

ASSOCIATION DES RIVERAINS ET AMIS DU VYF

Vaularon (2000), Yvette (1998), Frileuse (1982)

Site : Asso-vyf.fr

Assemblée Générale du 21 Janvier 2017



BELLE ET HEUREUSE ANNÉE 2017



La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. 7 avril 1948

Etangs de Hollande , photo P. Farret

DÉROULEMENT DE L'AG



Crue de la Seine à Paris - Inondations - le 3 juin 2016 -

- **Renouvellement des membres du Conseil,**
- **Rapport financier,**
- **Rappel des objectifs 2016,**
- **Rapport moral et bilan des activités 2016, présentation des actualités,**
- **Objectifs 2017**



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016

Présidente

Danielle Farret

Secrétaire

André Loie

Trésorier / Vice-président

Michel Bignard

Membre du Bureau

Danielle Courteau

Informatique

Antoine Sotty

Photographe

Pierre Farret



BUREAU SORTANT



31-05-2016 photo P. Farret

Le conseil est renouvelé chaque année par moitié.

L'Association est dirigée par un conseil de 5 à 10 membres [...] ils sont élus pour deux années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Membres rééligibles :

- Danielle Courteau
- Danielle Farret

Nouveaux membres volontaires

Vote :



RAPPORT FINANCIER

MICHEL BIGNARD



COMPTE D'EXPLOITATION 2016

| Recettes | | Charges | |
|-----------------------------|----------------|----------------------------|-----------------|
| Cotisations 2016 : | 520.00e | Assurance : | 99.32e |
| | | Adhésions : | |
| | | - UASPS (IDFE-FNE) | 80.00e |
| | | - ENE | 30.00 e |
| | | Frais de tenue de compte : | 26.40e |
| | | Imprimerie (tracts) | 120. 00e |
| | | Bureautique | 70.48e |
| | | Site | 00.00 e |
| | | Total des dépenses | 426.20e |
| | | Réserves | 93.80e |
| Total des recettes : | 520.00e | Total | 520.00 e |

BILAN 2016

Actif

Compte chèque 2016 : 374.71e

Livret A Caisse épargne : 1807.61e
Intérêts capitalisés 2016 : 12.81e

Total livret : 1820.42e

Total : 2195. 13e

Passif

Compte chèque 2015 : 412.05e

Total livret 2015 : 1407.61e

Réserves : 375.47e

Total : 2195. 13e



VOTE RAPPORT FINANCIER



31-05-2016 photo E. Gilbert

RAPPORT MORAL

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ 2016



31-05-2016 Photo P. Farret

FONCTIONNEMENT DE VYF

Cadre de Travail

Indépendant, apolitique,
pas de subvention,

- Collectif des associations de l'Yvette : travaux communs et visites bords de l'Yvette, Ani. C. Guin,
- UASPS, agréée, Prés : Lionel Champetier
- Colos, Prés : Harm Smit
- Essonne, Nature, Environnement, Prés : JP Moulin
- Amis du PNR. Prés : C. Giobellina
- Collectif du Moulon. Animatrices. M. Debiesse, M. Aptel-Brunet et E. Louvier.

Motivation et Outils

- Besoins de la population,
- Observations de terrain,
- Evénements locaux,
- Participation aux rencontres des instances diverses,
- Textes officiels :
 - Directives Européennes,
 - Lois,
 - Règlements,
 - Chartes,
 - SDAGE,
 - SAGE.



RAPPEL DES OBJECTIFS 2016



31-05-2016 photo P. Farret

**Poursuivre les activités,
gestion de l'eau :**

- **Lutte contre les inondations et gestion de l'eau,**
- **Eau potable,**
- **Qualité des eaux de rivières , suite du Contrat de Bassin , réseaux assainissement et PRGE,**
- **Eaux de ruissellement et zone d'expansion du Baratage,**
- **Dossier plateau de Saclay dans le cadre de VYF et de l'UASPS,**
- **Rencontres du Collectif,**
- **Suivi des projets communaux Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.**
- **Dossiers en cours et enseignement.**

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

- **Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)**

Définit l'organisation de la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (rivières, eaux pluviales, de ruissellement, zones humides, rétentions, etc.).

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- **L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;**
- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;**
- **La défense contre les inondations et contre la mer ;**
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

- **Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) **promulguée le 7 août 2015 n°2015-991.**

La loi porte sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Art 10 : objectif qualitatif Eau,

Art 12 : Attribution de la gestion Eau,

Art 61 : Gestion des eaux pluviales urbaines,

Art 67 : Syndicat mixte, transfert de compétences Eau,

Art 76 : Syndicat mixte, Etablissement public territorial de Bassin peut être transformé en EPAGE sur proposition du Comité Syndical au Préfet coordonnateur du Bassin concerné.

1er janvier 2020 : les compétences eau et assainissement seront des compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

- **Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).**

En matière d'urbanisme la loi ALUR est fondée sur deux principes complémentaires :

- **Le maintien de la biodiversité et de la nature dans la ville.**

Par ailleurs elle réaffirme les principes instaurés par la loi Grenelle 2, tels que :

- L'affirmation de la **qualité architecturale et paysagère** des constructions et de leur insertion dans le milieu environnant,
- Le maintien et la remise en état des **continuités écologiques**,
- La préservation de la qualité **des paysages et des terres agricoles.**

Aspect négatif

- **Plus de Cos, densification des villes et villages,**

Problème des eaux pluviales et de ruissellement et l'aménagement des réseaux d'assainissementfinancement?

DOSSIER 1

EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

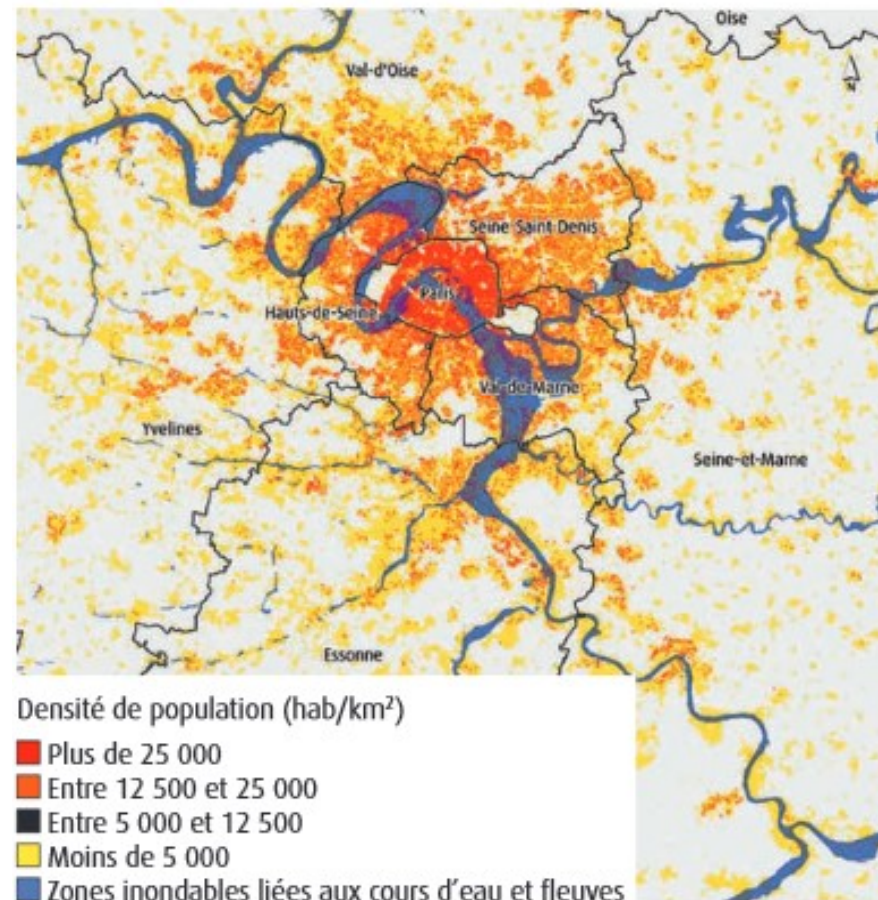


ETUDE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014

Sur les **21 772 communes** exposées au risque d'inondation par cours d'eau, **75 %** ont fait l'objet d'une cartographie numérisée de leurs zones inondables :

- **En 2009**, la part de la population française exposée au risque d'inondation par cours d'eau est estimée à **11 %**, soit **6,8 millions de personnes**,
- Une commune sur deux est située partiellement ou totalement en zone inondable,
- **3,7 millions de logements** sont situés dans les zones inondables numérisées en **2013**.

Figure 8 : zones inondables en Île-de-France



Source : IAU IdF - Drieu - Medde, zone inondable, 2013 - Insee, RFL, 2009 - © IGN, BD Carto®, 2010.

OCCUPATION DE SOLS DANS LES ZONES INONDABLES EN ILE DE FRANCE

RÉF : PUBLICATION N°516, SEPTEMBRE 2010, INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME (IAU)

Occupation des sols dans les zones inondables* par département – situation 2008 (en ha)

| Surface en ha Dép. | Zone Inondable | Bois | Agricole | Eau fermée | Autre rural | Urbain ouvert | Habitat individuel | Habitat collectif | Activités | Équipement | Transport | Chantiers |
|--------------------------|-------------------|---------|----------|---------------|----------------|------------------|-----------------------|----------------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Paris | 1 160,8 | 2,3 | 3,7 | 3,5 | 0,3 | 275,1 | 0,6 | 340,4 | 162,4 | 138,3 | 221,9 | 12,3 |
| Hauts-de-Seine | 2 189,7 | 3,0 | 0,3 | 12,3 | 38,3 | 403,6 | 208,2 | 471,7 | 577,9 | 145,0 | 278,1 | 51,3 |
| Seine-St-Denis | 688,6 | 3,7 | 10,1 | 3,6 | 106,6 | 120,6 | 228,1 | 35,4 | 109,6 | 22,7 | 42,2 | 6,0 |
| Val-de-Marne | 4 166,3 | 17,7 | 1,4 | 100,3 | 111,1 | 586,3 | 1 149,1 | 501,3 | 876,9 | 209,3 | 570,9 | 42,1 |
| Petite couronne | 8 205,4 | 26,7 | 15,4 | 119,7 | 256,3 | 1 385,6 | 1 585,9 | 1 348,9 | 1 726,7 | 515,3 | 1 113,1 | 111,6 |
| Seine-et-Marne | 24 361,6 | 5 512,6 | 9 566,7 | 2 300,2 | 2 918,2 | 1 689,8 | 1 131,8 | 215,6 | 593,2 | 111,9 | 265,6 | 56,0 |
| Yvelines | 7 096,7 | 734,5 | 2 347,8 | 574,7 | 861,7 | 1 037,3 | 608,0 | 91,2 | 550,9 | 75,0 | 194,7 | 20,9 |
| Essonne | 3 584,9 | 514,1 | 421,8 | 280,0 | 288,9 | 704,8 | 630,8 | 163,4 | 276,6 | 88,3 | 209,2 | 6,9 |
| Val-d'Oise | 2 980,8 | 305,3 | 1 322,6 | 141,4 | 284,2 | 366,7 | 244,9 | 16,7 | 192,4 | 16,5 | 78,8 | 11,3 |
| Grande couronne | 38 024,0 | 7 066,5 | 13 658,8 | 3 296,3 | 4 352,9 | 3 798,7 | 2 615,6 | 486,9 | 1 613,1 | 291,7 | 748,4 | 95,0 |
| Île-de-France | 46 229,4 | 7 093,3 | 13 674,2 | 3 416,1 | 4 609,3 | 5 184,3 | 4 201,5 | 1 835,7 | 3 339,8 | 807,0 | 1 861,5 | 206,7 |

* Hors lit mineur. Source : IAU Île-de-France. ■ Naturel ■ Urbain ouvert ■ Habitat ■ Activités + équipement ■ Transport ■ Chantier

OCCUPATION DE SOLS DANS LES ZONES INONDABLES EN ILE DE FRANCE

RÉF : PUBLICATION N°516, SEPTEMBRE 2010, INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME (IAU)

Bilan de l'évolution de l'urbanisation 1982-2008 dans la zone inondable en Île-de-France

| Surface en ha | Bois | Agricole | Eau fermée | Autre rural | Urbain ouvert | Habitat individuel | Habitat collectif | Activités | Équipement | Transport | Chantiers |
|-----------------|--------|----------|------------|-------------|---------------|--------------------|-------------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Petite couronne | -6,4 | -127,2 | -10,8 | +12,9 | -20,8 | +14,5 | +137,0 | -104,5 | +22,8 | +40,8 | +41,7 |
| Grande couronne | -114,5 | -3 350,2 | +1 191,1 | +1 069,2 | +579,3 | +327,1 | +81,8 | +134,9 | +55,2 | +176,6 | -150,4 |
| Île-de-France | -120,9 | -3 477,4 | +1 180,3 | +1 082,0 | +558,5 | +341,6 | +218,8 | +30,4 | +78,0 | +217,4 | -108,7 |

Source : IAU Île-de-France.

■ Naturel
 ■ Urbain ouvert
 ■ Habitat
 ■ Activités + équipement
 ■ Transport
 ■ Chantier

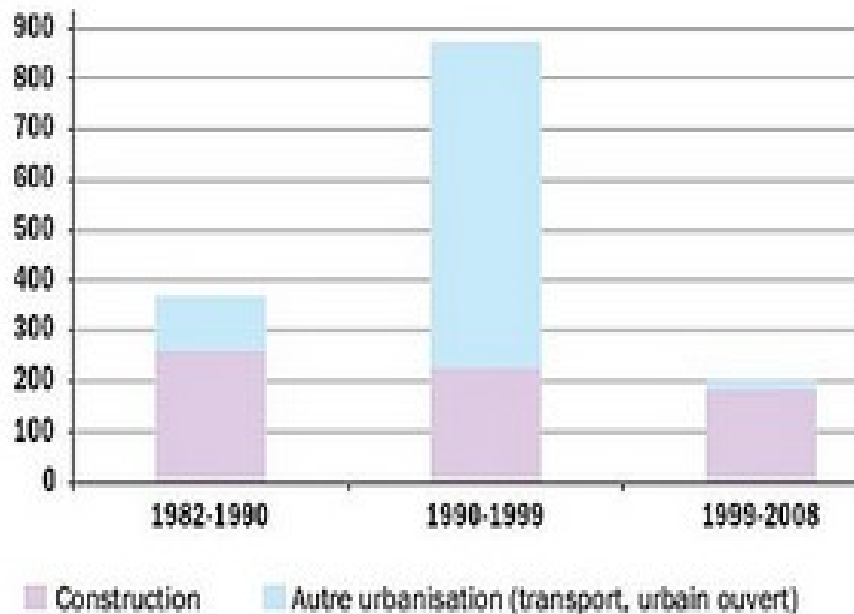
En France inondations de mai 2016.

Selon l'Association Française de l'Assurance (AFA), le coût des dommages causés par les inondations serait estimé à un montant compris **entre 900 millions et 1,4 milliard d'euros, au 7 juin 2016.**

Le conseil des ministres publie le **9 juin 2016 au Journal Officiel** l'arrêté interministériel de catastrophe naturelle pour 782 communes situées dans 16 départements, permettant l'indemnisation rapide des sinistrés.

RYTHME D'ÉVOLUTION DE L'URBANISATION EN ZONE INONDABLE EN ÎLE DE FRANCE

Rythme d'évolution de l'urbanisation nouvelle (ha) en zone inondable en Île-de-France



Le rythme d'évolution de l'urbanisation nouvelle (ha) en zone inondable en Île-de-France

Source : IAU îdF

Facteurs de risques aggravants les inondations dans des secteurs sensibles (VYF) :

- Suppression des zones naturelles d'expansion,
- Imperméabilisation des sols et des zones humides,
- Densification des zones urbanisées (eaux de ruissellement),
- Réseaux assainissement obsolètes,
- Modifications de la gestion des terres agricoles (suppression des haies, noues, mares, étangs....),
- Modifications climatiques....

La gestion du risque inondation en Île-de-France, une stratégie concrète et ambitieuse, un test grandeur nature, le 7 mars : SEQUANA

publié le 25 janvier 2016 (modifié le 18 février 2016) .

« Une stratégie qui se doit ambitieuse, opérationnelle et innovante car le risque est réel. »

- Troisième comité stratégique « Inondation » co-présidé par le préfet de police de Paris et le préfet de la région d'Île-de-France associant collectivités, opérateurs économiques, société civile et services de l'État.

- **Stratégie francilienne de gestion du risque inondation.** Il s'agit de la déclinaison la plus locale de la Directive Inondation (2007), permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Plan de gestion du risque inondation du bassin Seine-Normandie qui est entré en vigueur le 22 décembre 2015, en particulier :

- augmenter la sécurité des personnes ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

7 MARS SEQUANA

**CONTACT : PRÉFECTURE DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE
01 82 52 40 25 / PREF-COMMUNICATION@PARIS.GOUV.FR**

« Sans attendre l'approbation de **la stratégie prévue fin 2016, des mesures concrètes ont d'ores et déjà été initiées :**

- **travail avec les opérateurs de réseau pour réduire leur vulnérabilité à une inondation** et par voie de conséquence limiter les impacts indirects de la crue (coupure d'électricité, du réseau d'assainissement...),
- **définition de principes d'aménagement** permettant de saisir l'opportunité **du Grand Paris** pour construire en tenant compte du risque.

D'autres opérations de sensibilisation suivront en 2016, notamment auprès des acteurs économiques ».

INONDATIONS DU 31 MAI AU 1^{ER} JUIN 2016



Déversoir du bassin de Bures à 19h 31-05-2016.Photo P. Farret

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Observations, analyses et propositions :

- Les Elus
- Le SIAHVY
- VYF



31-05-2016. Photo E. Gilbert



Monsieur Michel BARRET
Président
SLAHVY
1 RD 118
91140 VILLEBON SUR YVETTE

Le 06 juin 2016

Monsieur le président,

Nous souhaitons sans attendre nous adresser à vous à la suite des importantes crues qui se sont produites la semaine dernière.

Nous remercions en premier lieu l'ensemble du personnel qui s'est mobilisé sans relâche au cours de ces journées pour faire face à la crue et aux inondations auxquelles nos populations ont été confrontées.

Il nous apparaît indispensable, au terme de cette séquence, de nous réunir dans les meilleurs délais afin de partager nos expériences vécues sur le terrain et d'établir un diagnostic en toute transparence, sans procès d'intention ni satisfécit béat. Il ne s'agit nullement de remettre en cause le caractère exceptionnel de pluviométrie constaté sur tout le territoire francilien

L'organisation d'une telle réunion, qui devra notamment porter sur l'analyse fine des événements et la réalisation d'un bilan précis et partagé, ne peut en effet attendre l'automne. Les élus que nous sommes, mais aussi et surtout nos populations ont besoin dans les jours à venir de bénéficier d'informations précises et transparentes sur la crue depuis les premiers jours (prévisions de pluviométrie, gestion des bassins de retenue, dispositif d'alertes des maires, des mairies et des populations concernées).

Bien sûr, une nouvelle réunion sera nécessaire quant aux choix des futures priorités d'investissement du SLAHVY afin de limiter les effets d'une future crue de type « cinquantennal » dont rien, hélas, nous permet d'affirmer qu'elle ne se reproduira pas à une fréquence plus élevée à l'avenir. Cette seconde réunion nécessite un travail préalable qui justifie pleinement sa tenue à l'automne. En revanche, d'ici là, un nettoyage des berges, des bassins et un curage de l'Yvette ne seraient pas des mesures accessoires pour mieux protéger les riverains dans les prochains mois.

Monsieur le président, compte tenu des éléments de ce courrier, nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour partager et établir ensemble le bilan de ces événements.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations,

Grégoire de LASTEYRIE,
Maire de Palaiseau

David ROS,
Maire d'Orsay

Jean-François VIGIER
Maire de Bures sur Yvette

Dominique FONTENAILLE
Maire de Villebon sur Yvette

Sandrine GELLOT
Maire de Longjumeau



DEMANDES DE RENCONTRE AVEC LE SIAHVY PAR LE COLLECTIF, LE 28 JUIN, AVEC LES ELUS ET LE SIAHVY.

Monsieur le Président,

Nous vous avons demandé d'avoir l'obligeance de nous **permettre de participer à la réunion que vous aviez fixée avec les maires des communes touchées par les dernières inondations.** Vous n'avez pas considéré, semble t-il, que notre présence était opportune. Toutefois, face à la gravité de la situation et l'état **d'incompréhension dans lequel se trouvent les personnes ayant été inondées,** dont beaucoup sont nos adhérents, nous nous permettons de vous contacter à nouveau.

Bien sur, les maires sont là pour écouter et répondre aux questions de leurs administrés, mais en tant qu'associations, **nous estimons de notre rôle d'aider les autorités administratives à tirer les conséquences des événements qui se produisent dans les domaines où nous sommes investis et à leur porter la parole de nos adhérents.**

La présence dans une même réunion des représentants du SIAHVY, des maires des communes concernées, des responsables des associations investies dans la problématique des eaux pluviales et de la rivière, nous paraissait une bonne opportunité pour essayer d'initier, en concertation, **une première réflexion sur un programme d'action de prévention contre les inondations.**

Cette réflexion, à laquelle comme vous le savez, nous souhaitons contribuer, ce doit de prendre **en compte tous les enseignements de cette catastrophe. C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer au plus tôt.**

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le collectif, Christian Guin

Animateur du collectif des associations de la vallée de l'Yvette

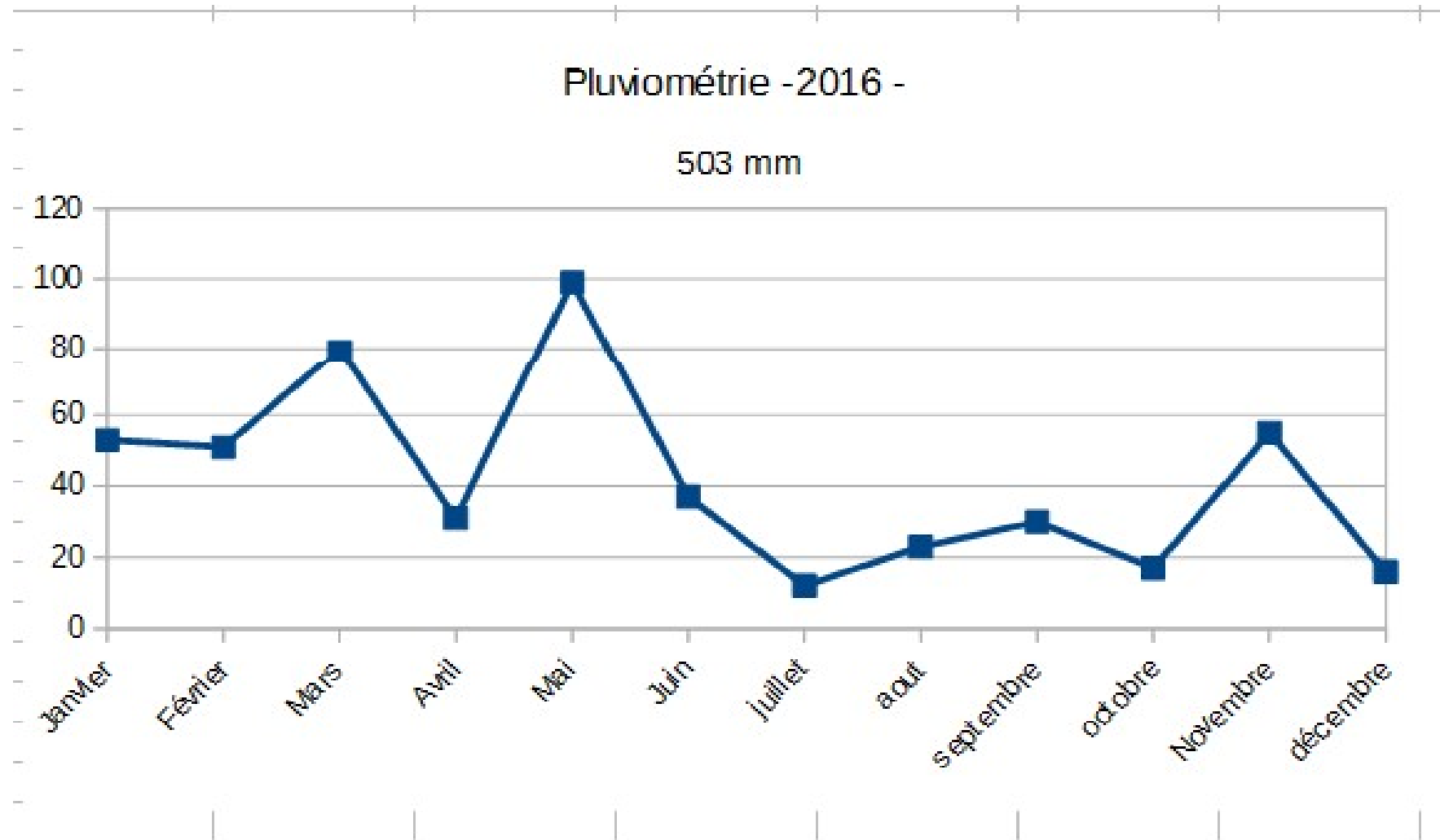
Rencontre des associations programmée le 6 septembre 2016

PLUVIOMÉTRIE À BURES STATION DU VAULARON

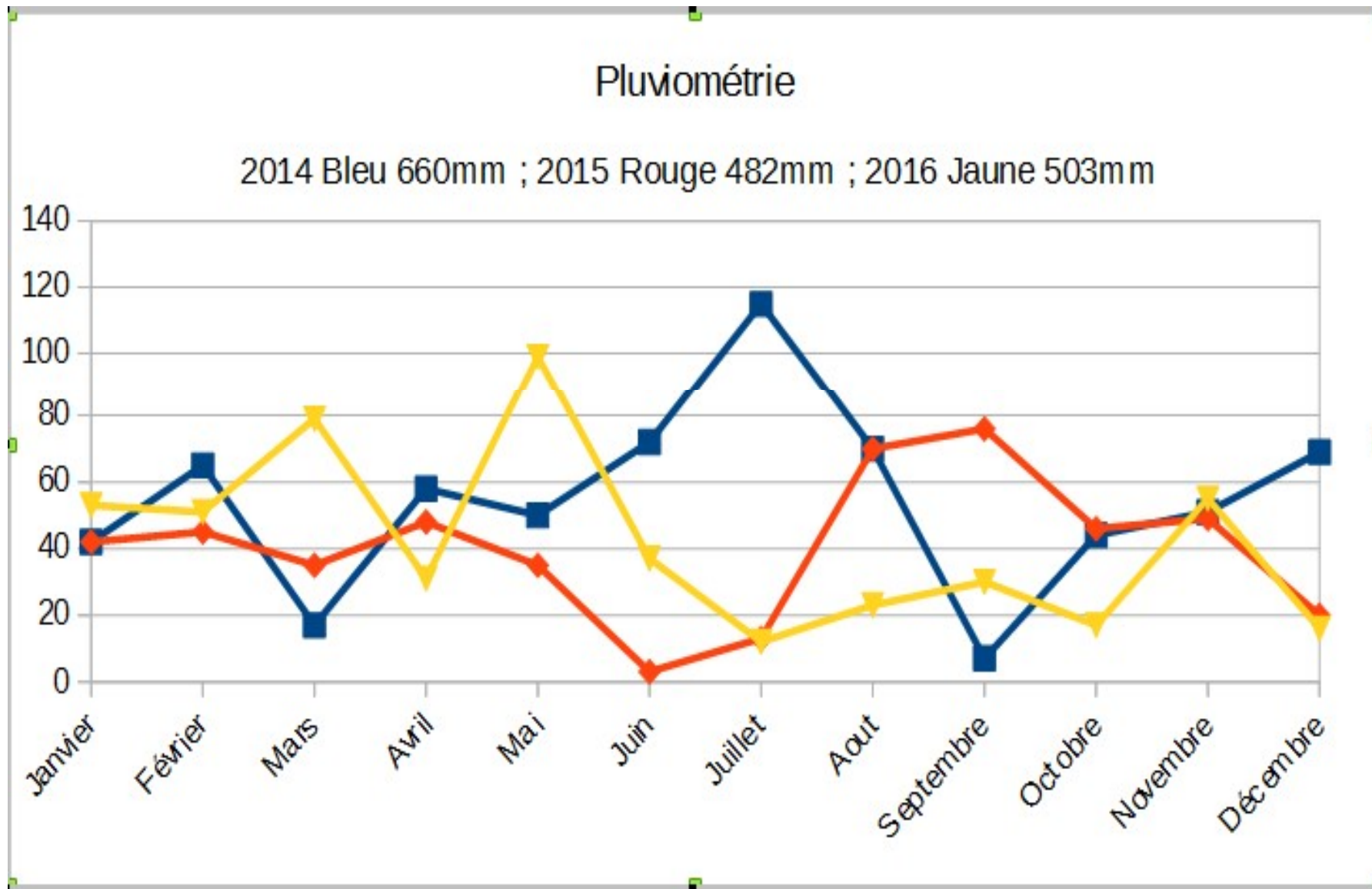


PLUVIOMÉTRIE BURES STATION VAULARON P. FARRET

30 MAI : 35MM, 31 MAI : 44MM



PLUVIOMÉTRIE BURES/ STATION VAULARON P. FARRET (2014 : 660 MM) (2015 : 482 MM) (2016 : 503 MM)



LE VAULARON AU NIVEAU DE LA VANNE DES GRANDS PRÉS



Grands Prés, 31-05- 2016, Photo D. Farret



FRILEUSE AFFLUENT DU VAULARON



Bassin du bois Carré, 31-05-2016,

Bassin d'Armand
Photos : D. Farret

RU D'ANGOULÊME AFFLUENT DU VAULARON



Ru d'Angoulême 31-05-2016 D. Farret

VAULARON GRANDE MAISON



31-05- 2016, Photo D Farret

L'YVETTE

10 BASSINS DE RÉGULATION SUR L'YVETTE ET SES AFFLUENTS, REPRÉSENTANT 2 MILLIONS DE M³ DE STOCKAGE (SAINT-FORGET, CHEVREUSE, COUPIÈRES, BURES, SAULX ET BALIZY). ILS SONT CONÇUES POUR GÉRER UNE CRUE VINGTENNALE.



Le réseau hydrographique de l'Yvette en Essonne

— Volume de stockage des bassins du Siahvy

| BASSIN | Cours d'eau régulé | Année de création | Volume de stockage |
|-------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| Bassin de Saint Forget | Yvette | 1986 | 240 000 |
| Bassin de Chevreuse | Yvette + Ecosse bouton | 1987 | 90 000 |
| Bassin de Coupières | Yvette | 1987 | 200 000 |
| Bassin de Bures | Yvette | Fin des années 60 | 190 000 |
| Bassin de Saulx | Yvette | 1957 - 1984 | 900 000 |
| Bassin de Balizy | Yvette | 2003 | 87 000 |
| Bassin de la Mérantaise | Mérantaise | 1974 | 97 000 |
| Bassin d'Armand | Frileuse | 2005 | 5 000 |
| Bassin des Grands Prés | Vaularon | 2006 | 5 000 |
| Bassin de Villejust | Rouillon | 2003 | 12000 |



CONTEXTE SELON LE SIAHVY

(NOTE DE SYNTHÈSE JUIN 2016)

Le volume total de précipitations estimé sur le bassin versant à l'amont de Villebon (station de jaugeage) est de l'ordre de **16 millions de m³ entre le 29 mai et le 1er juin.**

Evènements

- **23 mai 2016** le bassin versant de l'Yvette subissait une crue (occurrence **10 ans**) : **saturation des sols** et augmentation du débit de l'Yvette,
- Après consultation des prévisions météorologiques, le SIAHVY a lancé une **alerte par mail le 26 mai 2016 à l'ensemble des communes du territoire,**
- Le **30 mai à 16h47**, un mail et un fax alertent les communes d'un cumul de pluie inhabituellement élevé.

La pluviométrie

- Entre le **30 mai et le 2 juin**, l'Yvette, crue majeure et exceptionnelle.
- L'épisode pluvieux ayant déclenché la crue a démarré le 29 mai en fin d'après-midi, et s'est étendu jusqu'au 31 mai à midi : 80% de la pluie mesurée entre le 29 mai au matin et le 2 juin au matin est tombée sur cette fenêtre d'une quarantaine d'heures.

Estimation de la crue au minimum : retour 50 ans, et selon l'estimation provisoire, la crue serait de l'ordre de 60-70ans

[Retour d'expérience, en cours, SAFEGE actuellement orientation 80 /100ans]

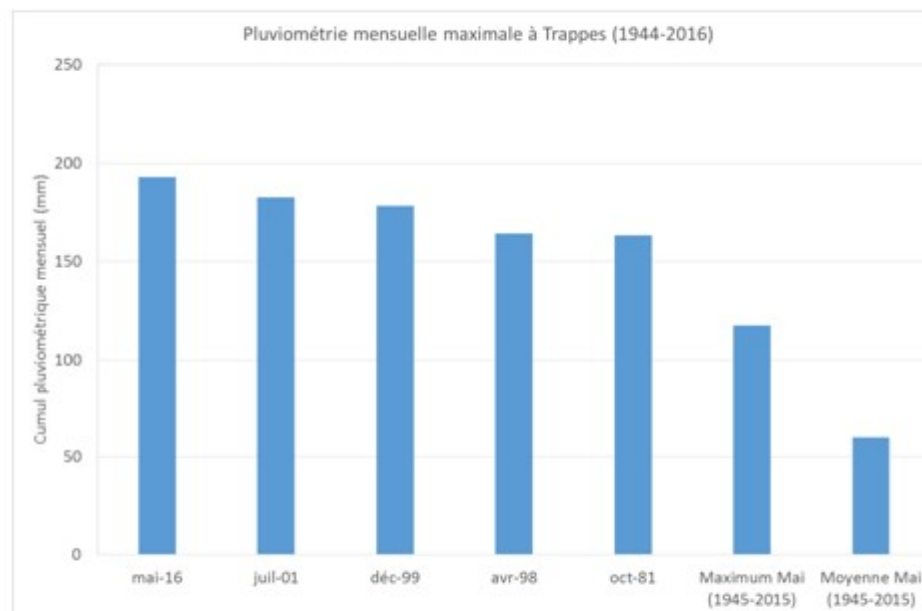
Genèse de l'évènement pluviométrique

Un mois de mai exceptionnellement pluvieux

- 193 mm tombés à Trappes en mai 2016
- 30% du cumul moyen annuel
- Mois le plus pluvieux depuis 1944
- 178 mm entre le 19 et le 31 mai
- 68 mm tombés entre le 22 et le 24 mai →
générateur d'une crue biennale de l'Yvette

Conséquences :

- Des sols complètement saturés sur l'ensemble
du bassin
- Une propension maximale au ruissellement



193 mm : soit le cumul de pluie à Trappes en mai 2016



La pluviométrie du 29 mai/3 juin 2016

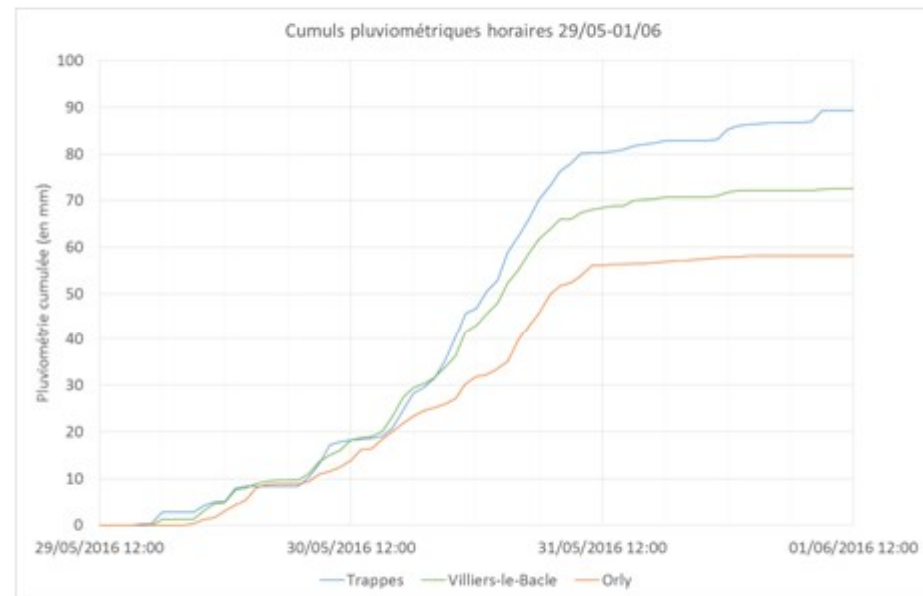
Description de l'évènement pluviométrique

Un gradient pluviométrique amont aval

- Cumuls importants du 29/06 PM au 31/05 PM
- 89mm à Trappes, 58mm à Orly
- Pluviométrie homogène sur les 24 premières heures (20mm), plus importantes sur l'amont sur les 24 suivantes (60mm à Trappes, 45 à Orly)
- Période de retour pluie sur 24h : 20 ans à Trappes, 5 ans à Orly

Pour résumé :

- Un évènement pluviométrique conséquent mais non exceptionnel
- Combiné à des conditions de saturation des sols exceptionnelle → Crue exceptionnelle !!!

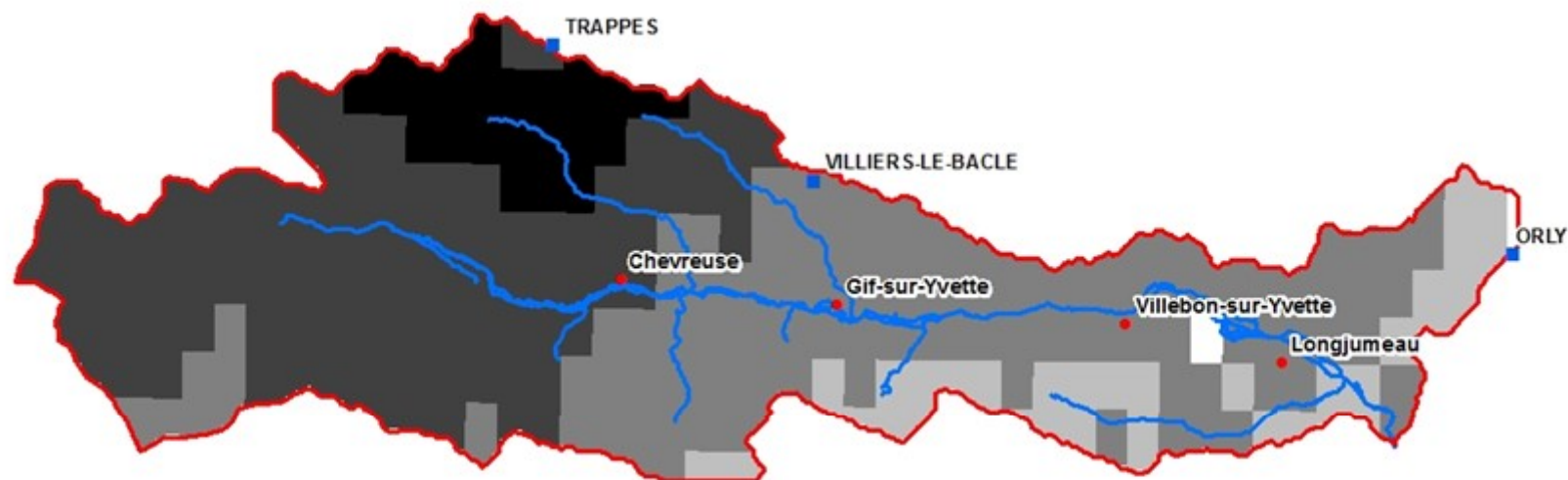


20 ans : soit l'occurrence du cumul maximal de pluie sur 24h durant l'évènement



La pluviométrie du 29 mai/3 juin 2016

Cumul lame d'eau radar du 29 mai 2016 12:00 au 31 mai 2016 18:00



Légende

- Villes principales
- Stations météo
- Bassin versant Yvette
- Cours d'eau

Cumul total lame d'eau radar (mm)

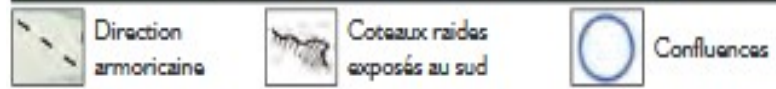
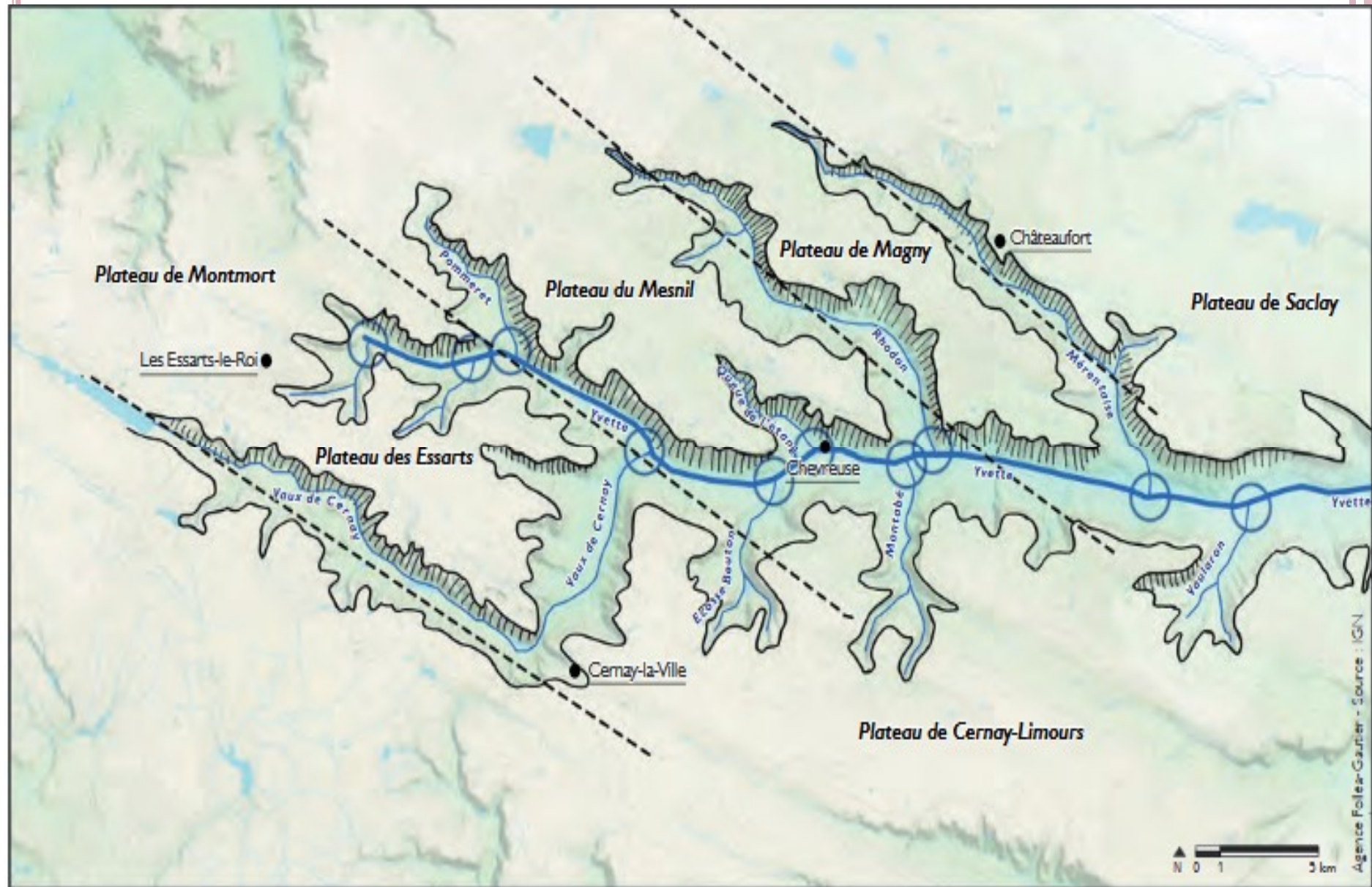
- 42.9
- 43 - 60
- 60.1 - 80
- 80.1 - 100
- 101 - 120

0 1.25 2.5 5 7.5 10
Kilomètres

[Pour mémoire station de Trappes (moyenne annuelle : 694,2mm) réf : SMAGER bulletin numéro 18].



Yvette et Affluents



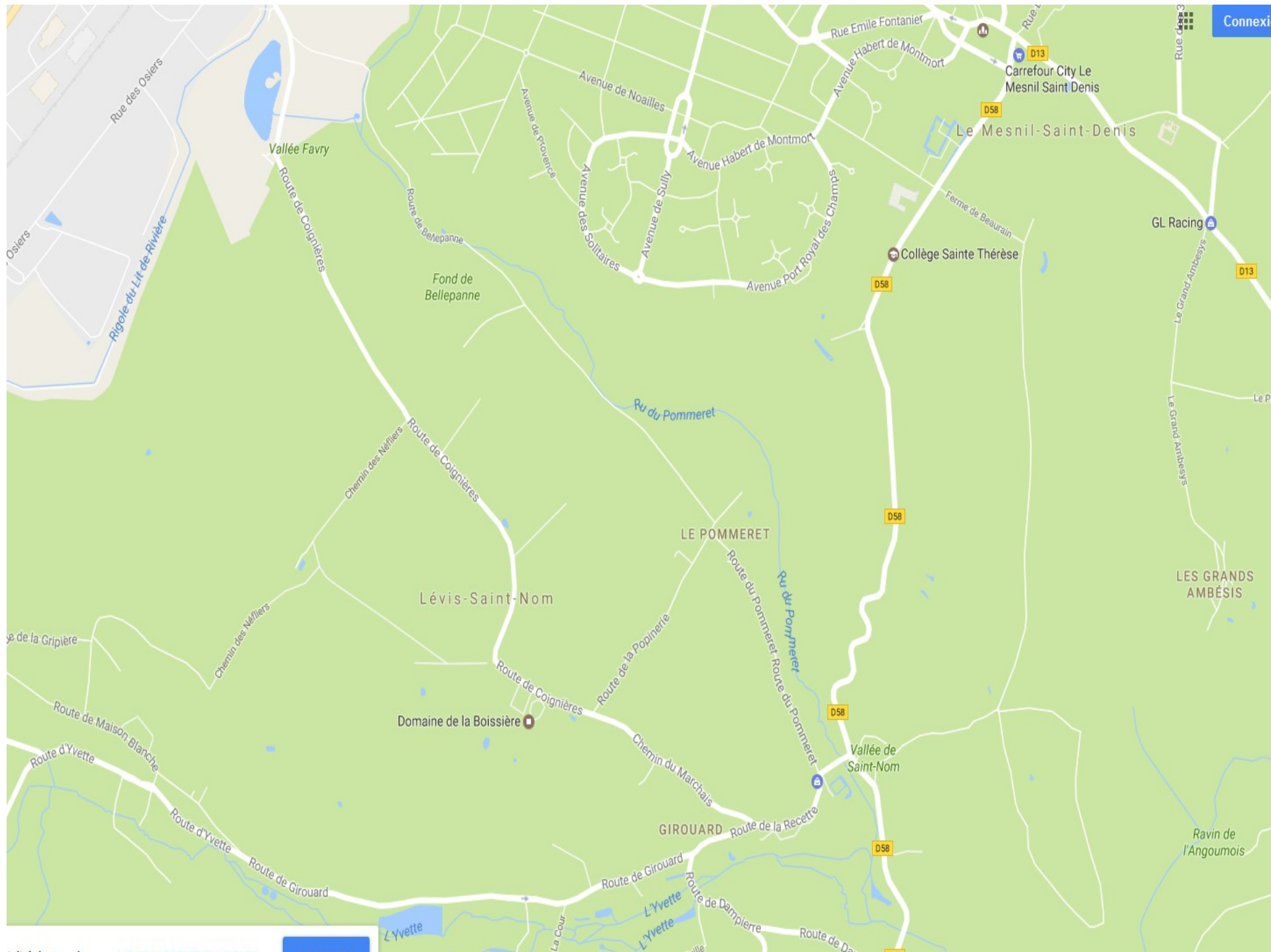
Agence Folle-Gautier - Source : IGN

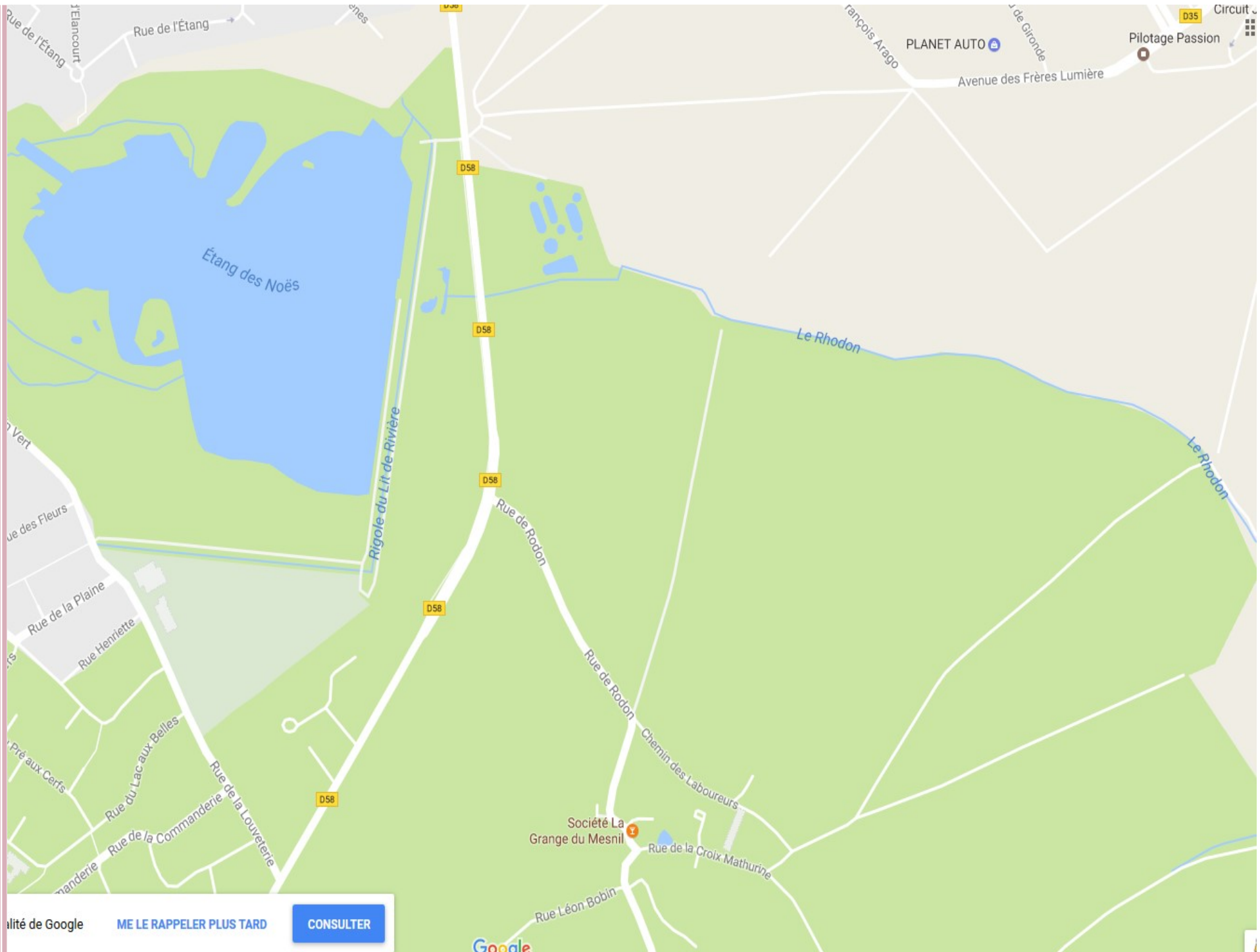


SUR LE PLATEAU, LES ETANGS DE HOLLANDE









nalité de Google

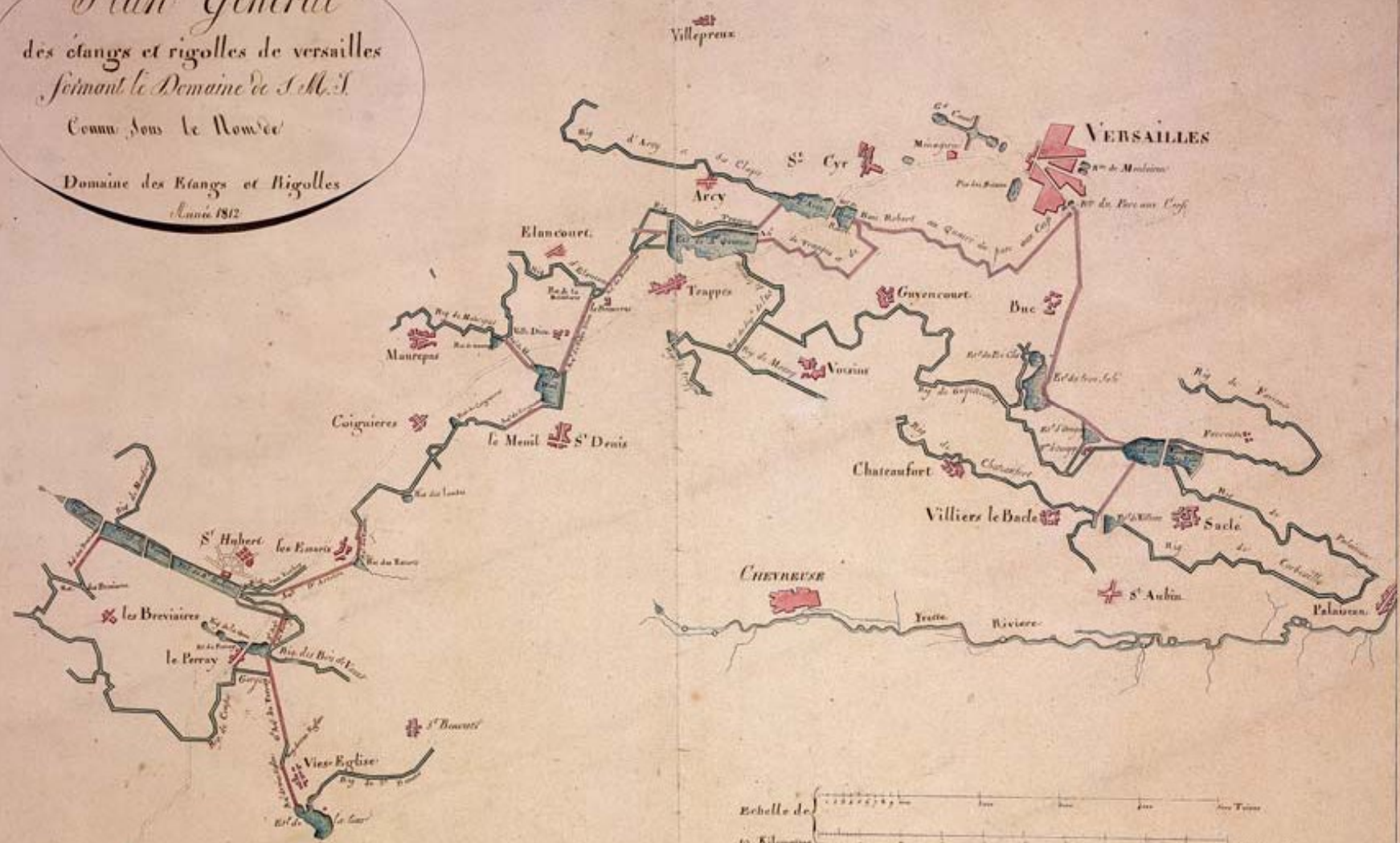
ME LE RAPPELER PLUS TARD

CONSULTER

Google



Plan Général
 des étangs et rigolles de Versailles
 formant le Domaine de S. M. A.
 connu sous le Nom de
 Domaine des Étangs et Rigolles
 l'année 1812



RAMBOUILLET

Echelle de
 40 Kilomètres

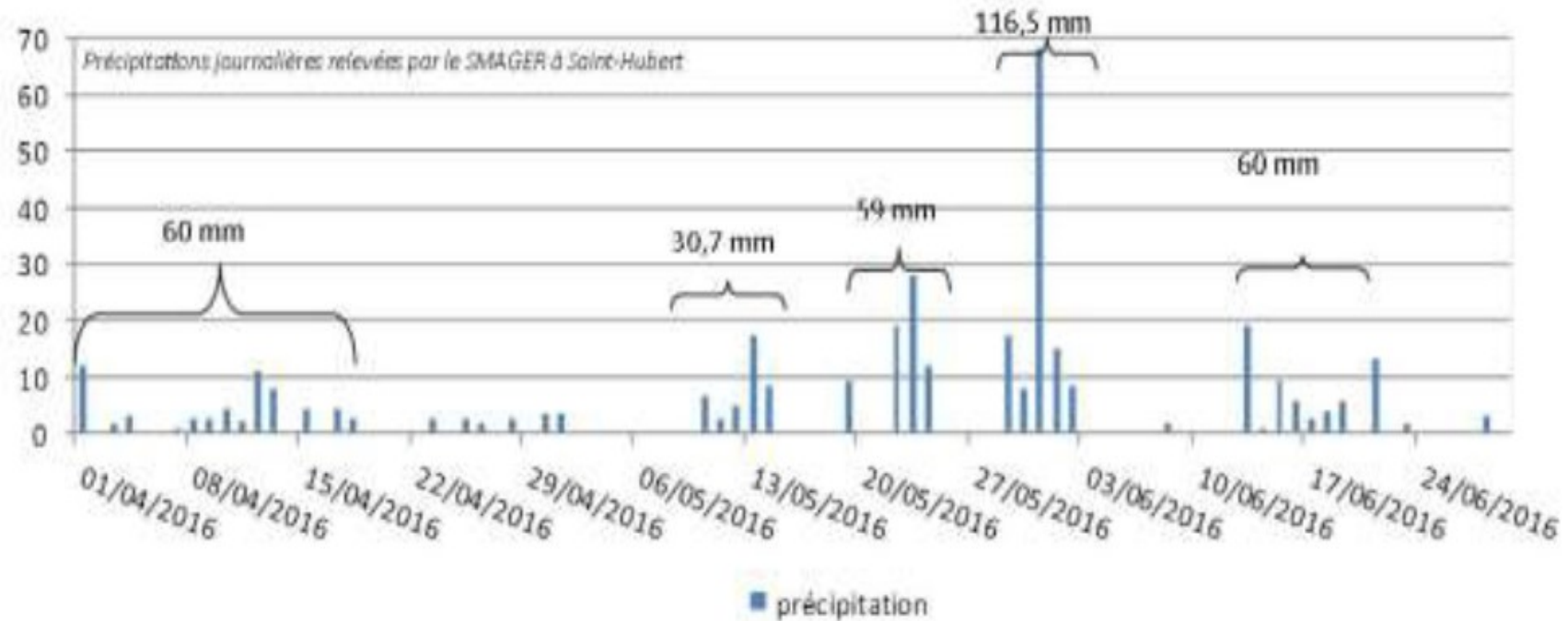
GRANDE RIVIÈRE OU RIGOLE



Axe hydraulique du réseau, cette rigole, la plus large, d'une longueur de 22 kilomètres, souterraine pour la moitié de son parcours, cette rigole est large de 4 à 5 m et profonde de 2 à 4 m relie les étangs depuis l'étang de la Tour à celui de de Saint-Quentin-en-Yvelines. Alimenté en partie amont par des rigoles de collecte (rigole du bois des Vaux, rigole de Montmort, rigole des Néfliers) et captent les eaux de 2 021 ha.

PRÉCIPITATIONS D'AVRIL À JUIN 2016

Graphiques des précipitations et des variations de hauteurs d'eau dans les étangs d'avril à juin 2016

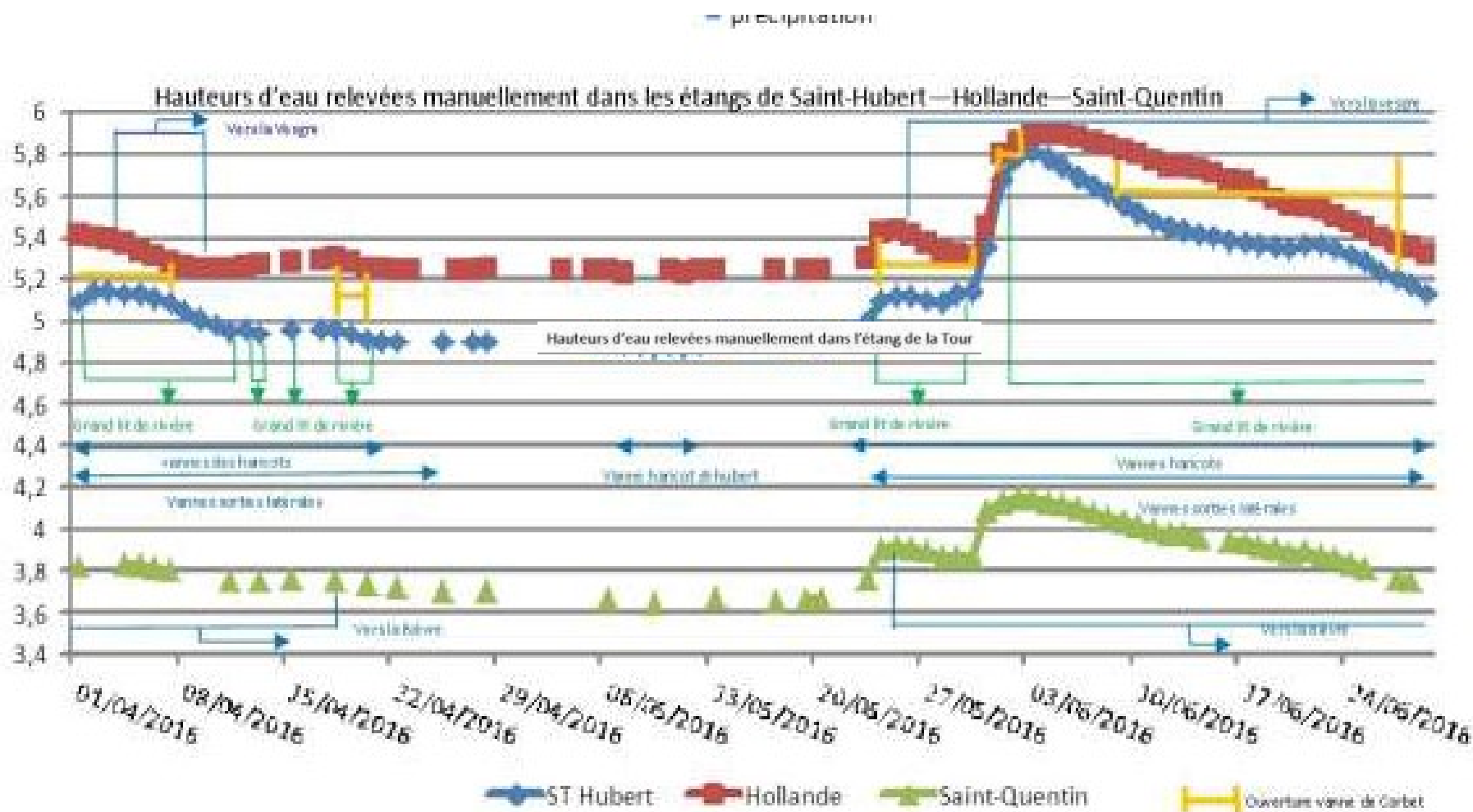


Réf : SMAGER – Réseau des étangs et rigoles
Bulletin hydrologique N° 18 – avril – juin 2016



SMAGER – RÉSEAU DES ÉTANGS ET RIGOLES

BULLETIN HYDROLOGIQUE N° 18 – AVRIL – JUIN 2016



FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU PLATEAU DE RAMBOUILLET

- Le réseau draine près de **7000 ha** du plateau de **Rambouillet**, dont les eaux alimentent naturellement beaucoup de rivières yvelinoises (Drouette, Vesgre, **Yvette**, Mauldre, **Bièvre**).
- Les étangs de La Tour, du Perray, St Hubert-Hollande et des Noës sont alimentés par **44 km de rigoles** qui apportent de l'eau surtout en hiver. En fin d'hiver, des lâchers d'eau (environ **500 000 m³**) de La Tour et St Hubert alimentent, par le grand lit de rivière, l'étang de St Quentin pour lui donner suffisamment d'eau en été.
- Malgré la **très faible pente** du réseau, en moyenne **20 cm/km** pour le grand lit de rivière (le niveau maximum est de **170 m NGF** - étangs de Hollande - pour un minimum de **162 m** - étang de Saint-Quentin), **il fonctionne depuis sa création par écoulement gravitaire**.
- Les eaux sont des **eaux de ruissellements** et quelques **sources** avec, plus récemment, des **drainages agricoles** et des **eaux pluviales urbaines**. En période très pluvieuse, l'eau en surplus est évacuée par des décharges, **en respectant la sécurité des cours d'eau situés en aval.**

SMAGER – RÉSEAU DES ÉTANGS ET RIGOLES ,

RÉF : BULLETIN HYDROLOGIQUE N° 18 –AVRIL – JUIN 2016

Résumé

« Les pluies du premier trimestre, avec notamment un mois de mars présentant des records de précipitations, étaient largement excédentaires **favorisant ainsi la saturation des sols**. Les pluies de fin mars début avril et les pluies du mois de mai ont conduit le SMAGER à prendre des dispositions pour préserver les ouvrages des risques de rupture et protéger les populations localisées à l'aval du réseau.

Les événements pluvieux de la dernière décade de mai, dont la période de retour est plus que centennale, ont favorisé **le remplissage rapide des étangs**, pour certains à la limite des niveaux de sécurité.

Malgré tous ces ouvrages ont parfaitement joué le rôle de protection contre les risques d'inondations qui leur est assigné aujourd'hui en stockant les eaux excédentaires soit pour les restituer après les événements pluvieux soit un limitant fortement le débit sortant par rapport aux débits entrant.

Les principales **difficultés ont été rencontrées sur le Grand lit de rivière avec des débordements par surverse non contrôlés sur trois secteurs**.

Afin de gérer l'événement pluvieux **une cellule de crise**, constituée de quatre personnes, a été mise en place du 31 au 4 juin. Le personnel du SMAGER remontait les informations en temps réel aux **services de la préfecture des Yvelines (DDT) et de la préfecture de Région (DRIEE)** et informait les gestionnaires des réseaux aval.

RÉGULATION DES BASSINS

RÉF BULLETIN NUM. 18 SMAGER

Concernant les vannes de sortie latérale du Grand Lit de Rivière :

L'ouverture de quelques vannes latérales a été opérée durant ce trimestre pour évacuer les eaux excédentaires stockées dans les étangs après les évènements pluvieux et éviter les débordements sur le Grand lit de rivière.

Sur ce trimestre, le Grand lit de rivière s'est comporté le plus souvent comme une zone de stockage temporaires des pluies avec restitution et des débits contrôlés aux milieux hydrographiques. En effet, les pluies prolongées et assez importantes notamment sur la fin mars ont favorisé les apports d'eau dans le Grand lit de rivière.

Ces apports d'eau importants et rapides étaient accentués par les sols saturés des milieux forestiers et agricoles (ruissellement de surface et drains). Ces apports ont occasionné de fortes variations du niveau d'eau sur le Grand lit de rivière rendant nécessaires l'ouverture progressive des vannes latérales pour éviter des débordements et les risques d'éventration des digues en terre du Grand lit de rivière.

OUVERTURES DE VANNES

A la sortie du haricot de Saint-Hubert. Une importante zone de stockage a lieu dans la partie forestière, non gérée par le SMAGER. Il est probable que le débit de 1200 L/s avec les 100 L/s du haricot de Saint-Hubert n'a pas été atteint. Le débit des deux ouvrages vers le ru des vaux était limité à **1 000 L/s au maximum**[....]

Décharge maximale par bassin versant

- **L'Yvette : 2 m³/s répartis sur plusieurs affluents.**
- La Mauldre : 120 L/s
- La Drouette : 485 L/s
- La Vesgre : 150 L/s
- **La Bièvre : de 150 à 300 L/s**





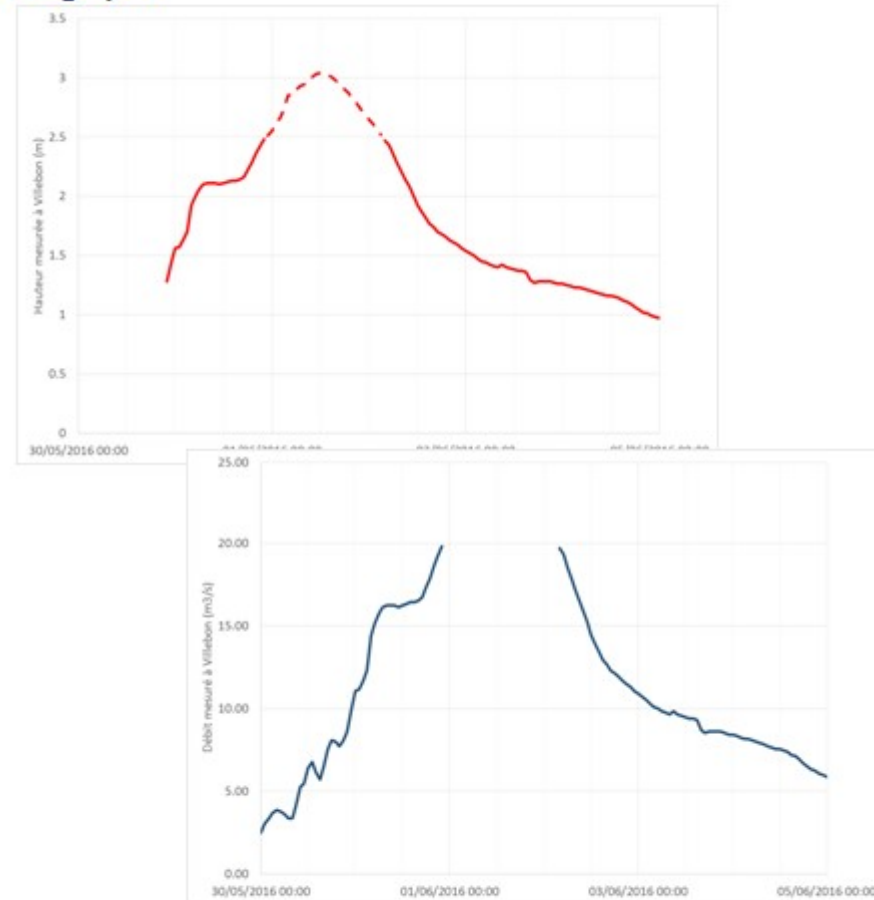
Description de l'évènement hydrologique

Intensité de l'évènement

- Débit en cours de ré-estimation par DRIEE (supérieur à 20m³/s)
- Période retour pic de crue > 50 ans
- Plus de 24h au dessus du débit cinquantennal, Plus de 48h au dessus du débit décennal, plus de 72h au dessus du débit biennal
- Volume écoulé à Villebon : au moins 7Mm³...
- soit plus de 2 mois d'écoulement au débit moyen
- A rapporter au volume total des bassins : 2 Mm³ (avec Les Ulis)

Conclusion :

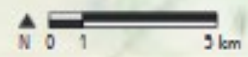
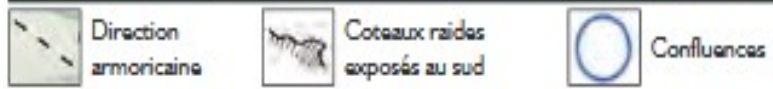
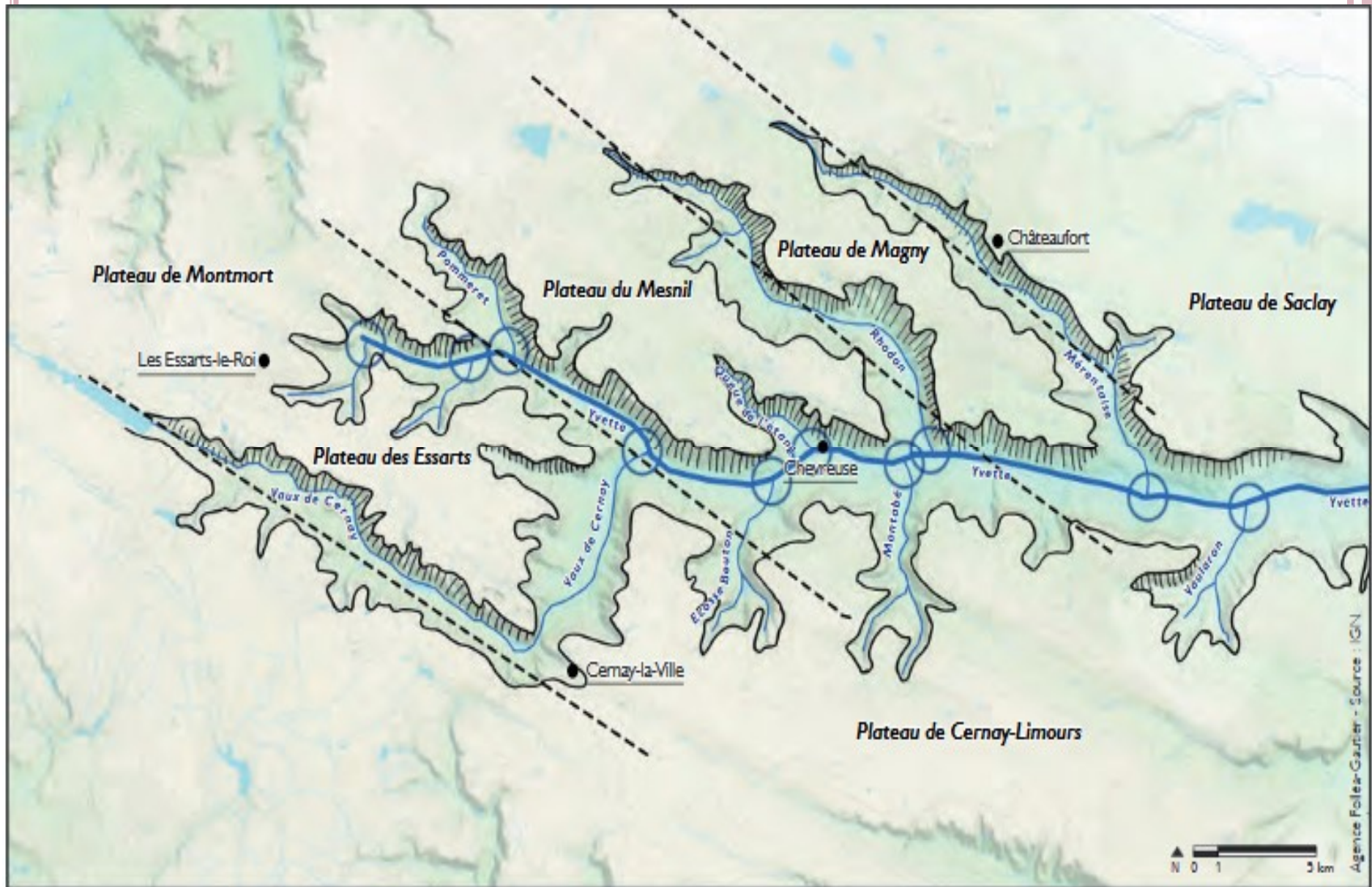
- Débit de pointe de l'évènement et période de retour associée en cours d'investigations
- Evènement est majeur et non rencontré sur l'Yvette depuis plusieurs décennies



50 ans : soit l'occurrence minimum du débit de pointe estimé à Villebon

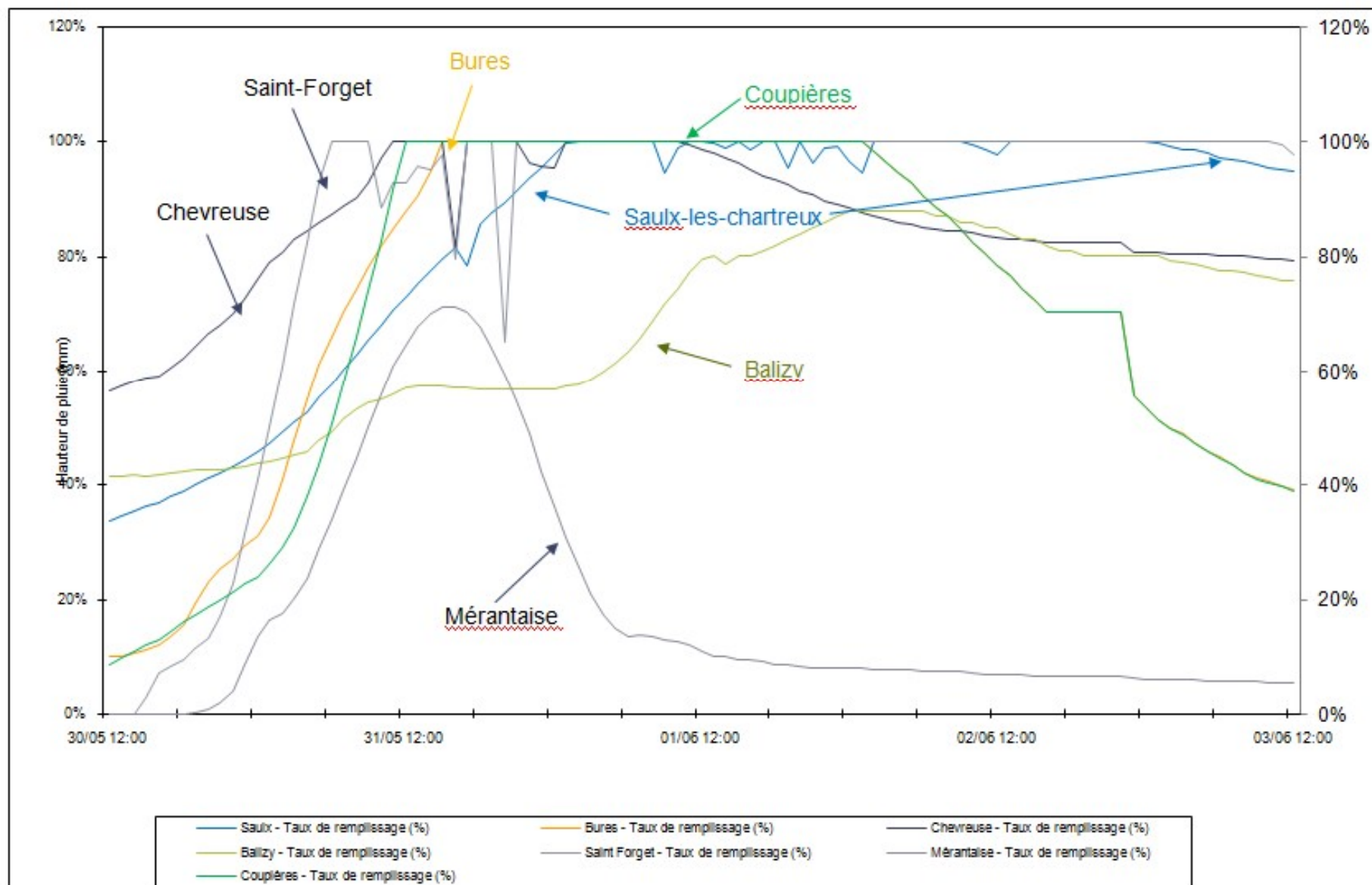


Le réseau hydrographique de l'Yvette en Essonne



Agence Folle-Gautier - Source : IGN

Taux de remplissage de chaque bassin de retenue de l'Yvette



CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS (SIAHVY)

- 31 mai** : Un **fax** est transmis aux **communes à 4h30**, pour les prévenir que la **côte d'alerte** est atteinte sur l'Yvette.
- Les communes de Saint-Forget, Chevreuse, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et Gif-sur-Yvette sont prévenues par téléphone à **7h30** pour qu'elles déclenchent les mesures de prévention nécessaires, le **bassin de Saint Forget atteint son seuil inondation**.
 - **A 11h30**, un **fax** prévient toutes les communes que l'Yvette est toujours en côte d'alerte.
 - **A 14h00**, un **nouveau fax** prévient toutes les communes que des débordements ont déjà eu lieu et que le remplissage de l'ensemble des bassins atteint un seuil critique.
 - **A 15h00**, la Police Municipale de Bures sur Yvette intervient auprès du propriétaire du moulin de Bures pour qu'il **ouvre ses ouvrages**. Malgré cette manipulation, l'eau surverse sur le déversoir.
 - **A 17h30**, toutes les communes sont prévenues **par fax de l'ouverture imminente de la vanne du bassin, afin de réduire la pression sur la digue**.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

- La commune de **Bures sur Yvette** prévient les riverains et met en sécurité les bâtiments publics à partir de 18h00. La première ouverture **de 5 cm a lieu à 19h02, les suivantes également de 5cm à 19h11, 20h28, 20h50, 21h25, 21h59 et 23h33.** Le niveau se stabilise enfin et l'eau ne passe plus au-dessus du déversoir.
- Les 4 communes concernées (Bures sur Yvette, Orsay, Villebon sur Yvette et Palaiseau) sont tenues informées de la situation en temps réel par téléphone. Le Directeur Général se rend sur place.
- Une vigilance accrue à partir de Villebon sur Yvette, le bassin de Saulx-les-Chartreux ayant atteint sa cote d'alerte à 15h00.

1 Juin 2016

- A partir **de 5h00, le niveau de l'Yvette, à Saulx-les-Chartreux et à Longjumeau, atteint le seuil d'inondation.** Le siège du SIAHVY est inondé mais le PC de télégestion fonctionne car les équipements sont alimentés de façon autonome.
- **A 8h00, la commune de Longjumeau** est prévenue par téléphone de l'ouverture imminente de la vanne du bassin, afin de réduire la pression sur la digue.

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS (SUITE)

2 Juin 2016

- **La vanne du bassin de Bures est refermée de 15cm à 4h12.** Dès 6h00, tous les sites sont inspectés et dès que la baisse du niveau le permet, les actions de désencombrement sont effectuées.
- **Un fax est envoyé à toutes les communes à 11h00,** les informant que l'onde de crue s'était déplacée vers les communes de Savigny sur Orge et Epinay sur Orge. Les informations en temps réels sont données par téléphone à ces 2 communes.
- **Après plusieurs fermetures par pallier, les vannes de sortie des bassins de Bures et Saulx sont remises dans leur position initiale** respectivement à 11h51 et 16h15. Depuis ce moment, tous les bassins de régulation de l'Yvette ont repris un **fonctionnement normal**, la vidange s'opérant progressivement dès que le niveau de la rivière le permet.

CHEVREUSE



SAINT FORGET



Déversement du bassin
de Saint Forget

SAINT RÉMY LÈS CHEVREUSE



GIF SUR YVETTE



Remplissage du bassin
de Coupières à Gif-sur-Yvette

Gif sur Yvette Coupière



BURES SUR YVETTE



ORSAY



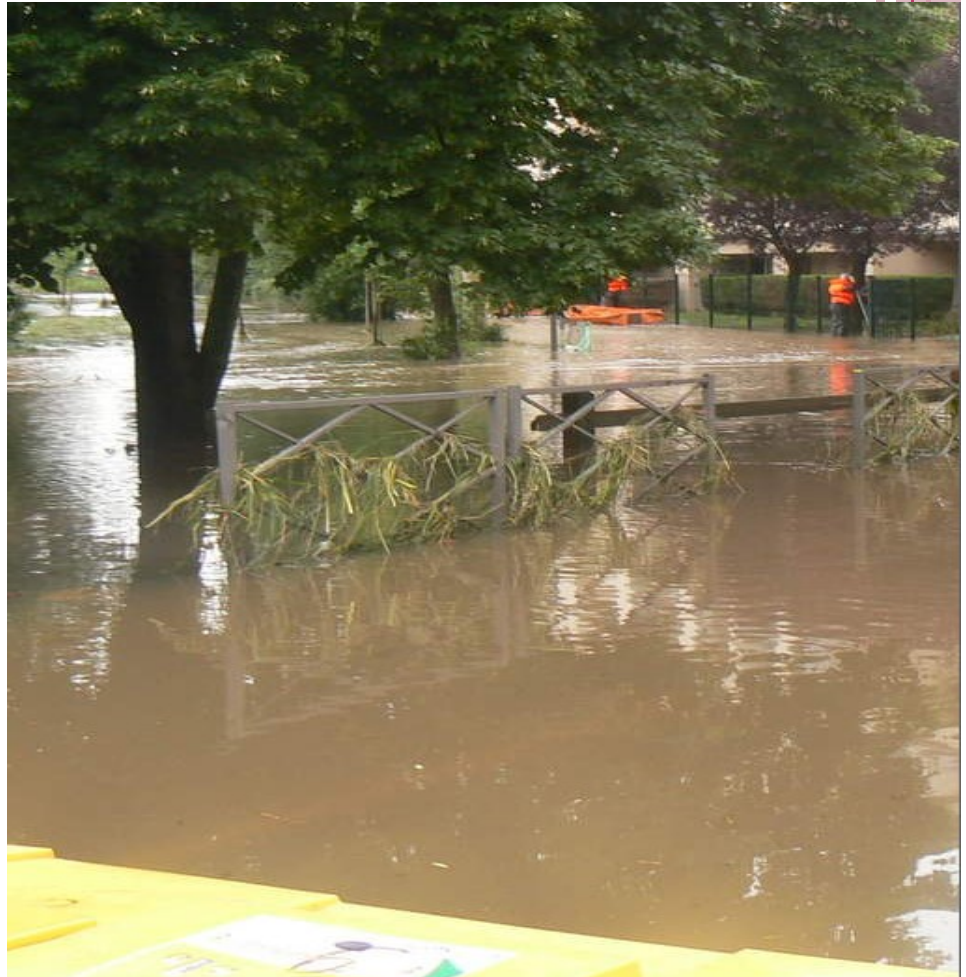
LOZÈRE



BASSIN DE SAULX LES CHARTREUX 1^{ER} JUIN



LONGJUMEAU



AMÉLIORATIONS PROPOSÉES PAR LE SIAHVY

- **La modélisation : un outil de gestion intégré.**
- **Le protocole d'alerte, de vigilance et de gestion des crues.**



Moulin de Bures 31-05-2016 Photo P. Farret

AMÉLIORATION DE LA GESTION DU RISQUE INONDATION SUR L'YVETTE ET SES BASSINS (RÉF. SIAHVY 14 NOV 2016)

Quatre axes

- Améliorer les prévisions et l'alerte
 - Modéliser les crues (optimiser le fonctionnement des ouvrages hydrauliques),
 - Améliorer la gestion de crise (atelier (PCS) inondation, animé par la DDT en présence des syndicats de rivière (enjeux, infrastructures sensibles, moyens à l'échelle intercommunal, mise en place d'exercices de gestion.
- Préserver les zones humides
 - Cartographie et règlement si rapportant (11 communes, 132 zh identifiées en cours de révision),
 - Lutter contre les inondations protéger les zones naturelles d'expansion des crues (total 30 dont 8 en tête de bassin, surface totale 73 ha). Les identifier dans les PLU, les protéger dans documents d'urbanisme, les pérenniser (travail SIAHVY/communes).
- Gérer les eaux pluviales à la source
 - Limiter l'imperméabilisation des sols,
 - Limiter les volumes raccordés aux réseaux selon configuration (règle amont/aval)
- Actualiser la politique d'investissement selon la population et l'inflation (1%).



L'outil de modélisation

Principes & objectifs

Cartographie des zones inondables

Quelles zones sont inondables pour un événement donné?
Quelle est la cinétique d'inondation?...

Appui à la gestion des ouvrages

Quel fonctionnement des ouvrages en fonction des types d'évènement?
...

Sécurité des ouvrages hydrauliques

Quelle est la cote des dangers?
Quel mode de fonctionnement en cas de crue exceptionnelle?
...

Vulnérabilité & résilience

Comment limiter la vulnérabilité des habitants et entreprises aux inondations?
Comment faciliter la résilience des zones habitées après un évènement?...

Outil de modélisation : modèle hydrologique & hydraulique

Impacts des aménagements

Quels sont les impacts hydrauliques globaux / locaux des aménagements sur les cours d'eau ? ...

Gestion temps réel des inondations

Quels débits / hauteurs d'eau / zones inondables découlent des prévisions météorologiques ?
Quelle gestion des ouvrages doit en découler ? ...

Un outil multithématique

Principes

Un outil précis, à la résolution spatiale fine,

- Valorise la donnée topographique disponible sur la rivière et les ouvrages
- Ainsi que la données topographiques LiDAR du lit majeur

Calé sur des évènements récents,

- Crue de mai/juin 2016 : laisses de crue, enveloppe de la zone inondable, cinétique d'inondation,...

Prenant en compte

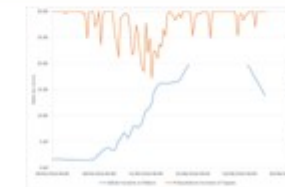
- Les ouvrages actuels
- Toutes les singularités du bassin versant

Et amené à « vivre » dans le futur en étant continuellement mis à jour

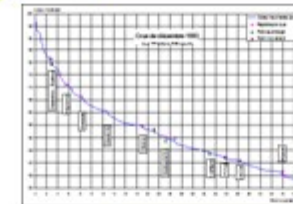
Un outil robuste, précis et confronté aux données de terrain récentes



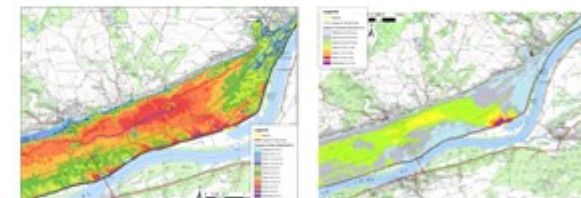
Modèle hydrologique



Modèle hydraulique



Outil cartographique





La valorisation du modèle

Connaissance des zones inondables

= Une démarche amont

Caractériser les aléas

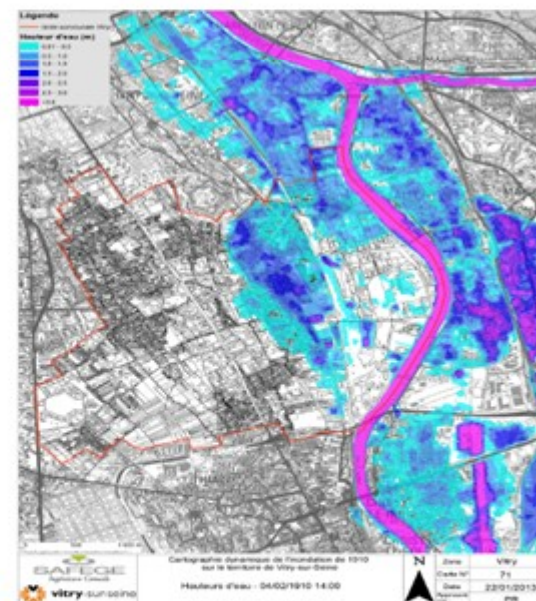
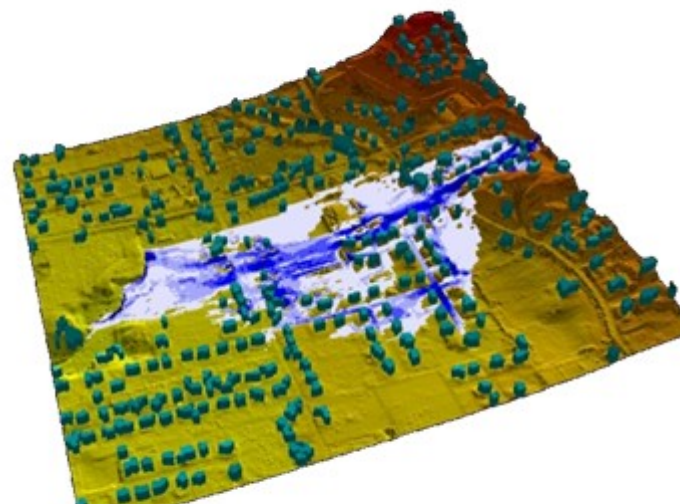
TYPE

cartographie

Intensité

Durée

Fréquence



Un outil d'appui à la connaissance des aléas



LE PROTOCOLE D'ALERTE, DE VIGILANCE ET DE GESTION DES CRUES



INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Prévisions
météorologiques
(mm/h, mm/j,
images radar...)

Débits provenant de l'amont :
SMAGER
CASQY
PNR

INFORMATIONS DU SIAHVY

Mesures de débits
(Vigicrues),
Mesures de hauteur d'eau,
Echelles limnimétriques

SIAHVY
PC
Télégestion

Communication
auprès des
communes
concernées



Etats des bassins de retenue

| Niveau | Nature | Objet – seuil | Destinataires de l'alerte | Actions |
|--------|-----------------|--|---|--|
| 1 | Événementielle | < 1/3 de remplissage | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance classique Désencombrement |
| 2 | Exceptionnelle | 1/3 de remplissage | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance classique Désencombrement |
| 3 | Exceptionnelle | 2/3 de remplissage Cote de sécurité atteinte | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance accrue Désencombrement |
| 4 | Critique | Débordement au niveau du déversoir Risque d'inondation avéré | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance très haute Désencombrement |
| 5 | Danger | Niveau haut de la digue Cote de danger atteinte | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance très haute Désencombrement |
| 6 | Danger imminent | Débordement au dessus de la piste Amorce de rupture | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance très haute Désencombrement |

Etat de la rivière au niveau des points névralgiques

| Niveau | Etat de vigilance | Destinataires de l'alerte | actions |
|--------|---|---|--|
| 1 | Classique | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance Désencombrement |
| 2 | Moyen Risque de débordements localisés | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance accrue Désencombrement |
| 3 | Haut Débordements avérés | Commune(s) concernée(s) => QUI ? COMMENT ? | Surveillance très haute Désencombrement |
| 4 | Très haut Débordements généralisés | Commune(s) concernée(s) => Nb de communes => QUI ? COMMENT ? | Surveillance très haute Désencombrement |

Bulletin d'information Prévisions d'orages du 17/06 au 19/06

Etat actuel de la rivière

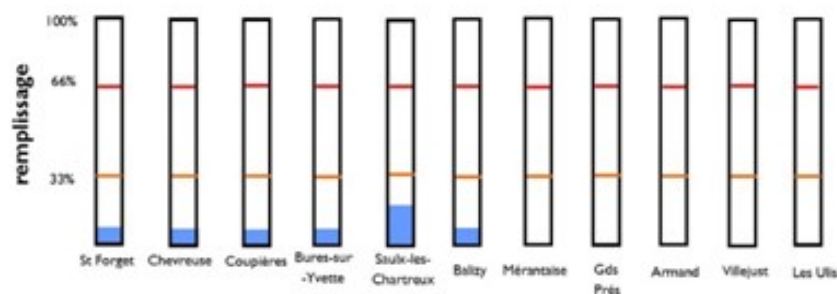
La station de jaugeage au Moulin de la Planche à Villebon-sur-Yvette nous permet de surveiller en continu les hauteurs d'eau de la rivière et d'agir en conséquence.

La hauteur d'eau actuel le Moulin de la planche n'est pas préoccupante, nous sommes donc en vigilance classique.



Etat des bassins

Les bassins de rétention sur la vallée de l'Yvette sont opérationnels.



Prévisions météorologiques

| 17/06/16 | 18/06/16 | 19/06/16 |
|----------------------------|---------------------------------|-----------------|
| | | |
| Averse de pluies 4.5 mm | Pluies intermittentes 3.7 mm | Nuageux 0 mm |

Ces pluies devraient être sans conséquence sur le territoire, sauf événements particuliers ou exceptionnels. Les prévisions des valeurs transmises via ce bulletin d'information ne constituent que des estimations. (Source: Météograp).

Prévisions des niveaux d'eau ces 3 prochains jours




Nous attendons pour les prochains jours des cumuls de pluies sur l'ensemble de la vallée de l'Yvette.
Veuillez contacter l'astreinte du SIAHVY en cas d'urgence au 01 69 31 72 10


Quels moyens mettre en œuvre pour votre commune ?

- Supports :

 Mail

 Fax

 SMS

 Téléphone fixe / portable

- Destinataires :

Astreinte

Services techniques

Cabinet du maire

Autre ...



AXE 4 / LES INVESTISSEMENTS

Opérations projetées 2017/2023

- **Sécurisation des barrages, réhabilitation des ouvrages hydrauliques** et optimisation de la **télégestion** et des mesures, dépenses pour la période : **9 055 000 e HT.**
- **Renaturation de l'Yvette** : clapet des Petits Vaux Savigny, Saint Eloi-Chilly, Champlan et Saulx, 9 Arpents, Beöle Villebon, Chevreuse et Saint Rémy, zones humides :
Dépenses : **12 275 000^e HT.**
- **Renaturation des affluents** : Paradis à Saulx ; Baratage, Grands Prés, Vaularon aval Gometz et Bures ; Rouillon à Villejust Ballainvilliers et Longjumeau ; Montabé Boullay et Saint Rémy. Dépenses : **5 230 000 e HT.**

Financement par la participation et par l'emprunt.



DENSIFICATION DU RÉSEAU DE MESURE SUR LES AFFLUENTS.

Les affluents principaux ne sont pas télésurveillés.

Procédures proposées :

Dispositif 1

- **station de mesure de débit** sur : le Montabé, la
Mérantaise, le Vaularon,

Cout : 110 000 e HT

Dispositif 2

- **station de hauteur sur** : la Mérantaise, le Vaularon,
l'Angoulême, le Rouillon.

Cout : 135 000 e HT

Remplacement des pluviomètres et densification du réseau
existant sur l'Yvette, cout total : 50 000^e HT.

SIAHVVY : PROJET PROGRAMME D'ENTRETIEN DES RIVIÈRES OBJECTIF 2017, PRÉSENTÉ ET VOTÉ EN CS DU 27 JANVIER 2016 .

**Terrains privés ou communaux en bordure de rivière :
DIG pour l'entretien écologique des berges
naturelles de l'Yvette et de quelques affluents.**

Concerne :

- **4 tronçons de l'Yvette et 7 sur les affluents (dont Frileuse) pour leur potentiel écologique.**
- **Ne sont pas incluses les berges artificialisées, présentant une modification de profil, l'enlèvement de haies exotiques, les terrassement de renouées du japon.**

Actions :

Fauchage, débroussaillage, faucardage des plantes aquatiques, abattage et élagage sélectif, nettoyage des cours d'eau, interventions d'urgence.

Coût : 172 000 e pour 5 ans soit 34 000^e/an.



REDEVANCES ASSAINISSEMENT SIAHVY

RÉF : CONSEIL SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2016

Base de l'Inflation 2016 à 1%

| Redevance | 2016 HT /m3 | 2017 HT /m3 | Augmentation |
|-------------------------|---|--|--------------|
| Transport et traitement | 0,443e | 0,45e | 0,007e |
| Participation communale | 13,36 ^e /habitant Soit : 8,15 ^e /H part hydraulique + 5,08 de quote-part emprunt | 14,91 ^e /habitant Soit : 10,3996 ^e /H part hydraulique + 4,510 ^e de quote-part emprunt | 1,55e |
| SIAAP | 0,5720 | ? | |
| | | | |

LISTE DES TRAVAUX EN 2016 PROGRAMMÉS PAR LE SIAHVY BURES / GOMETZ LE CHÂTEL

- 1) Augmentation du volume de rétention dans le bassin de Bures, création d'un déversoir secondaire,**
- 2) Création d'une zone humide au Baratage,**
- 3) Renaturation du Vaularon et optimisation du système de régulation des Grands Prés,**
- 4) Etude de ruissellement Bassin du Vaularon. Budgété 2016 mais non programmé.**
- 5) Actualisation du Plan de Sauvegarde (PACS) et du DICRIM à Bures**

Suppression du risque de rupture du Bassin de Bures et optimisation de son fonctionnement

CONSTATS :

1^{ère} phase réalisée en 2015.
 Risque de perte du volume utile par sédimentation
 Déversoir de sécurité insuffisant pour la crue de danger et/ ou T=1000 ans.
 Possibilité d'optimiser le moulin Guibert pour la gestion des crues ou pour la crue T=1000 ans.

PRESENTATION:

Suite aux différents remplissages, le volume utile initial a pu diminué. Une étude peut quantifier l'augmentation du volume utile du Bassin.
 Sur la base des résultats de l'étude hydraulique, 2 scénarii doivent être étudiés :
 Scénario 1: aménagement d'un déversoir secondaire uniquement par le bassin.
 Scénario 2: aménagement d'un déversoir secondaire couplée avec une optimisation du moulin Guibert.

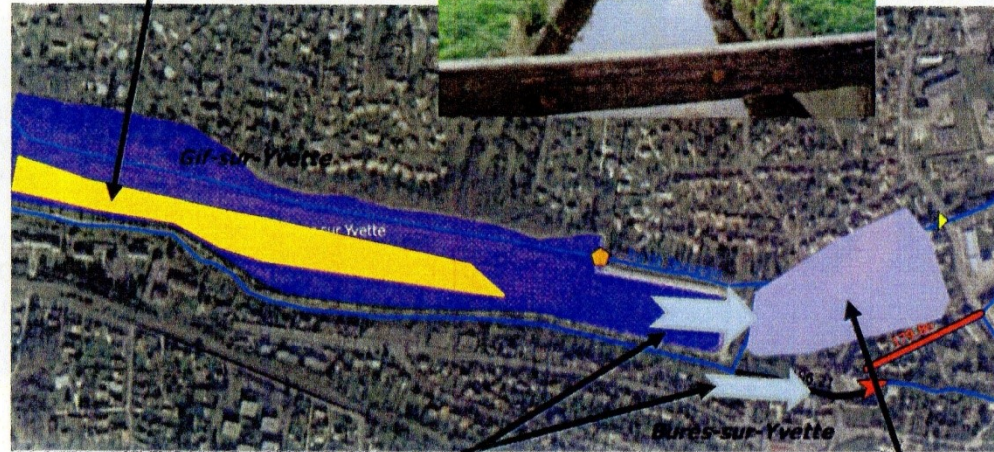
MAITRISE FONCIERE

Interventions en propriétés privées nécessaires (Scénario 2).

CONTRAINTES

Interventions en domaine privé (accord de tous les propriétaires).
 Qualité des vases polluées ⇒ Surcoût important).
 Risque de surcoût important pour le premier scénario (reprise complète du pont de la rue du Docteur Collé + impact important sur la digue).
 Mise en place d'une convention avec le propriétaire du moulin.

Emprise disponible pour une augmentation du volume



Aménagement du déversoir(s) secondaire(s)

Secteur à protéger du risque de rupture

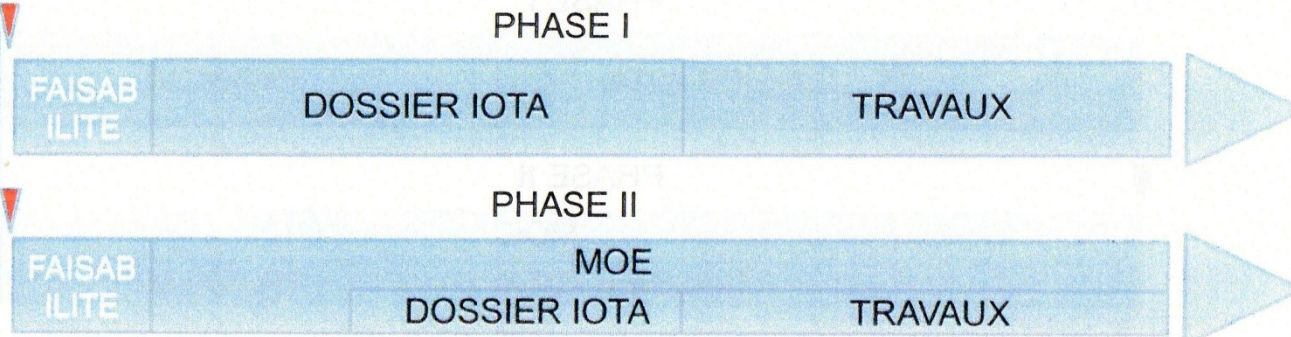
ENJEUX :

100%



COÛT :

Phase I (augmentation du volume)
 Faisabilité = 30 000,00 €
 Travaux = 570 000,00 € (pour 30 000 m3 supplémentaires)
 Phase II (déversoir secondaires Moulin) :
 Faisabilité : 50 000,00 €
 MOE : 75 000,00 €
 Travaux : 1 380 000,00 €



2) CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE AU BARATAGE, ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SELON LE BUREAU D'ÉTUDE, 22 JANVIER 2016.



- Réduction des risques d'inondations à l'aval de la route de Chartres et **restauration écologique de la zone humide,**
- Secteur concerné est **naturel,** aménagé dans une **zone humide,** en amont d'un **secteur urbanisé,**
- Les travaux **ne devront pas affecter la nature du sol,** les terrassements seront limités à la couche superficielle pour des petits modelés de terrain susceptibles d'être très efficaces.

Dossier en attente.



Renaturation du ru d'Angoulême et mise en place d'un programme de lutte contre les inondations

CONSTATS :

Zone humide déconnectée et en cours de fermeture (absence d'entretien).

Cours d'eau artificialisé.

Bassin vétuste.

Habitations inondées en aval dès T = 10ans.

PRESENTATION:

L'Angoulême est remis en fond de vallée. Le fonctionnement du bassin est revu pour protéger les habitations pour une occurrence T=50ans.

Chiffres clés :

3,6 ha de ZH restaurée
240 mètres renaturés.
4 500 m³ de stockage.

MAITRISE FONCIERE

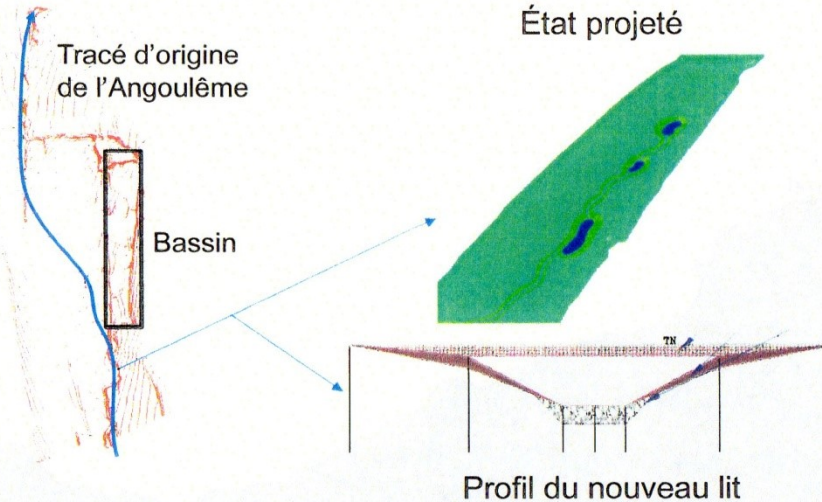
Le SIAHVY est propriétaire.

CONTRAINTES

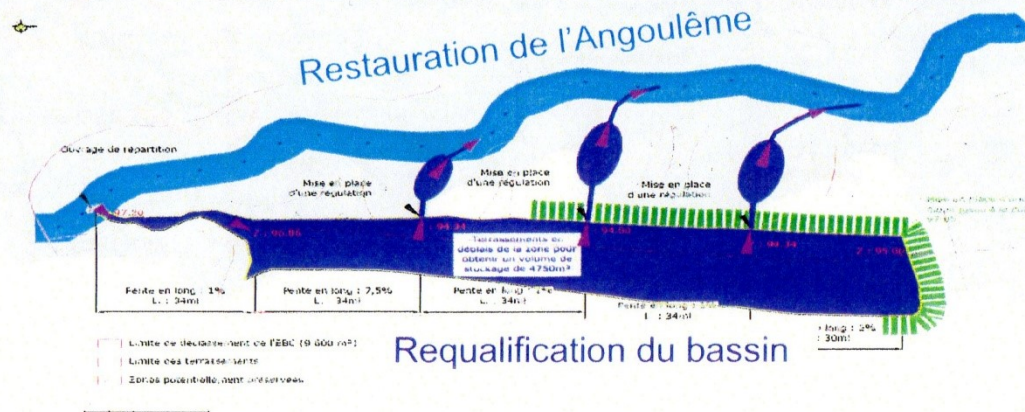
Zone classée en EBC (procédure de déclassement en cours).

Mise en place de mesures compensatoires (aout 2015)

Restauration de la continuité écologique (T<10ans)



Stockage d'eau en amont et écrêtement de la crue (T = 50ans)



ENJEUX :

50%



50%



autres



PARTENAIRES :



COÛT :

Acquisition : 58 801,00 € (en 2015)

Diagnostic et Faisabilité : 69 108,0 € HT (budget 2015)

MOE : 40 000,00 € HT

Travaux : 390 000,00 € HT

MC : 120 000,00 €

FAISAB
ILITE

MOE
DOSSIER IOTA

TRAVAUX

3) GRANDS PRÉS À GOMETZ LE CHÂTEL PROJET : CHIFFRAGE ESTIMATIF 671 060^E HT

Glycérie Pliée



ZONE HUMIDE DES GRANDS PRÉS



DEROULEMENT

❖ Phase 1 : Diagnostic

- Recueil bibliographique ;
- Investigations de terrain ;
- Inventaires faune/flore ;
- Modélisation hydraulique de l'état initial.

❖ Phase 2 : Propositions d'aménagement

- Conception de maximum 3 scénarii d'aménagement ;
- Modélisation hydraulique de l'état aménagé ;
- Analyse multicritères avantages / inconvénients ;
- Choix du scénario définitif ;

Rapports
transmis



❖ Phase 3 : Esquisse

- Définition du scénario retenu au stade esquisse ;
- Programme pluriannuel.



CONCLUSIONS PHASE 1

OBJECTIFS D'AMENAGEMENT:

- Ecrêtement des crues du Vaularon (protection des biens et des personnes) ;
- Restauration écologique du Vaularon ;
- Restauration écologique des milieux connexes (zones humides, sources, mares...) ;
- Valorisation paysagère (zone boisée en zone urbaine, véritable atout) ;
- A terme → Bon état des eaux du Vaularon.

SPÉCIFICITÉS DU SITE:

- Potentiel écologique et paysager fort → Zone très humide
- Peu de contraintes identifiées mis à part:
 - limites parcellaires ;
 - pente importante du terrain naturel ;
 - réseau intercommunal ;
 - traces d'eaux usées.

SCENARIO 3 : AMBITIEUX

❖ Objectif

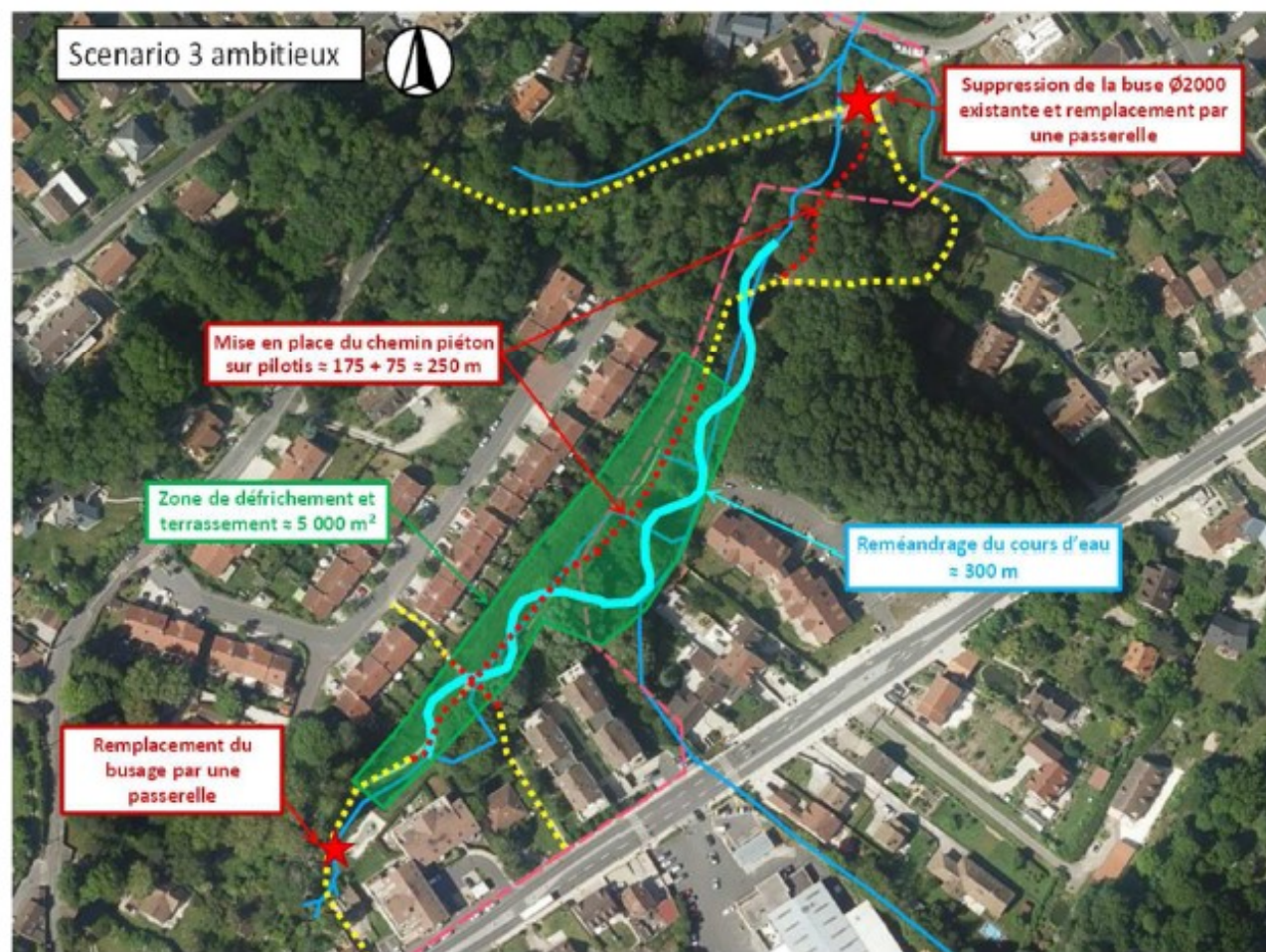
- Restauration maximale de la continuité écologique par suppression des busages existants ;
- Restauration du milieu par suppression des bassins Promex et reméandrage du cours d'eau sur le linéaire correspondant.

❖ Aménagements proposés

- Remplacement des buses en amont et en aval du site par des passerelles ;
- Suppression des bassins Promex ;
- Terrassement du lit majeur sur 5000 m² ;
- Reméandrage du cours d'eau sur 300 m linéaires ;
- Mise en place d'un cheminement piéton sur pilotis de 250 m linéaires ;
- Mise en place d'une plateforme pour pique-nique.

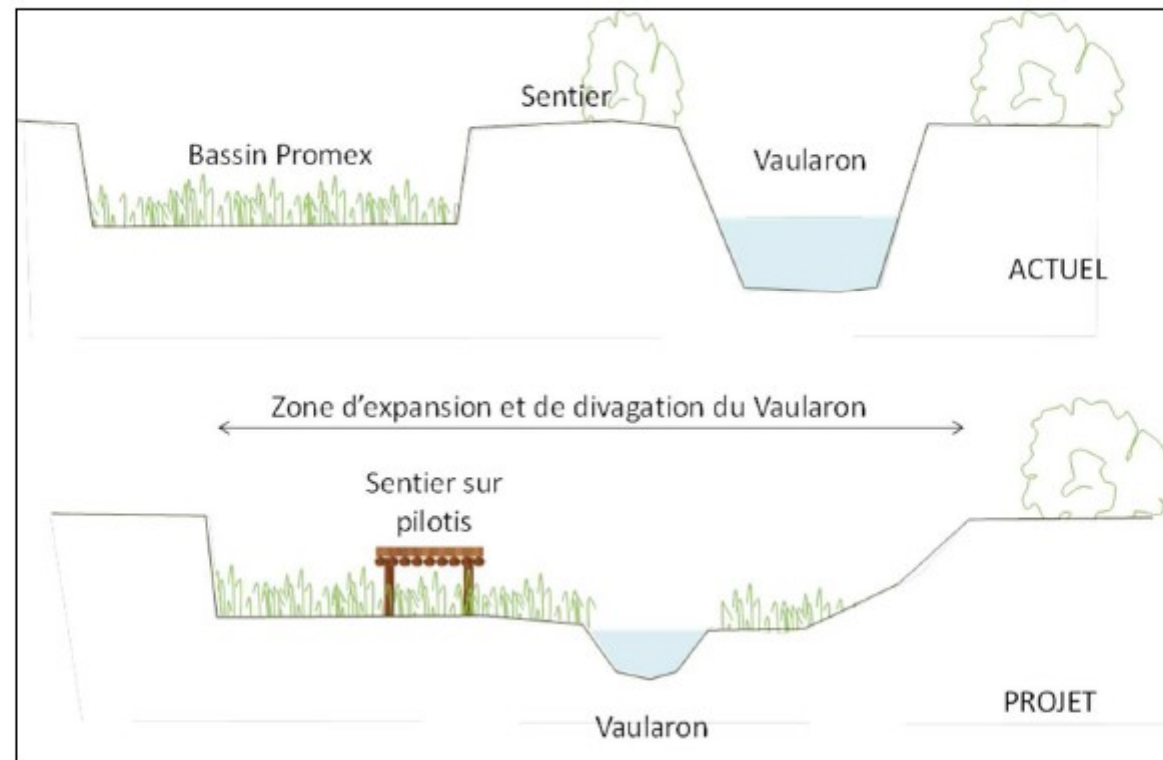
SCENARIO 3 : AMBITIEUX

❖ Vue en plan



SCENARIO 3 : AMBITIEUX

❖ Profil type de l'aménagement



SCENARIO 3 : AMBITIEUX

❖ Gains

- Entretien du site inchangé voir même allégé ;
- Gain écologique plus important mais variable en fonction des espèces:
 - franchissement piscicole/aquatique rétabli ;
 - création d'une zone d'expansion de crue favorable à la dynamique du Vaularon;
 - accentuation significative des zones ouvertes, de la qualité et de la diversité des milieux ;
 - incidence sur la Glycérie pliée présente dans les bassins Promex (mais mesures d'accompagnement applicables) ;
 - impact ponctuel sur l'Aulnaie-frênaie en aval du cours d'eau à surveiller.
- Gain hydraulique :
 - cours d'eau totalement restauré ;
 - phénomène d'incision stoppé ;
 - traitement de la crue de danger par suppression du risque de rupture.

4) ETUDE DE RUISSELLEMENT BASSIN DU VAULARON SUITE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU VAULARON.

Raisons :

- Eaux naturelles de ruissellement + envois amont/aval
- La déconnexion des eaux pluviales et météoriques du réseau assainissement est une excellente décision mais attention une politique de rétention doit être mise en place afin que les riverains ne soient pas en difficultés par des apports de voiries.
- **Demandes et courriers VYF du 20/05/2015 : Elus de Gif, Gometz, Bures,**

Action des Elus et du SIAHVY : juin 2015, Rencontre avec Madame la Sous-Préfète

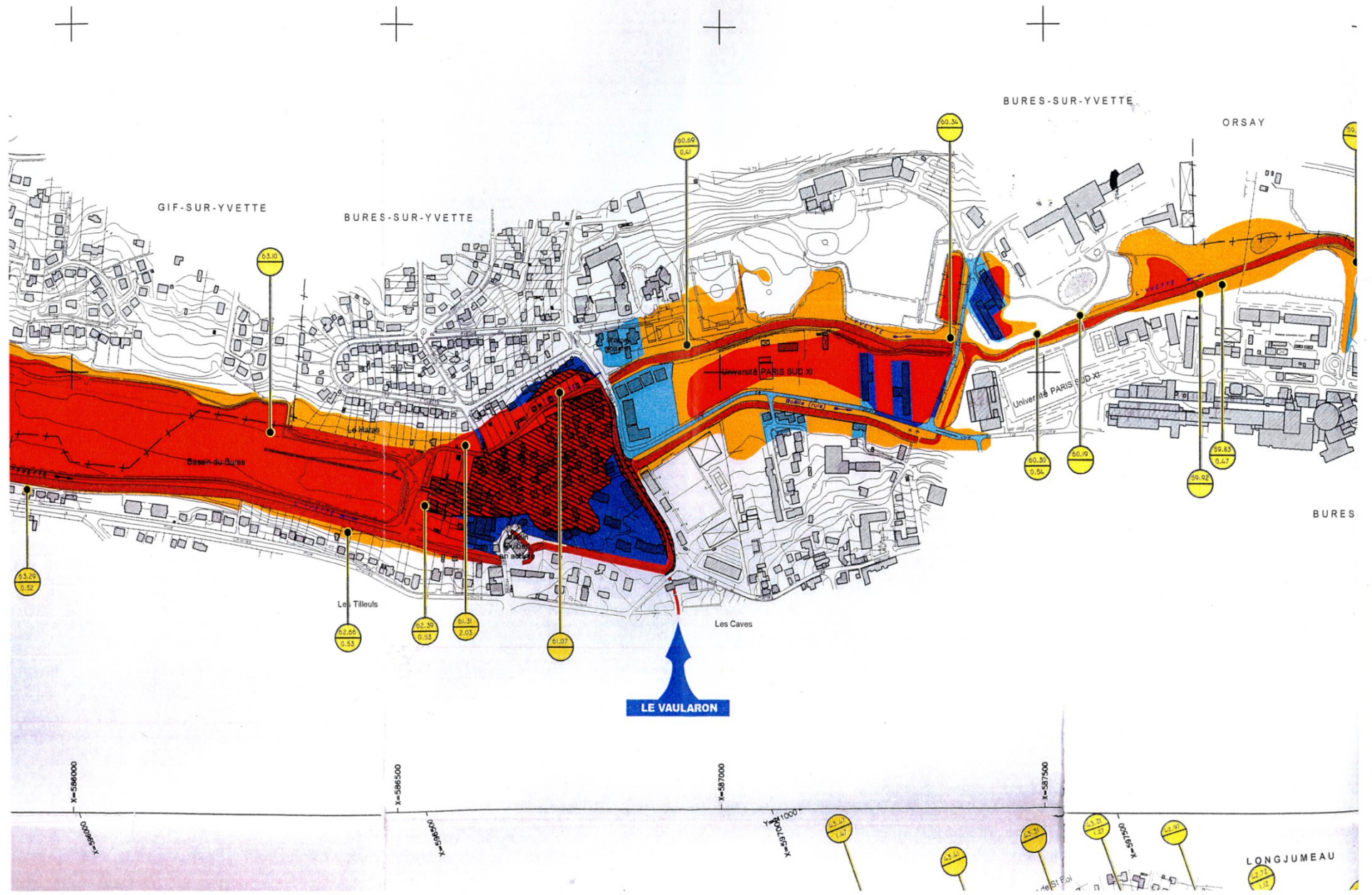
Réponse favorable

- Point sur la priorisation faite par les communes (priorités d'urgence, priorités budgétaires),
- Extension de l'étude au ruissellement.

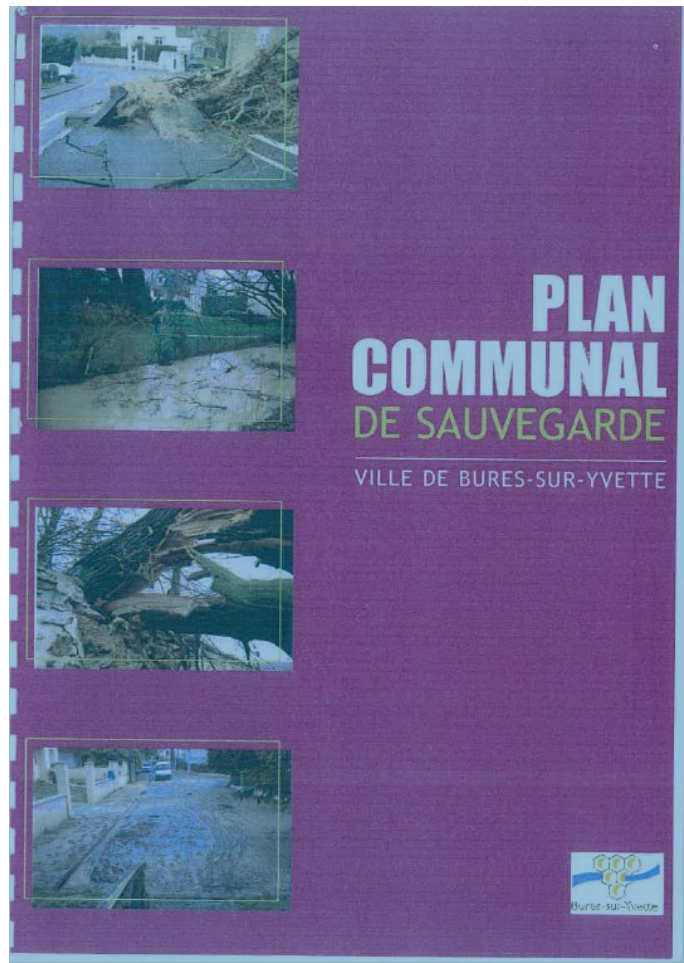
Etude acceptée et budgétée pour 2016 par le SIAHVY non planifié à ce jour.

GESTION DES INONDATIONS À BURES/YVETTE PLU RÉVISION





PLAN DE SAUVEGARDE DE LA VILLE DE BURES SUR YVETTE, 02-2008, EN COURS DE RÉACTUALISATION.



- Loi du 13 août 2014, art 13,
- Code des Collectivités Territoriales : police.
- Décret n°90-918 du 11-11-1990 : information des risques majeurs,
- Décret n°2005-1156 du 13-09-2005 modernisation de la sécurité civile,
- Décret n°2005-1157 du 13-09-2005 Plan Orsec
- Décret n°2005-1158 du 13-09-2005 ouvrages et installations fixes.

VILLE DE BURES – SUR – YVETTE

PLAN DE PRÉVENTION (PCS) ACTUALISATION

- **Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été approuvé par le Préfet de l'Essonne le 30 juin 2007 et annexé aux Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il vaut servitude d'utilité publique. Il concerne les communes inondables dans le département dont Bures-sur-Yvette.**
- **Il définit, à l'intérieur d'un zonage réglementaire :**
 - **Des règles d'urbanisme,**
 - **Des règles de construction,**
 - **Des recommandations générales,**
 - **Des mesures de prévention et de protection.**
- **Les objectifs du PCS sont de :**
 - **Renforcer la sécurité des personnes,**
 - **Limiter les dommages aux biens et activités existants éviter un accroissement des dommages dans le futur,**
 - **Assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation.**

PCS LES RISQUES

I – Les risques majeurs

Les risques majeurs sont ceux qui présentent la plus forte probabilité d'occurrence, compte tenu du profil géographique, industriel et démographique du territoire communal.

II – Les risques potentiels

Bien que réels et susceptibles de survenir à tous moments, ces événements constituent des pressions moindres que les risques précédents et peuvent être plus aisément anticipés.

III – Les risques éventuels

Ces dangers sont théoriquement envisageables et doivent faire l'objet de mesures d'anticipation et de prévision adaptés en fonction des circonstances, en sachant que les probabilités de survenance sont peu élevées

PCS RISQUE INONDATION

Types :

- Débordement direct du cours d'eau en crue : il sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur puis le dépasser.
- Débordement indirect du cours d'eau : les eaux remontent par effet de siphon à travers les nappes alluviales, les réseaux d'assainissement ou d'eaux pluviales...
- Rupture de digues.

L'ampleur d'une inondation :

L'intensité et la durée des précipitations,

La surface et la pente du bassin versant,

La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,

La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

Des Fiches d'Actions vont être déclinées pour chaque risque à l'attention des décideurs communaux.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) : 02-2008

INONDATION

ALERTE

. Zone concernée : toute la zone du Plan de Prévention des Risques d'Inondation -PPRI (consultable en mairie).

. Début et fin d'alerte signalés par un véhicule équipé de haut-parleurs.



CONSIGNES



Fermez et obturez les ouvertures.



Coupez gaz et électricité.



Montez à l'étage.



Libérez les lignes téléphoniques.



Écoutez les annonces du véhicule équipé de haut-parleurs.

APRES L'INONDATION

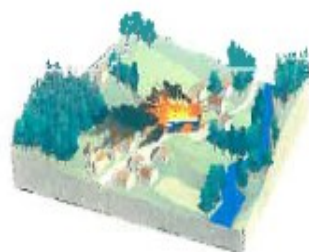
- . Aérez et désinfectez les pièces.
- . Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches).
- . Chauffez dès que possible.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

ALERTE

. Zones concernées :
- routes départementales,
- voie d'accès à l'université (rue René Thom, anciennement voie de la Faculté).

. Début et fin d'alerte signalés par un véhicule équipé de haut-parleurs.



CONSIGNES



Libérez les lignes téléphoniques.



Écoutez les annonces du véhicule équipé de haut-parleurs.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Coupez gaz et électricité.



Ne fumez pas.

Protégez-vous des inhalations de gaz et des vapeurs toxiques.



Fermez et obturez les ouvertures.



Abritez-vous dans un bâtiment.

NUMEROS D'URGENCE

CENTRE ANTI-POISON : 01 40 05 48 48

HOPITAL D'ORSAY : 01 69 29 75 75

MAISON MEDICALE DE GARDE : 01 64 46 91 91
(le week-end ou un jour férié en journée)

POMPIERS : 18

SAMU : 15

MAIRIE DE BURES-SUR-YVETTE : 01 69 18 24 24
URGENCE PERMANENCE MAIRIE : 01 69 18 24 01
(en-dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et jeudi 13h30-17h30

Mardi et vendredi 9h-12h / 13h30-17h30

Mercredi 9h-12h / 13h30-18h

Samedi 9h-12h

POLICE : 17 ou 112 (par portable et valable dans toute l'Europe)

COMMISSARIAT D'ORSAY :

40, rue de Paris - 91400 Orsay -

Tél. 01 64 86 11 66 -

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 10h30 à 18h30

COMMISSARIAT DES ULIS :

125, rue des Champs Lasniers -

91940 Les Ulis - Tél: 01 64 86 17 17

Ouvert 24h sur 24, 7j/7

POLICE MUNICIPALE : 01 69 18 24 34 /39

RADIOS

FRANCE INTER : 87.8 MHZ

FRANCE INFO : 105.5 MHZ

FRANCE BLEU ILE-DE-FRANCE : 107.1 MHZ



Bures-sur-Yvette

Guide des bons réflexes

QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

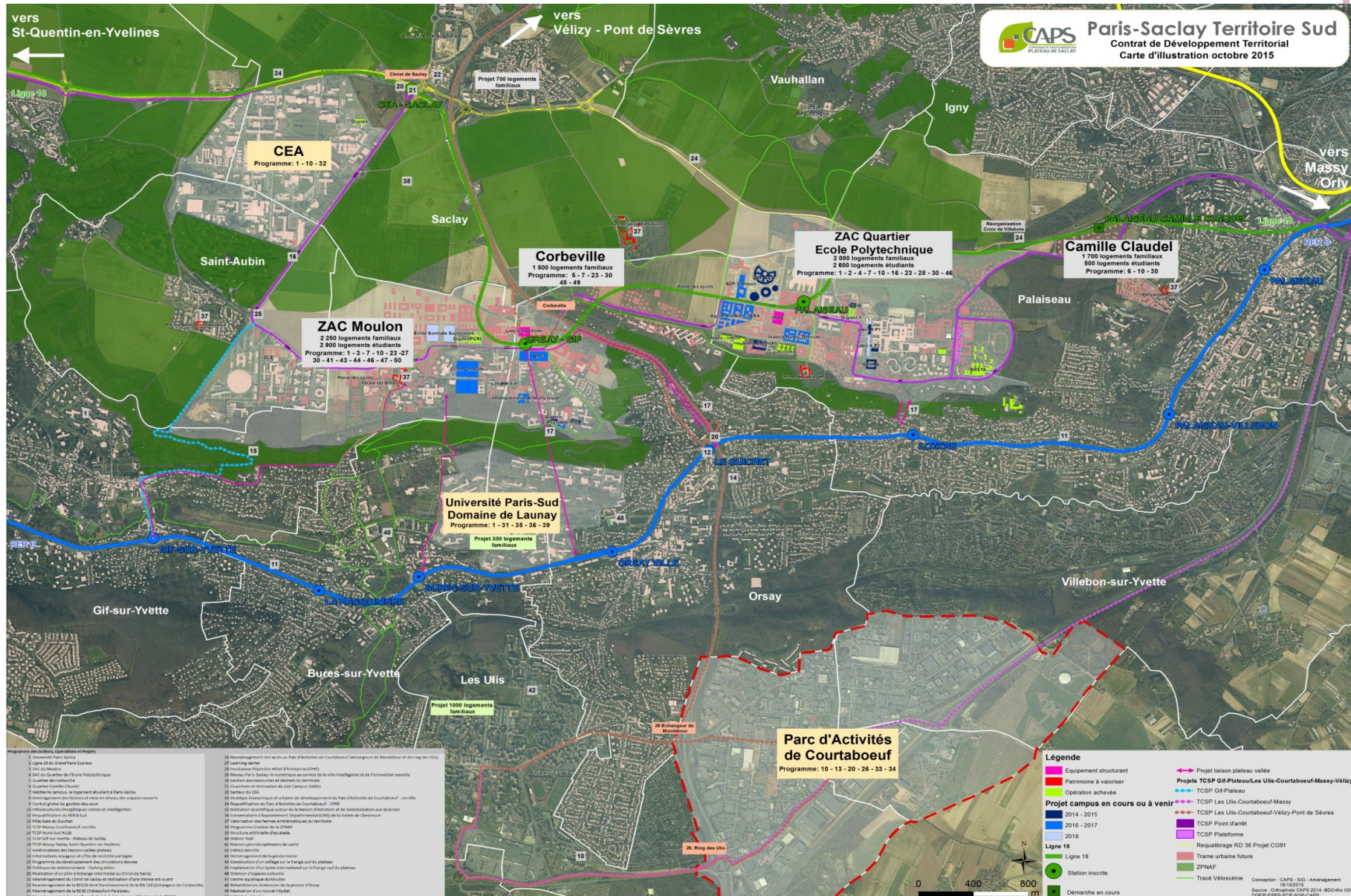
Edition février 2008



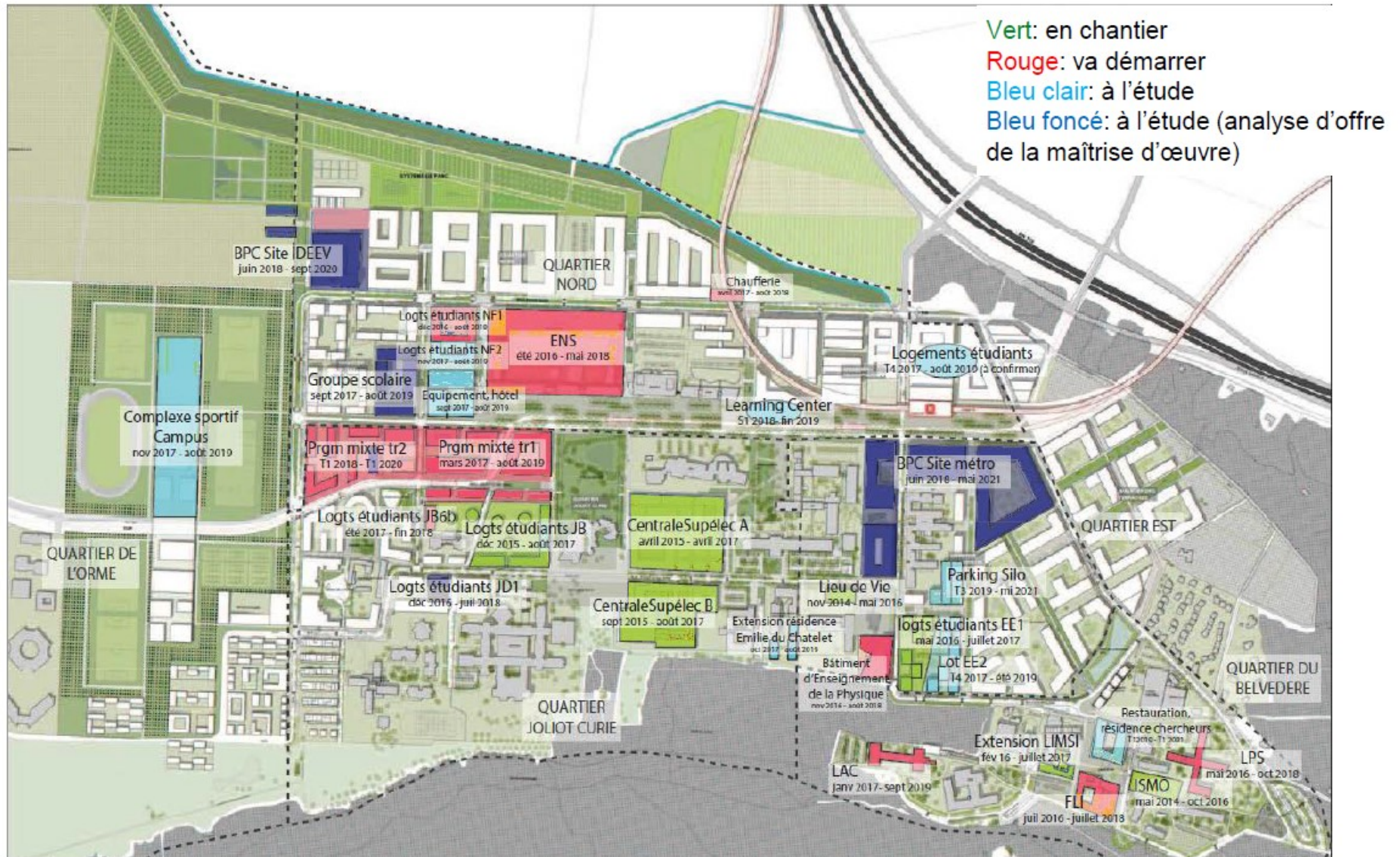
Bures-sur-Yvette

Le PLATEAU DE SACLAY ET LA VALLÉE

Zone de protection agricole délimitée par le décret n° 2013 -1298 du 27 décembre 2013 :
2469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles



Opérations immobilières - Moulon



DEMANDE DES ASSOCIATIONS CADRE DE L'UASPS

1) - Restauration des rigoles : projet et calendrier?

Rigole des Granges : « redonner une vocation et toute sa valeur paysagère à la rigole », rond point Camille Claudel, programmé par le département n'est pas réalisé.

Rigole de Corbeville : La continuité hydraulique de cette rigole est bien envisagée sur tout son parcours, mais en pratique, la fiche 23 du CDT « Réaménagement de la RD128 dont le franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville) » ne l'évoque aucunement, ni dans le texte ni dans les schémas. Or les aménagements des secteurs du Moulon et de Corbeville, dépendent de la solution technique retenue pour sa traversée. Rappelons qu'il était initialement prévu d' « accrocher » la conduite de traversée à une des passerelles de l'échangeur, et d'emprunter le bout de rigole du Moulon restant. Le même problème se posera d'ailleurs également pour la rigole des Granges pour la traversée de la voie rapide.

2) - Que les sols non bâtis dans la zone concernée du Moulon ne soient pas imperméabilisés.

Pouvez-vous nous informer de la surface restante non imperméabilisée post implantation complète de l'urbanisation. % ou m². (Loi Alur)

3) - Que les zones humides soient réellement respectées et entretenues.

Où en sommes nous quantitativement et qualitativement de la conservation des zones humides selon les préconisations du SDAGE ET du SAGE Orge/Yvette ?

4) - Que les ouvrages de rétention soient suffisants en termes d'investissement, et de fonctionnement : entretien et contrôle. (Directive Européenne, lutte contre les inondations 2007, transposée en droit Français 2010)

Les évènements de fin mai 2016 prouvent que nous sommes sur des zones capricieuses et que tout **nouvel événement climatique aura des conséquences inévitables sur les fonds de vallée qui sont, elles, soumises à PPRi** . A préciser :

Des noues ont été implantées : capacités de celles ci et surtout évacuation de ces noues vers quoi : rigoles ? si oui lesquelles ? ou autre?

- Capacité totale de rétention des jardins et autres terrains de première réception au niveau du quartier,
- Capacité de rétention des terrasses des toitures,
- Capacité et lieux des zones naturelles d'expansion des crues : où seront stockées ces eaux ? des bassins complémentaires de rétention sont ils prévus sur le Moulon?
- Les différents syndicats SIAVB, SYB, SIAHVY géreront-ils ensemble ces différentes structures selon les zones géographiques ou des "ententes" sont elles prévues ?

5- Que la rédaction d'un cahier des charges permette d'identifier qui a la charge et la responsabilité des ouvrages au niveau de la parcelle, du quartier et de la zone concernée (Moulon, Polytechnique et Zone de Corbeville).

- Information des particuliers sur la bonne gestion des eaux de ruissellement et de pluie, un cahier des charges est-il imposé sur le plateau pour le dimensionnement et l'entretien et si oui qui contrôlera la mis en place à court, moyen et long termes ?
- Des contrôles de conformités sont ils prévus sur les bâtiments déjà existants?

6- Que la nature et la capacité d'absorption des eaux soient durablement protégée : franges du Plateau, et zones intermédiaires. Qu'est il prévu en dehors du Décret?

7- Que les réseaux d'assainissement soient réellement adaptés et financés, projets à court et moyen termes. Qui, quoi, comment?


CONCLUSION DE L'ETUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX 2 (EGGE)

Les excédents calculés d'eau, tels que spécifiés montrent que :

- D'une part la capacité de stockage est suffisante pour les pluies les plus courantes (fréquence 10 ans) quel que soit leur intervalle d'intervention ;**
- La capacité est aussi suffisante ou quasiment suffisante pour deux pluies 20 ans et 10 ans si elles interviennent à plus de 24h d'intervalle ;**
- L'excédent de volume est acceptable (autour de 15% - moins de 4 000 m³) pour deux pluies 20 ans et 10 ans si elles interviennent à 12h d'intervalle;**
- L'excédent de volume est acceptable (autour de 15% - moins de 4 000 m³) pour une pluie de référence (50-100 ans) suivie ou précédée par une pluie 10 ans si elles interviennent à 48 h d'intervalle ;**

CONCLUSION DE L'EGGE SUITE

Les excédents de volume sont importants et ne pourront **pas être absorbés par les réseaux en cas de pluie de référence (50-100 ans) suivie ou précédée par une pluie 10 ans si elles interviennent à 12 ou 24h d'intervalle.**

Ces volumes excédentaires devront impérativement être stockés dans des zones de débordement contrôlé (terrains de sport, parkings, parcs ou zones spécifiques extérieures au quartier), comme prévu dans les principes concertés de gestion, objectif « Anticiper la gestion des événements exceptionnels au-delà des prescriptions existantes à l'échelle du plateau ». 



Source du MNT : EPA Paris - Saclay

- Légende
- Points de débordement actifs
 - Zones d'Accumulation
 - Fuseaux d'Écoulement

Cartographie QUALITATIVE des volumes de débordement maximum de la modélisation CANOE des rigoles de Saclay

Pluie Type T100



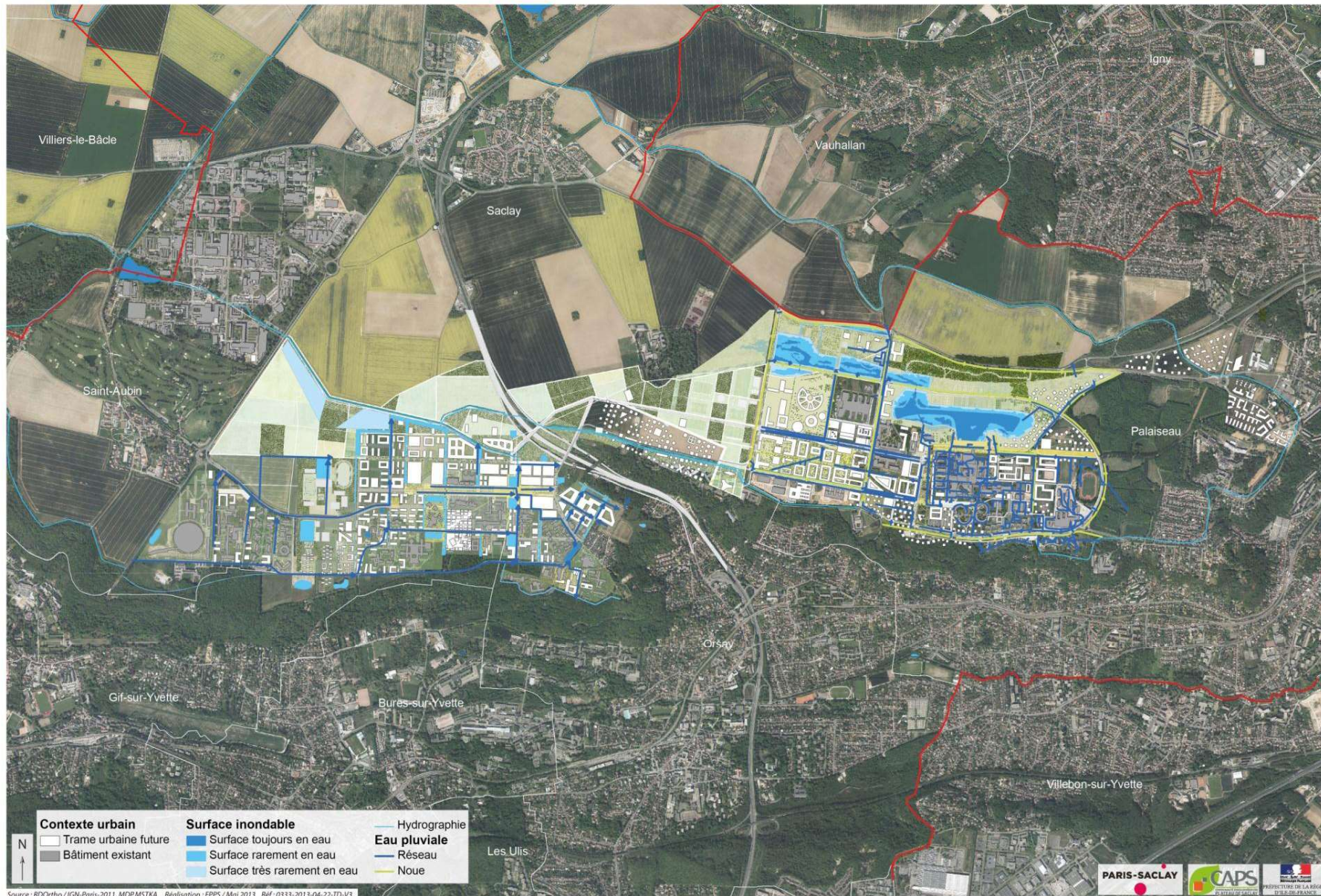
Mai 2016



ATELIER DU 13 DÉCEMBRE 2016






La gestion de l'eau à l'échelle du sud du plateau

0 200 400 600 800 m





LEGENDE:

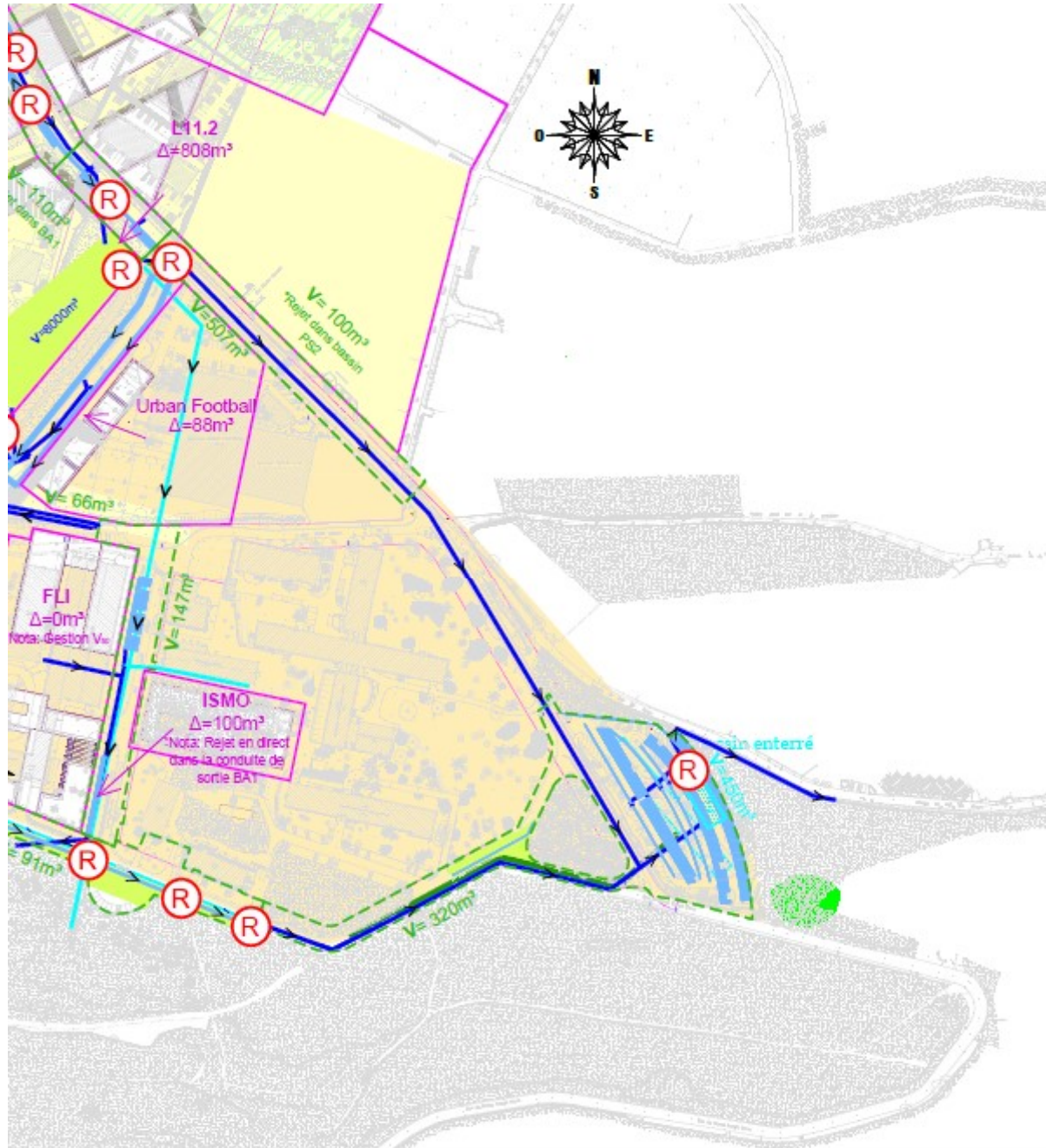
| | |
|---|--|
| | Macro-lot y compris sous-division dans le lot |
| V50=600m ² | Cinquantiennale Macro-lot existant |
| Δ=800m ² | Δ (50-20) Macro-lot projeté |
| V=700m ² | Cinquantiennale Espaces Publics |
| V=400m ² | Cinquantiennale plateforme TCSP récupérée |
|  | Stockage souterrain (Lanière) |
|  | Stockage à ciel ouvert (Jardin de pluie / noue / bassin) |
| | Régulation |
|  | Canalisation EP |
|  | Sens d'écoulement des EP des Macro-lots |
|  | Sens d'écoulement |

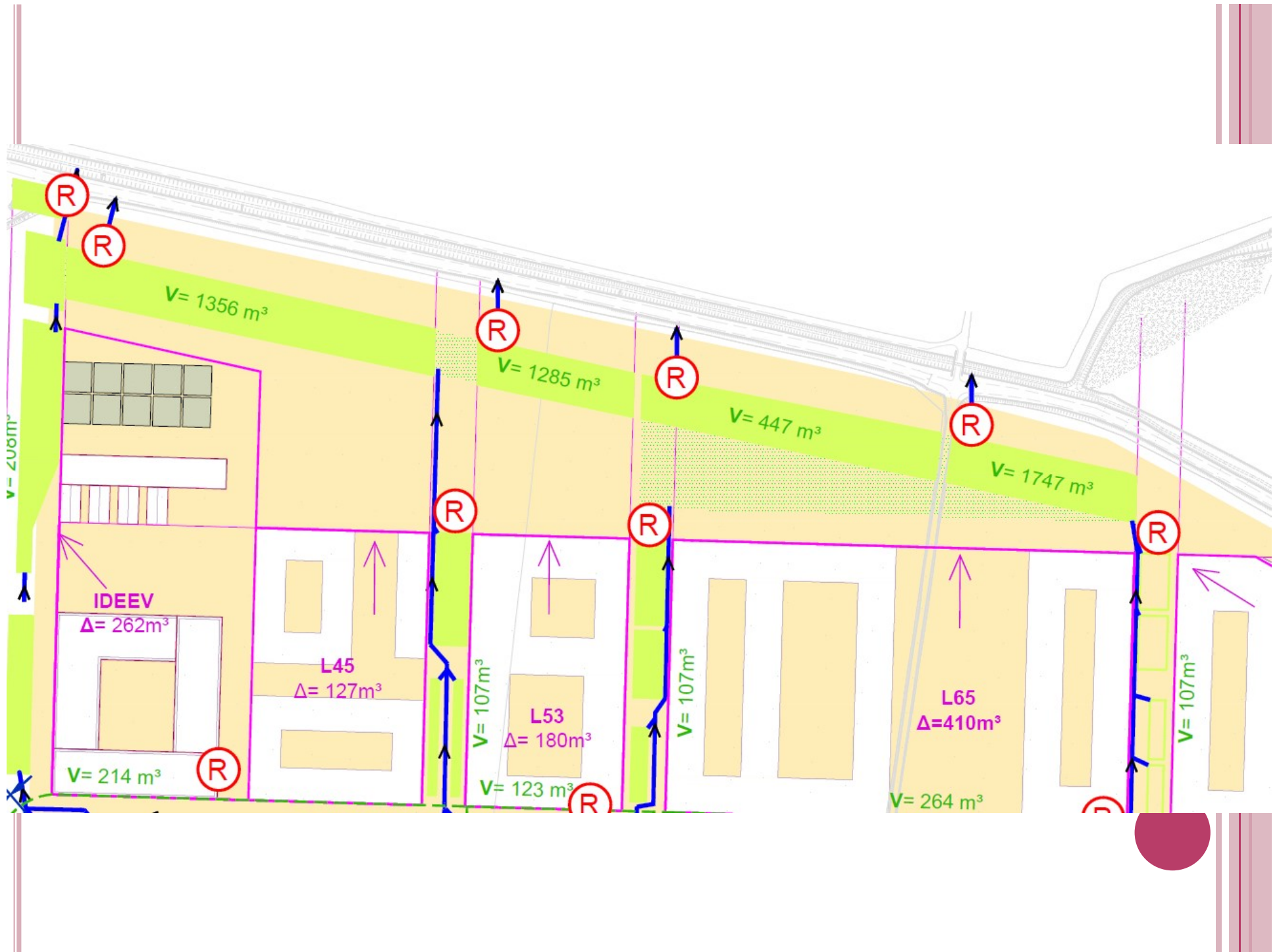


LEGEND

- Mapes y carpas existentes
- Propuestas de usos de suelo
- Uso de suelo actual
- Propuestas de Obras Publicas
- Propuestas de planes de TDR
- Strategic outdoor lighting
- Strategic lighting components in public spaces
- Regulation
- Construction of
- Strategic lighting components in public spaces
- Regulation







| Espace | Volume BA1 (m ³) Etat existant | Volume BA1 (m ³) Etat 2017 - 2019 | Volume BA1 (m ³) Etat à terme |
|---|---|--|--|
| TCSP | 0 | 392 | 392 |
| PCRI + DIGITEO | 818 | 818 | 692 |
| IPS2 | 541 | 541 | 541 |
| IUT | 1059 | 1059 | 1059 |
| PIUO | 398 | 398 | 398 |
| CNEF Nord | 410 | 0 | 0 |
| CNEF Sud + Maison Ingé + LGEP + Logement | 1297 | 986 | 986 |
| ECPB | 0 | 228 | 228 |
| Enseignement de la physique + Bâti Lieu de vie | 0 | 172 | 172 |
| Secteur parc Orsay | 1245 + 808 | 1245 + 808 | 673 * + 808 |
| Logement Lisière | 0 | 146 | 146 |
| BPC Ouest | 0 | 189 | 189 |
| BPC | 0 | 273 | 273 |
| Logement le long de PIUO | 0 | 108 | 108 |
| Urban Football | 0 | 88 | 88 |
| QET | 0 | 0 | 990 |
| SOUS - TOTAL | 6576 | 7451 | 7743 |
| SUPELEC | 2323 | 549** | 0*** |
| TOTAL (1) | 8899 | 8000 | 7743 |
| * (V50 Parc Orsay) | | | + 466 |
| TOTAL (2) | | | 8209 |
| BASSIN PA5 | | 0 | 0 |
| TOTAL (3) | | 8000 | 8209 |

** : Stockage V50 = 1592 - 549 (stockage BA1) = 1043m³ à stocker sur CPS4 + CDS

*** : Stockage V50 = 1592m³

à stocker sur CPS4 (1000m³) et sur prairie événementielle et/ou Supélec (600m³)





PÉRIMÈTRES DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ET HYDRAULIQUE.

Les bassins versants auxquels sont intégrés les différents syndicats d'assainissement sont les suivants :

- Le SIAVB se situe sur le bassin versant de la Bièvre.
- Le SIAHVY se situe sur le bassin versant de l'Yvette.
- Le SMAROV se situe sur le bassin versant de la Mauldre.
- La CASQY se situe sur les bassins versants de la Mauldre, de la Bièvre et de l'Yvette (par l'intermédiaire de la Mérantaise).
- Le SIAVRM se situe sur le bassin versant de la Seine.

À noter que le SYB qui est compétent sur la gestion hydraulique et la restauration des rigoles du Plateau a un territoire de compétence qui se superpose à celui des acteurs listés précédemment.

« ENTENTES » POUR UNE MEILLEURE GESTION ÉQUILIBRÉE DE L'EAU SUR LE PLATEAU DE SACLAY



Objet : consiste à coordonner les actions menées par les membres au titre de la compétence de Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Avec qui 2015/2016 :

- SYB Plateau de Saclay
- PNR de la Haute Vallée de l'Yvette
- SIAVB

Plan de la Vierge 31-05-2016




COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE L'YVETTE 2016

GIF, BURES, ORSAY, VILLEBON, PALAISEAU, LONGJUMEAU

Rencontre du Collectif des Associations de la Vallée de l'Yvette avec Mme la Sous-préfète de l'Essonne le 28 novembre 2016.

Sujets :

- L'application et le contrôle des Plans de Sauvegarde et DICRIM,
 - La renaturation de la rivière a-t-elle un effet bénéfique sur les crues ?
 - La gestion des bassins de retenue ?
 - Les règles de gestion hydraulique sur le bassin versant sont-elles suffisantes pour répondre à la condition de non aggravation des crues dans la vallée ?
 - Les actions à venir pour protéger et restaurer les zones humides,
 - La révision du PPRi, avec quel objectif ?
 - La mise en place du PAPI, à partir de quand ? avec quel échéancier et quel budget ?
- 

DEMANDES DE VYF

- Protéger les terrains non construits en bordure des rivières, et les zones humides sur l'ensemble du bassin versant,
- Réimplanter les haies, construire, protéger et entretenir les noues,
- Augmenter les capacités de retenue : 73 ha recensés,
- Entretien des cours d'eau (embâcles, arbres, hauteurs de pont....),
- Mettre en place une réelle télésurveillance et une télégestion,
- Elargir les ententes avec le SMAGER, la CASQY, idem PNR.
- Ne pas imperméabiliser les sols sans compensation,
- Composer avec les modifications climatiques,
- Informer la population sur l'ensemble des secteurs potentiellement à risque (PLU).



DÉBAT SUR LES INONDATIONS



DOSSIER 2

ASSAINISSEMENT



CONTRAT DE BASSIN DE L'YVETTE AVAL 2012-2016 « VIVRE AVEC L'YVETTE »

Le contrat de bassin est un document d'objectifs et de planification visant à préserver les milieux aquatiques.

Il contractualise **pour 5 ans** les engagements des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine/Normandie, Région Ile de France et Conseil Général de l'Essonne).

Obligation de résultat.

- **Porteur : SIAHVY**
Assisté bureau d'étude
SAFEGE

- **Territoire de 270 000 hab.**

**Le périmètre : la masse d'eau
« Yvette aval »**

L'unité de base du découpage d'un contrat de bassin est habituellement **la masse d'eau**, définie dans la DCE.

Une masse d'eau est la portion de cours d'eau, aquifère, plan d'eau, dont les caractéristiques sont homogènes.



BUT DU CONTRAT DE BASSIN ?

| Nom de la masse d'eau | Statut de la masse d'eau | Objectifs DCE | | |
|--|--------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| | | Global | Écologique | Chimique |
| L'Yvette du confluent de la Mérantaise au confluent de l'Orge. | Fortement modifiée | Bon potentiel 2027 | Bon potentiel 2021 | Bon état 2027 |
| Le Vaularon et Affluents | Naturelle | Bon état 2021 | Bon état 2021 | Bon état 2021 |

L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Projets devaient être engagés à mi contrat (clause de résiliation)

40 % de la masse financière totale du contrat.

Les actions prioritaires suivantes :

- **70%** des **Schémas Directeurs d'Assainissement** prescrits.
- **50 %** de la masse financière des **travaux de renaturation prévus.**
- engagement dans **Phyt'Eaux Cités 2.**
- **80%** de diagnostics de conformité des branchements des **bâtiments communaux.**



PROGRAMME ASSAINISSEMENT DE BURES SUR YVETTE

CONTRAT DE BASSIN DE L'YVETTE AVAL

Programme d'actions



Maître d'ouvrage : Commune de Bures-sur-Yvette

| NATURE DES OPERATIONS | Précontrat 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Période 2012- 2016 |
|--|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| MAITRISE ET REDUCTION DES POLLUTIONS LIÉES À L'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE | | | | | | | |
| Collecte des eaux : Travaux sur réseaux et branchements | | | | | | | |
| Réhabilitation des collecteurs EU (dont travaux sur les branchements) dans le cadre des travaux concessifs | 250 000 € | 250 000 € | 250 000 € | 250 000 € | | | 750 000 € |
| Travaux du SDA restant à programmer (montant à préciser à mi-contrat) | | | | | 200 000 € | 200 000 € | 400 000 € |
| Mise en conformité des bâtiments communaux issue des diagnostics | | 10 000 € | 10 000 € | | | | 20 000 € |
| étude de conformité pour la définition d'actions groupées de mise en conformité des branchements particuliers et travaux | | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 100 000 € |
| SOUS-TOTAL "Assainissement domestique" | 250 000 € | 280 000 € | 280 000 € | 270 000 € | 220 000 € | 220 000 € | 1 270 000 € |

CONTRAT DE BASSIN GOMETZ LE CHÂTEL

| ORDRE D'ACTION | PRIORITE D'ACTION | N° ⁰¹ FICHES | LOCALISATION (rue et tronçon) | | NATURE DES TRAVAUX | | | ANOMALIES |
|------------------------------------|-------------------|-------------------------|--|----------------------|--|---------------|---------------|----------------------------|
| | | | Nom de rue | Référence du tronçon | type | Diamètre (mm) | linéaire (ml) | EGP (m ³ /jour) |
| TRANCHE 1 - année N à N+1 | | | | | | | | |
| 1 | Priorité 1 | EU 4 | Avenue de Villeneuve-Rue de la Pépinière | R54-R36 | REPLACEMENTS DE CANALISATIONS | 200 | 237 | 30,2 |
| 2 | Priorité 1 | EU 1 | Avenue du Vaularon | R28-R33 | REPLACEMENT DE CANALISATIONS | 200 | 196 | 13 |
| 3 | Priorité 2 | EU 3 | Rue de Fromenteau | R313-R319 | MACONNERIE SUR REGARDS EU | - | - | 8,6 |
| 4 | Priorité 2 | EU 8-3 | Rue Saint-Nicolas à Route de Chartres | R62-R487 | REPLACEMENTS DE CANALISATIONS | 200 | 58 | 8,6 |
| 5 | Priorité 2 | EU 7 | Rue de la Sablonnière | R72-R68 | REPLACEMENTS DE CANALISATIONS | 200 | 40 | 7,6 |
| SOUS TOTAL € HT | | | | | | - | - | 68 |
| TRANCHE 2 - année N+2 à N+3 | | | | | | | | |
| 6 | Priorité 3 | EU 8-1 | Beauregard à sentier Saint-Clair | R93-R98 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 107 | 4,3 |
| 7 | Priorité 3 | EU 8-2 | Sentier Saint-Clair à Vieux Chemin | R274-R62 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 113 | |
| 8 | Priorité 3 | EU 8-4 | Sentier Saint-Clair | R84-R268 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 28 | 2,6 |
| 9 | Priorité 3 | EU 8-5 | Sentier Saint-Clair | R269-R270 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 50 | |
| 10 | Priorité 3 | EU 6 | Rue Saint-Nicolas | R233-R78 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 166 | 2,2 |
| SOUS TOTAL € HT | | | | | | - | - | 9,1 |
| TRANCHE 3 - année N+4 à N+5 | | | | | | | | |
| 11 | Priorité 3 | EU 10 | Route de Chartres | R55-R60 | REHABILITATION PAR CHEMISAGE STRUCTURANT | 200 | 196 | - |
| 12 | Priorité 3 | EU 11 | Route de Chartres | R34-R33 | REPLACEMENTS DE CANALISATIONS | 150 | 10 | - |
| 13 | Priorité 3 | EU 12 | Avenue du Centre | R42-R36 | REPLACEMENTS DE CANALISATIONS | 200 | 161 | - |
| 14 | Priorité 3 | - | R 77-91-103-104-150-287-312-373 | | MACONNERIE SUR REGARDS NON ETANCHES | - | - | - |
| | | - | R 313-315-316-383 | | PLACEMENT DE REGARDS DE VISITES (CORPS DE REGA | - | - | - |
| | | - | R 305 | | REPLACEMENT DE SOCLE ET/OU TAMPONS FONTES | - | - | - |
| | | - | R93-100-151-152-193-197-219-267 | | DEGAGEMENT DE REGARD SOUS BITUMES | - | - | - |
| | | - | R142-168-256 | | REHAUSSE DE REGARDS SOUS TERRE VEGETALE | - | - | - |

Tableau 6 : Travaux prévus sur la commune permettant de limiter les apports d'eau claires parasites.

ENGAGEMENTS DES COMMUNES 47,3 M €

1 / Amélioration de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de rivières (assainissement): 36,8 M €

2 / Entretien et restauration des milieux aquatiques : 9,3 M €

3 / Gestion du risque inondation (hors actions de renaturation et travaux sur réseaux) : 0,9 M €

4/ Actions transversales (suivi de la qualité, animation et communication) : 0,5 M€

Résultats





Contrat de bassin de l'Yvette aval
« VIVRE AVEC L'YVETTE »

Comité de pilotage bilan 2015



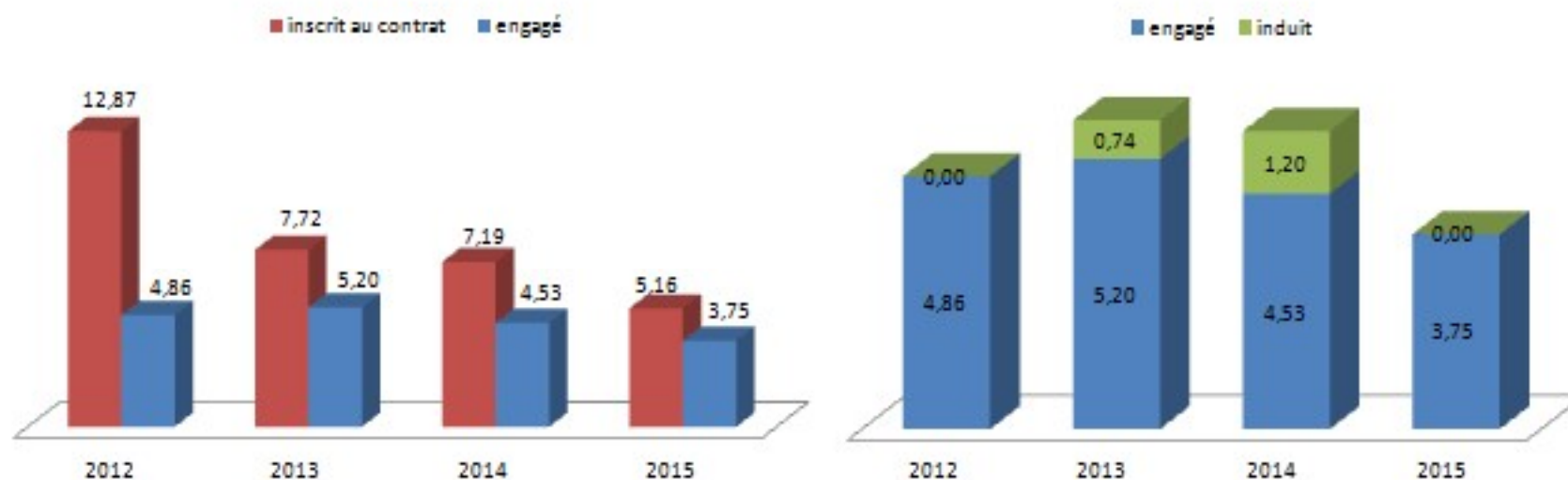
Mardi 20 septembre 2016



Enjeu 1 : Amélioration de la qualité de l'eau et maîtrise des sources de pollution



Bilan financier 2012 / 2015



Comparaison des montants inscrits et des montants engagés (en millions d'euros HT)

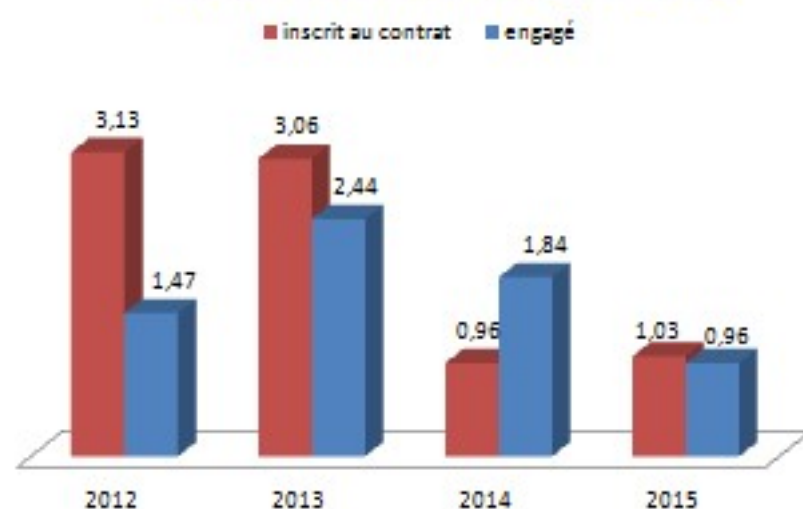
Montants engagés et montants des actions induites (en millions d'euros HT)



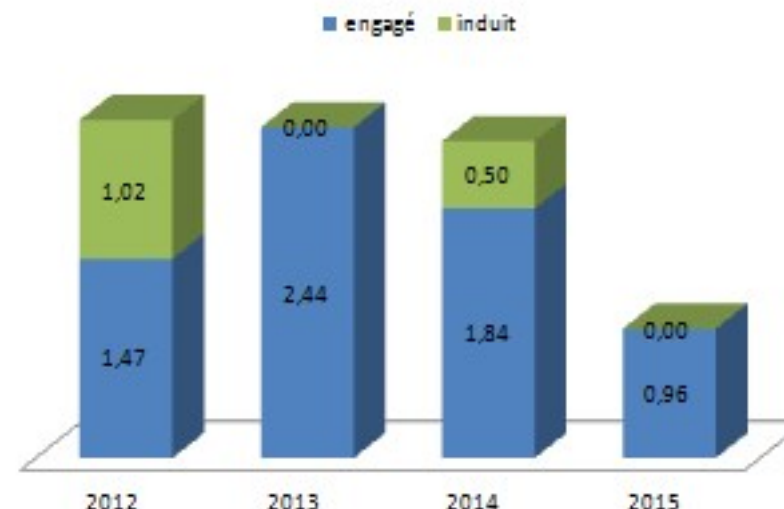
Enjeu 2 : Entretien et renaturation des milieux aquatiques



Bilan financier 2012 / 2015



Comparaison des montants inscrits et des montants engagés (en millions d'euros HT)



Montants engagés et montants des actions induites (en millions d'euros HT)

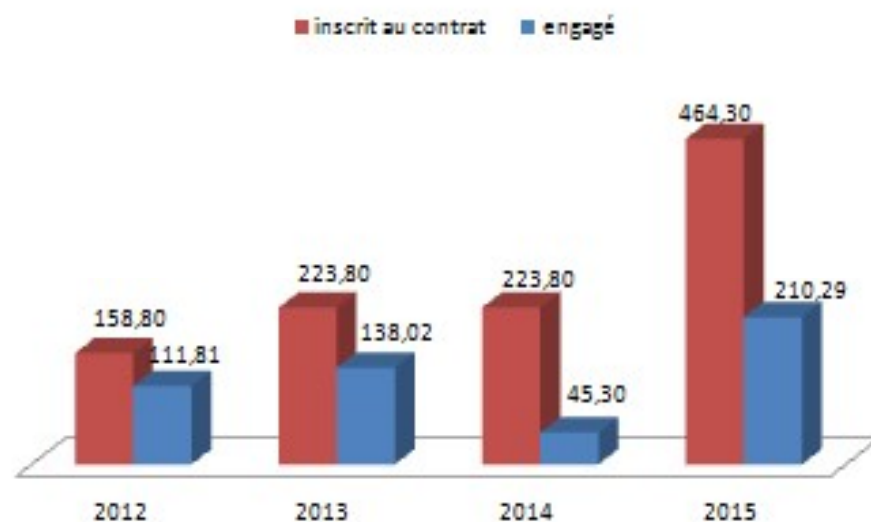
Objectif à mi contrat : 50 % des montants des travaux de renaturation prévus engagés

✓ Fin 2015 : **57 %** des montants sont engagés

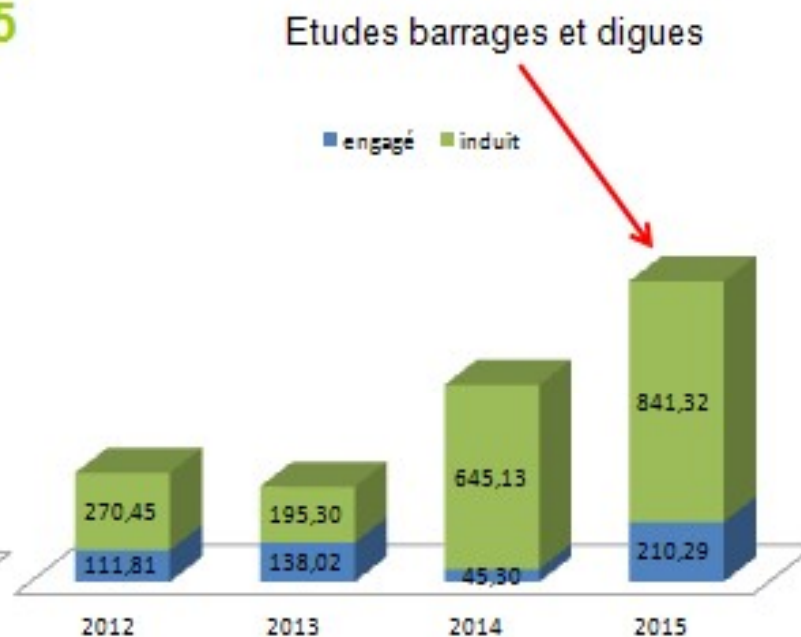


Enjeu 3 : Gestion du risque inondation & actions transversales

Bilan financier 2012 / 2015



Comparaison des montants inscrits et des montants engagés (en milliers d'euros HT)



Montants engagés et montants des actions induites (en milliers d'euros HT)



Bilan global financier

Bilan 2012 / 2015 :

cumul engagé / prévu



54 % de la masse financière totale inscrite au contrat (47,3 M€)

Masse financière globale engagée cumulée
(en millions d'euros)



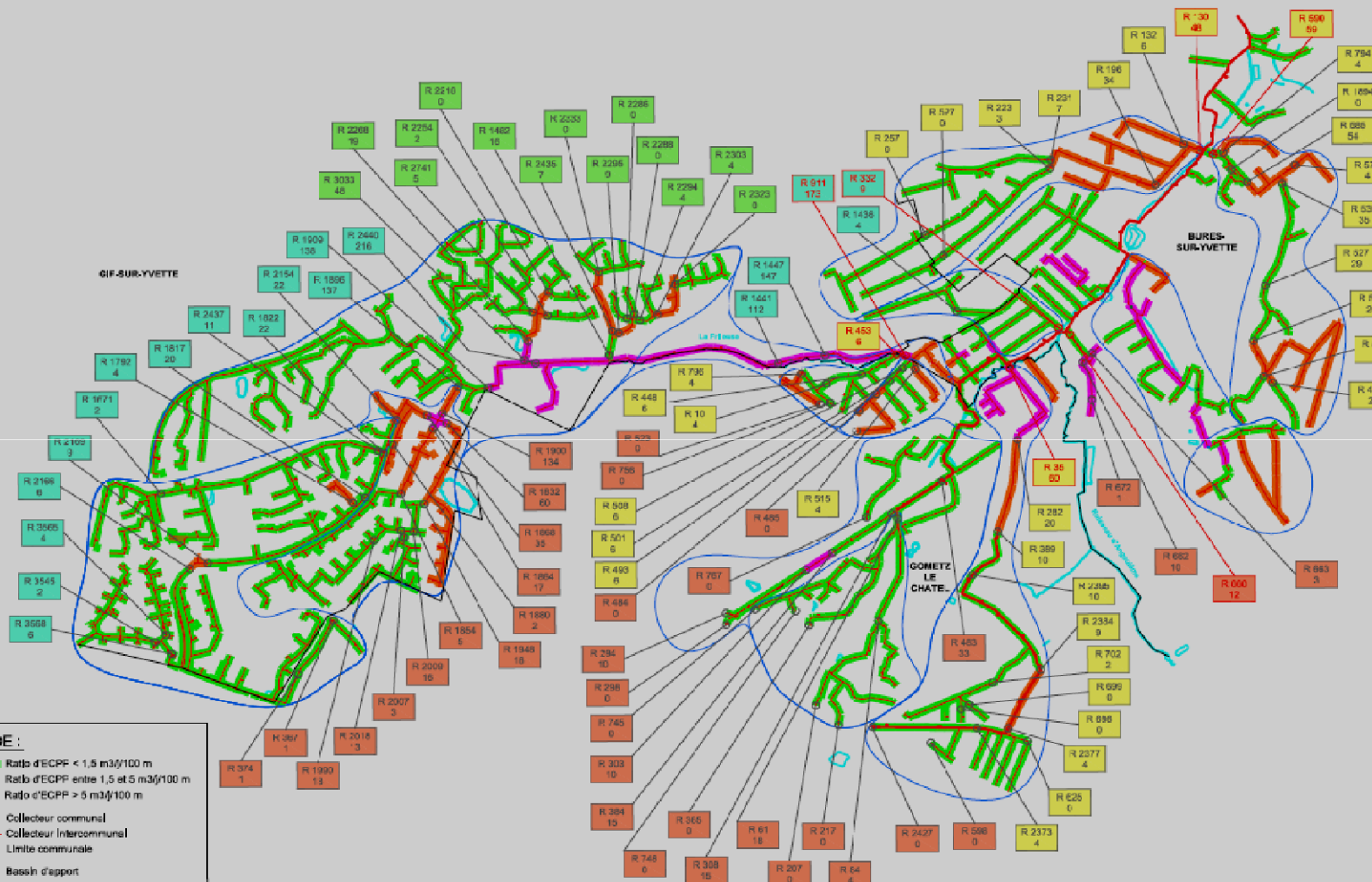
Objectif de 40 % atteint



**EAUX CLAIRES PERMANENTES PARASITES (ECPP) ET MÉTÉORIQUES (M)
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES DE CAMPAGNES 2008 / 2012,
BASSIN VERSANT DU VAULARON**

| Secteur d'apport | ECPP | | | ECPM | |
|------------------|---|---|--|--------------------------------------|-----------------------------------|
| | Ratio m ³ /km de réseau 2012 | Total ECPP (m ³ /j) par commune 2012 | <i>Etude précédente (m³/j) 2008</i> | Surface active (ha) par commune 2012 | <i>Etude précédente (ha) 2008</i> |
| Gometz le Châtel | 12,1 | 161 | <i>146</i> | 4,7 | <i>4,05</i> |
| Gif sur Yvette | 3,0 | 94 | <i>53</i> | 2,6 | <i>3,05</i> |
| Bures sur Yvette | 19,1 | 149 | <i>123</i> | 0 | <i>0,3</i> |
| TOTAL | | 405 | <i>322</i> | 7,3 | <i>7,4</i> |

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DU VAULARON (2014)



LEGENDE :

- Ratio d'ECPP < 1,5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP entre 1,5 et 5 m³/100 m
- Ratio d'ECPP > 5 m³/100 m
- Collecteur communal
- Collecteur intercommunal
- Limite communale
- Bassin d'apport

| | |
|-------------|--|
| R XXX XX | Regard inspecté lors de la VN 2014 Valeur de débit en m ³ /s |
| R XXX XX | Exutoire du bassin d'apport Valeur de débit en m ³ /s |
| R XXX XX | VN du 21/08/2014 |
| R XXX XX | VN du 22/08/2014 |
| R XXX XX | VN du 23/10/2014 |
| R XXX XX | VN du 07/11/2014 |

| | | |
|---|------------------------------|--|
| <p>LYONNAISE DES EAUX FRANCE CENTRE TECHNIQUE assainissement réseaux 51 avenue de Sânet 31230 Montgeon Tel:01.69.52.70.00/Fax:01.69.52.71.66</p> | <p>Date : 03/12/2014</p> | <p>SIHAVY Bassin versant du Vaularon Mise à jour du Schéma Directeur Assainissement 2014</p> <p>CARTE DES RATICS D'EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES (ECPP)</p> |
|---|------------------------------|--|

ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BURES SUR YVETTE BILAN 2010/2016

DSP Montant des travaux concessifs 839708 €

| RUE | Montant DSP | Date des travaux | Moins-value | Subventions AESN | Subventions CG |
|--------------------|-----------------------|------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Soleil Levant | 213 239.14 € | 2011 | 26 389.76 € | 49 631.00 € | 164 776.00 € |
| Mondétour | 182 009.42 € | 2014 | 8 054.17 € | 85 416.00 € | |
| Grivery | 242 239.68 € | 2013 | 13 201.45 € | | |
| Château | 181 037.40 € | 2013 | 11 058.15 € | 37 338.00 € | |
| Square valeur 2009 | 184 924.03 € | 2014 | 7 087.72 € | 43 508.00 € | |
| Fauvettes | 13 870.10 € | 2010 | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Reservoirs | 7 312.94 € | 2010 | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | 1 024 632.71 € | | 65 791.25 € | 215 893.00 € | 164 776.00 € |

TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2016

Route de Chartres 3eme phase :

Montant assainissement : 83 685 euros

Réalisation société SEGEX

Financeurs : Conseil Général, CPS et commune.

Financement CPS :

| Libellé tiers | montant du marche ht | TVA | montant du marché ttc |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Jean Lefebvre LOT 01 | | | |
| tranche ferme | 153 173,20 € | 30 634,64 € | 183 807,84 € |
| TC1 | 281 084,20 € | 56 216,84 € | 337 301,04 € |
| TC2 | 118 933,00 € | 23 786,60 € | 142 719,60 € |
| TOTAL | 553 190,40 € | 110 638,08 € | 663 828,48 € |
| EIFFAGE IDF LOT 02 | | | |
| tranche ferme | 227 652,50 € | 45 530,50 € | 273 183,00 € |
| TC1 | 188 505,20 € | 37 701,04 € | 226 206,24 € |
| TC2 | 251 134,90 € | 50 226,98 € | 301 361,88 € |
| AVENANT 1 | 54 575,88 € | 10 915,18 € | 65 491,06 € |
| TOTAL | 721 868,48 € | 144 373,70 € | 866 242,18 € |

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENCE « LES JARDINS DE BURES »

Les travaux intéressent le collecteur intercommunal du SIAHVY implanté au sein de la résidence et le réseau privatif de la résidence. Ils se décomposent de la manière suivante :

***Pour le SIAHVY :**

- comblement du réseau existant en fibre-ciment Ø300 sur 80 ml,
- dépose du réseau existant en fibre-ciment Ø300 sur 50 ml,
- fourniture et pose d'environ 130 ml de canalisation en fonte Ø300,
- pose de 6 regards neufs de Ø1000,
- reprise de l'étanchéité de 3 regards de Ø1000,
- gainage sur 30 ml du réseau existant en fibre-ciment Ø300.

***Pour la résidence « Les Jardins de Bures » :**

- comblement du réseau existant du réseau de la copropriété en béton Ø200 sur 15 ml,
- dépose de canalisation en béton Ø150 sur environ 44 ml,
- fourniture et pose de canalisation Ø200 en PVC CR8 (SN8) sur environ 44 ml,
- reprise des 6 branchements existants et leur raccordement par culotte sur le collecteur principal Ø200 d'eaux usées ou sur les regards de visite,
- dépose de canalisation Ø150 en béton présentant une restriction sur environ 14 ml, et de canalisation Ø200 en béton pour reprise du décentrage radial sur environ 2 ml,
- fourniture et pose de canalisation Ø200 en PVC CR8 (SN8) sur environ 16 ml et raccordement au réseau existant.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT PROGRAMMÉS BURES

CADRE DE LA DSP

| Lieu | Coût | Année |
|--|---|--------------|
| Rue de Gometz sur 335m <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de canalisations et de branchements : 21 • Chemisage de canalisations : 165m • Renouvellement de branchements | 443101,75 | 2017 |
| Rue de la Hacquinière sur 208m <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de canalisations et branchements : 25 • Chemisage de canalisations : 200m • Renouvellement de branchements | 402433,56 | 2018 |
| Autres travaux en attente <ul style="list-style-type: none"> •Avenue de l'Yvette •Rue du Parc •Avenue du Docteur Roux •Avenue Voltaire •Rue des Fauvettes •Rue de Montjay •Chemin du Baratage •Renouvellement de branchements | Non budgétés à ce jour sera fait selon priorités | 2019 et + |

BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 BURES (B.ANNEXE)

RAR 2015 ROUTE DE CHARTRES

RÉF : SERVICE COMPTABILITÉ DE LA VILLE DE BURES.

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Résultat cumulé | |
|--|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés ou affectation 2014 | 0,00 | 332 454,43 | | 114 991,21 | 0,00 | 447 445,64 |
| Opérations de l'exercice 2015 | 362 606,66 | 56 609,97 | 86 311,42 | 70 818,63 | 448 918,08 | 127 428,60 |
| TOTAL EX 2015 SANS RAR | 362 606,66 | 389 064,40 | 86 311,42 | 185 809,84 | 448 918,08 | 574 874,24 |
| SOLDE 2015 | 26 457,74 | | 99 498,42 | | 125 956,16 | |
| SOLDE 2015 | 0,00 | 26 457,74 | 0,00 | 99 498,42 | 0,00 | 125 956,16 |
| RAR 2015 | 43 892,83 | | 0,00 | - | 43 892,83 | 0,00 |
| SOLDE RAR 2015 | -43 892,83 | | 0,00 | | | |
| SOLDE RAR 2015 | -43 892,83 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -43 892,83 | 0,00 |
| TOTAL EX 2015 AVEC RAR | 406 499,49 | 389 064,40 | 86 311,42 | 185 809,84 | 492 810,91 | 574 874,24 |
| RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015 | 43 892,83 | 26 457,74 | | 99 498,42 | | 82 063,33 |

ASSAINISSEMENT À GOMETZ LE CHÂTEL EN 2016

**Rues Saint Nicolas (ECPP : 8,6 m³/jour totalité de rue)
et Sablonnière (ECCP: 7,6m³/jour)**

Rue de la sablonnière,

- Remplacement des réseaux d'eau potable et d'eau usée (fin de la tranche 1 du schéma directeur d'assainissement),
- Enfouissement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage,

Rues Saint Nicolas et Sablonnière, rénovation de la voirie,

- Création d'une zone de rencontre 20km/h,
- Profil de la rue en V avec caniveau central en pavé grés, pas de relief pour les trottoirs.
- Revêtement en enrobé grenailé aspect vieilli.
- Nouvel éclairage économe en énergie avec maintien du style des lanternes.

ASSAINISSEMENT À GOMETZ LE CHÂTEL EN 2016

Coût des travaux :

- Remplacement du réseau eau potable rue de la Sablonnière : 64 000 € (financés par la Lyonnaise, compris dans le prix de l'eau)
 - Remplacement du réseau d'eau usée rue de la Sablonnière : 280 000 € (commune)
 - Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage rue de la Sablonnière : 180 000 € (co-financement CPS/commune 50/50)
- Rénovation de la voirie des 2 rues : 680 000 € (co - financement CPS/Commune 50/50)

Travaux assainissement rue de la Sablonnière s



Bulletin municipal Gometz le
Châtel octobre 2016



MODIFICATION DU PLU DE GOMETZ LE CHÂTEL

PROJET DE CONSTRUCTIONS (60 LOGEMENTS)

Entre la route de Chartres et la rue du Vieux chemin, 7000 m², 25 logements, 60% de logements sociaux.

Spécificité du lieu en bordure d'une zone humide passage du ru du Bourbonnais, arrivée de l'eau de ruissellement du coteau boisé.

- **Secteur du Haut des Vignes, 4000 m², 15 logements plus commerces, 60% de logements sociaux.**

Arrivée des eaux de surface du secteur imperméabilisé, qui se dirigent ensuite vers une noue située en dessous du site, puis vers le bassin des Hauts des Vignes.

- **Secteur des Delâchés. 2 sites de 4700 et 2000 m², programme de 20 logements, 60 % de logements sociaux.**

Ces constructions se feront en plus des projets de **20 logements** programmés en 2016/2017 qui feront suite aux constructions déjà réalisés.

- Huit logements sociaux **rue du Centre.**

Soit un total de 88 logements au total.



ASSAINISSEMENT GIF CHEVRY 2016

Conformités des branchements sur la ville de GIF

- Contrôles 2016 et prévisions 2017. Protocole de relance lors de dysfonctionnement et vérification des corrections apportées : 250/an ; 70% de conformités.
- Point sur les **travaux assainissement selon le SDA, à Chevry.** : fin des travaux de mise à niveau et de réunification du réseau allant des 32 Arpents (Golf) de Chevry jusqu'à la Maison Forestière.



POINTS SOULEVÉS PAR VYF

ASPECTS QUALITATIF ET CADRE DE VIE

- **Corriger les dysfonctionnements avant de construire sur le Bassin versant (PLU),**
- **Informé du contrôle des corrections en cas de dysfonctionnement sur le réseau : proposer aux abonnés concernés et riverains une étude de satisfaction post travaux ? (charte qualité).**
- **Prolonger les conformités des branchements sur la ville de Bures, (78 /250 année 2016),**
- **Dysfonctionnement : réseau eaux usées arrivant des Ulis au niveau du bois longeant la boucle vers la Départementale 188, le Boulevard Georges Seneuze et le centre de Bures. Au niveau de la ville des pompes de relevage existent et alimentent probablement l'odeur nauséabonde par temps chaud, voire orageux. Ces eaux usées enrichissent anormalement les eaux pluviales,**

DOSSIER 3

EAU POTABLE



EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT À BURES LDE

RÉF : RAPPORT ANNUEL DE LA LYONNAISE DES EAUX EXERCICE 2015

CM DU 26 SEPTEMBRE 2016

| Assainissement mots clés | Eau potable |
|--|--|
| 2839 clients | 2877 clients |
| 32,8km de réseaux eaux usées | 38,8 km de réseau 427854 m³ servis |
| 32,3km de réseaux eaux pluviales | |
| | - 85,8% rendement du réseau de distribution - conformité 100 % analyses physico-chimique et bactériologique |
| 2,5324 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120m³ | 2,8033 euros le prix du m³ |

| Détail d'une facture Coût de l'eau HT. | Déc. 2010 | Déc. 2011 | Déc. 2012 | Oct. 2013 | Déc. 2014 | Déc. 2015 | Déc. 2016 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Consommation eau hors abonnement | | | | | | | |
| Lyonnaise des Eaux ((LE) | 1,6022 | 1,6602 | 1,7017 | 1,7511 | 1,7890 | 1,80 | 1,8004 |
| Agence de l'E. Seine-Normandie | 0,0709 | 0,0623 | 0,0663 | 0,0663 | 0,0663 | 0,0663 | 0,0676 |
| Collecte et traitement des eaux usées | | | | | | | |
| LE réseau communal | 0,5277 | 0,5377 | 0,5532 | 0,5574 | 0,5669 | 0,5679 | 0,5653 |
| LE réseau intercommunal | 0,1454 | 0,1485 | 0,1622 | 0,1692 | 0,1709 | 0,1747 | 0,1773 |
| Commune de Bures | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 | 0,1479 |
| SIAHVY | 0,30 | 0,4050 | 0,4139 | 0,4230 | 0,4340 | 0,4340 | 0,4430 |
| SIAAP | 0,4550 | 0,4550 | 0,4820 | 0,5250 | 0,5580 | 0,5580 | 0,5720 |
| Organismes publics | | | | | | | |
| Lutte contre la pollution | 0,3990 | 0,3990 | 0,40 | 0,40 | 0,41 | 0,4150 | 0,4150 |
| Modernisation des réseaux de collecte | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 |
| Voies navigables de France | 0,0081 | 0,0088 | 0,0123 | 0,0123 | 0,0123 | 0,0123 | 0,0125 |
| Total | 3,9562 | 4.1244 | 4.2395 | 4,3522 | 4,4553 | 4,4711 | 4,501 |

TRAVAUX ASSAINISSEMENT RÉALISÉS EN 2015 CADRE DE LA DSP RÉF. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2015

1.1.1 Les principaux faits marquants au cours de l'exercice



- Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont eu lieu rue du Square,
- Le 23 septembre 2015 a eu lieu la présentation du Rapport Annuel du Délégué 2014 en Conseil Municipal.
- Un avenant N° 4 a été voté afin d'intégrer des ouvrages et canalisations eaux pluviales
- La clôture du bassin des hauts de Bures a été réparée

TRAVAUX ASSAINISSEMENT RÉALISÉS EN 2015 CADRE DE LA DSP RÉF. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2015

Le géo-référencement des ouvrages

La réglementation impose le géoréférencement des ouvrages neufs en $(x,y,z) < 40$ cm. Il est par ailleurs possible d'effectuer le géoréférencement de l'ensemble des affleurants réseaux, afin d'obtenir une cartographie de vos réseaux avec une précision dite de classe A.

Marquage piquetage lors de la préparation des chantiers

Avant toutes interventions, un marquage au sol repérant l'ensemble des concessionnaires présents doit être réalisé afin que les travaux de terrassement s'exécutent en toute sécurité tant pour les biens que pour les personnes.



TRAVAUX RÉSEAU EAU POTABLE RÉALISÉS EN 2015 CADRE DE LA DSP RÉF. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2015

Les principaux travaux effectués au cours de l'exercice

Conformément au contrat, Suez a procédé au cours de l'année 2015, aux travaux **de renouvellement de 450 ml de canalisation eau potable, et renouvellement de 4 branchements, route de Chartres.**

Le programme patrimonial de renouvellement des canalisations a été mis à jour de façon à réaliser les travaux **Route de Chartres.**



**AVENIR DE LA GESTION DE L'EAU
SUR LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY
DANIELLE COURTEAU**



AVENIR DE LA GESTION DE L'EAU SUR LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

- Nous avons cette chance de tourner le robinet et d'en voir couler une eau claire et potable,
- La gestion de l'eau en France est très performante comparée à la situation dans le monde et résulte d'une longue histoire. C'est lors de la Révolution française que les communes se verront chargées de la gestion de l'eau,
- Selon le principe « l'eau paye l'eau » (budget autonome qui doit être équilibré),
- La collectivité est l'autorité organisatrice et garante de la bonne gouvernance des services. **Pour mémoire : liberté de choix du mode de gestion,**
- « Les autorités peuvent choisir d'exécuter leurs missions d'intérêt public en utilisant leurs propres ressources ou en coopération avec d'autres autorités, ou de déléguer ces missions à des opérateurs économiques »,
 - *Article 2 de la Directive 2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession, Repris à l'Article 4 de l'ordonnance concession du 29 janvier 2016.*
- Deux grands modes de gestion des services publics d'eau et d'assainissement sont possibles: **la gestion directe ou la gestion déléguée.**

LA GESTION DÉLÉGUÉE « DSP »

- À une entreprise privée ou publique, dans le cadre d'un contrat écrit, avec mise en concurrence conformément à la loi Sapin (1993) et ordonnance concession 23/01/2016,
- Double condition : gestion de service + transfert de risques d'exploitation (bénéfice ou perte possible),
- Délibération municipale sur le principe du choix de la DSP et sur les caractéristiques du contrat, obligatoire avant toute mise en concurrence + le cas échéant CCSPL et CTP (Commission Consultative des SPL et Comité Technique Paritaire),
- Types de contrats : affermage ou concession, dénomination générique « DSP »,
- Durée du contrat « en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire »
Bures sur Yvette a passé un contrat d'affermage pour l'eau de 30 ans en 1988 avec la Lyonnaise des Eaux (échéance décembre 2018) + contrat d'affermage pour l'assainissement de 20 ans reconductible par avenants jusqu'en 2030.
- Obligations diverses : Plan prévisionnel de gros entretiens et renouvellement contractuel (et restitution des provisions non dépensées) + rapport annuel (technique, patrimonial et financier) + se soumettre au pouvoir de contrôle de la collectivité y compris sur pièces et sur place.

LA GESTION DIRECTE : LA RÉGIE

- Formes de régies (personnalisée ou non) selon statuts,
- Créée pour l'exploitation d'un service public de la collectivité,
Dispositions statutaires et non contractuelles,
À durée indéterminée → peut donc être dissoute à tout moment,
- Autonomie financière stricte / collectivité et entre services publics
– pas de financement d'activités extérieures,
- Personne publique → comptabilité publique, commande publique, contrôle de légalité, accès aux documents administratifs, contrôle corps d'inspection, Chambre Régionale des Comptes (en plus des ctrl internes),...
- Service Public → Principes égalité, continuité et adaptation constante,
- Représentation des usagers et citoyens
 - Régie autonome : responsabilité de la structure assumée par les élus et le président, les usagers n'y sont pas représentés, mais peuvent être associés dans un conseil d'exploitation,
 - Régie personnalisée : responsabilité de la structure est assumée par le directeur, des représentants du personnel et d'associations d'usagers peuvent siéger au CA.

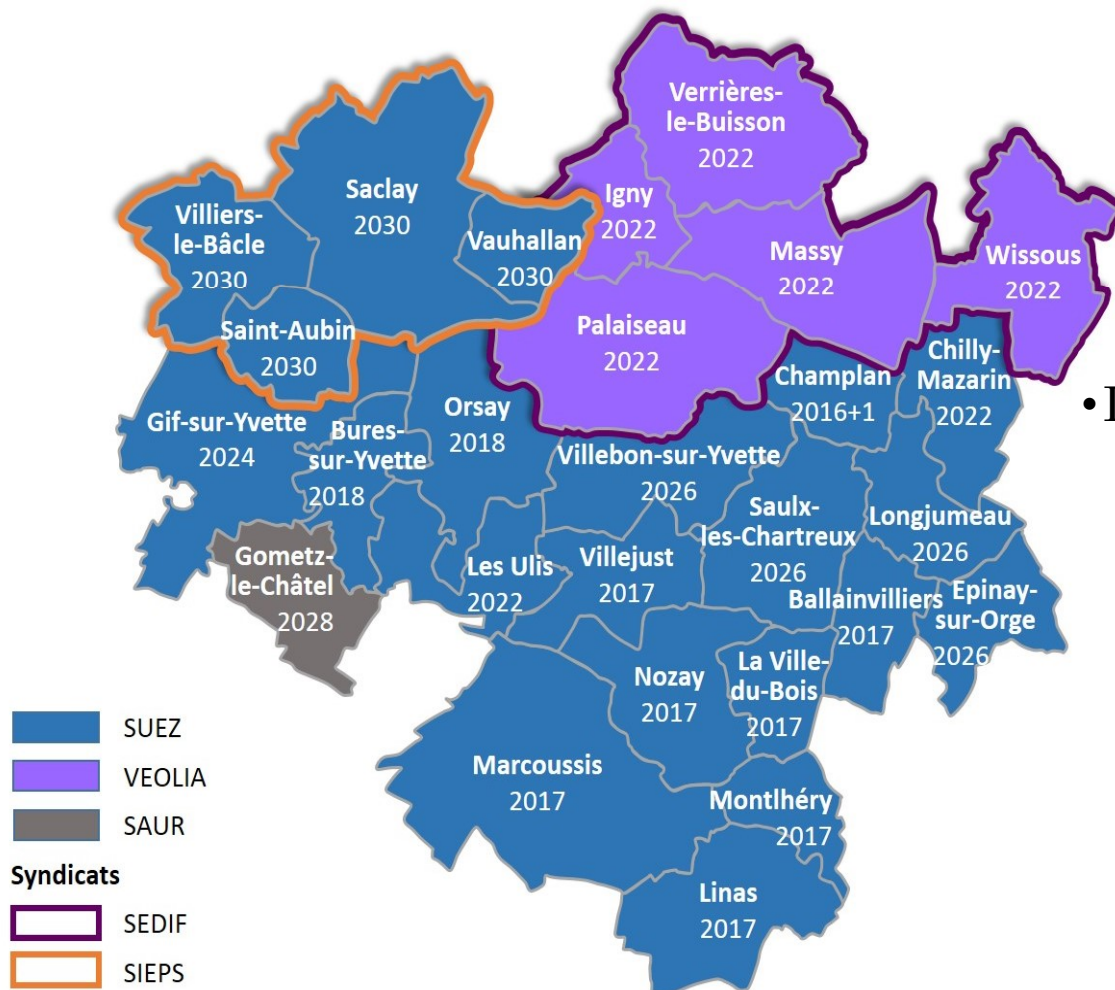
CONSÉQUENCE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

- La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République, août 2015) met fin à la gestion communale de l'eau,
 - D'ici à 2020 les communes passeront obligatoirement la main aux intercommunalités : il y a actuellement 27 000 structures de gestion de l'eau, services communaux ou syndicats, il ne devrait en rester que 3000 !
 - Au 1er janvier 2017, les 2 300 syndicats d'eau et 1 100 syndicats d'assainissement existants devront être dissous s'ils desservent moins de 15 000 habitants, et ne recouvrent pas au moins 3 EPCI à fiscalité propre,
- « Ce grand chamboulement territorial met-il un frein à la gestion publique de l'eau ou est-il au contraire une opportunité ? »

<http://www.lagazettedescommunes.com/481040/la-loi-notre-un-frein-majeur-a-la-gestion-publique-de-leau/>

QUID DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY ?

- Fusion CA Europ'Essonne et CA Plateau de Saclay + Wissous + Verrières-le-Buisson → 27 communes 300 000 habitants.
- Compétences eau et assainissement obligatoires au plus tard au 1/1/2020.



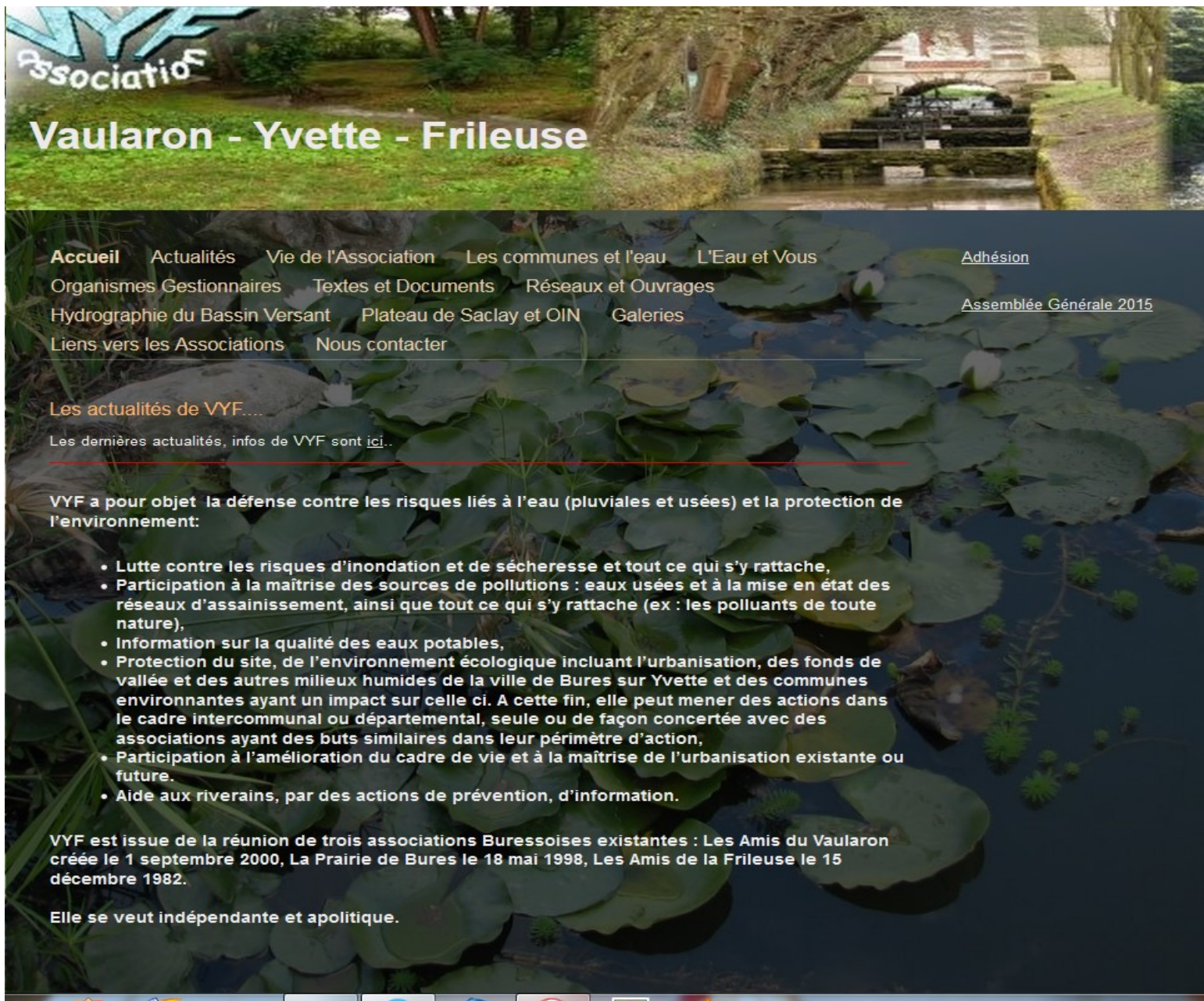
Répartition actuelle des délégations eau potable sur la Communauté Paris-Saclay (date d'échéance du contrat en cours)

- Le SIEPS disparaît
- Le SEDIF perdure (> 3EPCI FP)
- SUEZ (contrats DSP directs) et VEOLIA (contrat DSP avec SEDIF) se partagent le territoire + nouveau venu (SAUR)
- Bloc de 10 communes dont les échéances de contrat arrivent avant 2018 (dont Bures).

EVOLUTIONS ET ÉTUDES EN COURS SUR LA CPS

- Etude AMO lancée par CPS (Communauté Paris-Saclay), avant l'été 2016, sur le transfert de la compétence eau potable,
 - 1^{ère} phase les diagnostics : Caractériser les services existants (demande des documents nécessaires aux mairies),
 - 2^{ème} phase les propositions : étudier **différents scénarii** et évaluer les conséquences techniques, financières, juridiques et organisationnelles pour les collectivités ; l'impact du transfert sur le prix du service, ...
- Eau était déjà une compétence de CAEE (Communauté d'Agglomération Europ'Essonne): décision de la CPS de non-restitution de la compétence aux communes de l'ex CAEE → compétence effective sur toute la CPS au 1/1/2017, (*à titre optionnel puis à titre obligatoire au 01/01/2020*).
- Le bloc des 10 communes : étude AMO lancée par la CPS.
 - Pour la mise en œuvre du mode de gestion de la compétence eau potable pour ces 10 communes (étude et comparaison des modes de gestion envisageables, rédaction d'un nouveau contrat global).
- **Constat : les rapports tardent à venir, à ce jour pas d'études comparatives des différents modes de gestion.**

SITE DE VYF ANTOINE SOTTY



Association
Vaularon - Yvette - Frileuse

[Accueil](#) [Actualités](#) [Vie de l'Association](#) [Les communes et l'eau](#) [L'Eau et Vous](#) [Adhésion](#)
[Organismes Gestionnaires](#) [Textes et Documents](#) [Réseaux et Ouvrages](#) [Assemblée Générale 2015](#)
[Hydrographie du Bassin Versant](#) [Plateau de Saclay et OIN](#) [Galleries](#)
[Liens vers les Associations](#) [Nous contacter](#)

Les actualités de VYF....
Les dernières actualités, infos de VYF sont [ici](#).

VYF a pour objet la défense contre les risques liés à l'eau (pluviales et usées) et la protection de l'environnement:

- Lutte contre les risques d'inondation et de sécheresse et tout ce qui s'y rattache,
- Participation à la maîtrise des sources de pollutions : eaux usées et à la mise en état des réseaux d'assainissement, ainsi que tout ce qui s'y rattache (ex : les polluants de toute nature),
- Information sur la qualité des eaux potables,
- Protection du site, de l'environnement écologique incluant l'urbanisation, des fonds de vallée et des autres milieux humides de la ville de Bures sur Yvette et des communes environnantes ayant un impact sur celle ci. A cette fin, elle peut mener des actions dans le cadre intercommunal ou départemental, seule ou de façon concertée avec des associations ayant des buts similaires dans leur périmètre d'action,
- Participation à l'amélioration du cadre de vie et à la maîtrise de l'urbanisation existante ou future.
- Aide aux riverains, par des actions de prévention, d'information.

VYF est issue de la réunion de trois associations Buressoises existantes : Les Amis du Vaularon créée le 1 septembre 2000, La Prairie de Bures le 18 mai 1998, Les Amis de la Frileuse le 15 décembre 1982.

Elle se veut indépendante et apolitique.

OBJECTIFS 2017



Poursuivre les activités,

- **Lutte contre les inondations ,**
- **Gestion de l'eau, rencontre avec le**
- **SMAGER et la CASQY,**

- **Eau potable,**

- **Qualité des eaux de rivières , suite**
du Contrat de Bassin , réseaux
assainissement et PRGE,

- **Eaux de ruissellement et zone**
d'expansion du Baratage, grands
Prés

- **Dossier plateau de Saclay dans le**
cadre de VYF et de l'UASPS,

- **Rencontres du Collectif,**

- **Suivi des projets communaux**
Bures, Gometz-le-Châtel, Gif.

- **Dossiers en cours et enseignement.**

BILAN 2016

VYF Assemblée Générale : 30-01- ;

Rencontres Conseil

d'Administration : 11-01- ; 08-03- ;
19-04- ; 22-04 site, 14-06-; 04-10- ; 04-
11- ; 20-12- ;

**Rencontres du Collectif de la Vallée
de l'Yvette** : 05-02- ; 17-03- ; 19-05- ;
24-06- ; LE : 11-07 ; 05-10- ; 14-11- ;
14-12- ;

**Rencontre du Collectif avec
Madame la Sous Préfète** : 28-11- ;

Rencontres avec les associations

ASEOR : 21-01- ;

ENE : 09-04- ;

FNE, Ministère de l'Écologie : 19-03-

UASPS et COLOS : 10-03- ; 13-04- 16-
06- ; 19-09- ; 10-10- ; 18-10- ;

VAB : 23-01- ;

Rencontres et visites

- **EPAPS** : 04-02- ; 05-05- ; 23-05- ; 06-06- ; 23-
07- ; 13-09- ; 04-07; 19-10- ; 07-11- ; 30-11- ;
01-12 ; 05-12- ; 13-12- (atelier eau);
- **Gometz le Châtel** : 15-01- ; 10-09- ; 17-09- ;
- **Gif sur Yvette** : 20-10- ;

Bures :

- **Rencontres Élus** : 09-01- ; 16-02- ; 24-02- ;
13-06- ; 21-06- ; RATP: 06-10- ;
- **Inondation de Bures et vallée** : 31-05 ; 01-
06- ; et suite...
- **Conseil Municipal** : 15-02- ; 04-04- ; 27-07- ;
26-10- ; 12-12- ;
- **PLU** : 30-06- ; 24-09- ; 05-11- ;
- **Plan de Sauvegarde**: 09-11- ; 09-12- ;
- **Réunion de quartier** : 24-05- ; 30-05- ; 19-
11-; 10-12- ;
- **Contrat de bassin** : 23-11 -;



BILAN 2016 SUITE

- Enseignement Université Bures /Orsay :

Master Écologie, Biodiversité et Evolution Dossier Ingénierie et Services Écologiques, rencontres. Thème de travail retenu :

Janvier 2016 : Création d'une zone humide aspect écologique et éco toxicologique : le Baratage.

- SIAHVY :

- C. Syndical : 27-01- ; 18-02- ; 07-04- ; 02-06- ; 15-06- ; 22-09- ; 15-12- ;

- Baratage : 22-01- ; 02-06- ; 19-07-

- Rapport annuel Prix de l'eau : pas de rencontre en 2016 ;

- Journées Techniques du SIAHVY : 22-06- ;

- Eaux de ruissellement, Bassin du Vaularon : rien en 2016.

- Contrat de Bassin PRGE:16-04- ; 20-09-

- CoPIL Grands Prés : 15-02 ; 07-07- ; 15-12- ;

- Rencontre des Associations Collectif : Neuf Arpents et Université : 25-02 ; 06-09- ; 25-10- ;

- CAPS /CPS : 07-01- ; 16-11- ;

Participation

- Association PNR : 23-02- ; 06-04- ;

- Guide de la Ville : rédaction d'une fiche d'information.

- Alertes orages, inondation aide aux habitants.

Rôle d'aide auprès de nos concitoyens, nombreuses rencontres sur Bures, Chevry et Gometz.



VOTE BILAN D'ACTIVITÉ



Bassin de Bures

31 8:13

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE, PLACE AUX QUESTIONS.

